FAVORISER L'ESSOR DE L'ONTARIO POUR TOUS

Ontario

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO 2016

L'honorable

CHARLES SOUSA

Ministre des Finances

Allocution

FAVORISER L'ESSOR DE L'ONTARIO POUR TOUS

Ontario

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO 2016

L'honorable

CHARLES SOUSA

Ministre des Finances

Documents d'information

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Favoriser l'essor de l'Ontario pour tous — Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016, Documents d'information*, appeler (sans frais d'interurbain) au :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à : ontario.ca/enonceeco

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:
Building Ontario Up For Everyone — 2016 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

Avant-propos

Introduction

À l'instar de la plupart des régions du monde, l'Ontario a été touché par la récession mondiale qui a débuté en 2008. Cependant, au lieu de sabrer dans les emplois et les services, nous avons élaboré un plan pour favoriser l'essor de l'Ontario. Nous avons choisi d'améliorer nos écoles, de renforcer les soins de santé et d'investir dans une infrastructure moderne. Nous avons choisi de soutenir les entreprises ontariennes pour qu'elles puissent relever les défis d'une économie mondiale concurrentielle, centrée sur la technologie.

Le plan de l'Ontario fonctionne.

L'économie ontarienne a poursuivi sa croissance malgré l'incertitude qui règne dans l'économie mondiale. Plus de 641 000 emplois nets ont été créés depuis le creux de la récession mondiale. Notre croissance économique des deux dernières années a été supérieure à celle de l'ensemble du Canada et les économistes du secteur privé s'attendent à ce que la province continue de mener le bal pour ce qui est de la croissance. Des emplois sont créés, plus de personnes obtiennent la formation dont elles ont besoin pour participer au marché du travail et le taux de chômage demeure inférieur à la moyenne nationale. Nous avons été le fer de lance qui a mené à un consensus national pour bonifier le Régime de pensions du Canada, ce qui réduirait le déficit d'épargne-retraite pour des millions de Canadiennes et de Canadiens, en particulier pour ceux qui n'ont pas la sécurité d'un régime de retraite d'employeur.

Nos investissements dans l'infrastructure, les plus importants de l'histoire de l'Ontario, permettent de bâtir de meilleures écoles et de meilleurs hôpitaux. Ils contribuent à déplacer les produits plus rapidement vers les marchés et aident les familles à arriver plus vite à la maison le soir. Et ces investissements contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois.

Aujourd'hui, les enfants ont un bon départ dans leur cheminent scolaire grâce au programme de maternelle et de jardin d'enfants à plein temps. Plus d'élèves de l'Ontario obtiennent leur diplôme d'études secondaires que jamais auparavant. Deux tiers des adultes de la province possèdent un diplôme d'études postsecondaires, un taux plus élevé que n'importe quel pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Grâce aux modifications apportées au régime d'aide financière pour les étudiantes et étudiants, des milliers d'étudiantes et d'étudiants auront désormais davantage accès aux études supérieures et seront moins endettés lorsqu'ils obtiendront leur diplôme.

Nous prodiguons des soins de santé de qualité plus rapidement et plus près du domicile des gens. En outre, 94 % des Ontariennes et des Ontariens ont un fournisseur de soins de santé familiale. Depuis 2013 seulement, nous avons ouvert sept nouveaux hôpitaux et mené à terme 13 importants projets de réaménagement hospitalier.

Cependant, nous savons que tous les Ontariens et Ontariennes ne profitent pas pleinement de la reprise économique de l'Ontario. Il y a encore trop de personnes en chômage ou qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Même ceux qui ont un revenu stable sont préoccupés par les coûts qu'ils ont à assumer pour vivre au quotidien, se demandant comment ils paieront leur facture d'électricité ou comment ils pourront se permettre d'envoyer leurs enfants au collège ou à l'université ou d'acheter leur première maison.

Nous croyons qu'il est de notre devoir collectif de faire en sorte que tous puissent jouir de la prospérité, qui est le fruit de nos efforts conjoints. Les nouvelles réalités socioéconomiques se répercutant sur la façon dont les Ontariennes et Ontariens travaillent, vivent et font des affaires, il faut, plus que jamais, un plan équilibré.

C'est notre plan.

Il renforce nos assises économiques et nous permet de saisir les occasions qu'offre l'économie sobre en carbone. Il repose sur notre engagement à investir dans les services publics clés sur lesquels compte la population de l'Ontario et de fournir à plus de personnes un accès à l'éducation et à la formation. Il nous aide à édifier une société équitable et à faire en sorte que tous les citoyens aient la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique

Afin de stimuler l'économie de l'Ontario et de créer des emplois, nous entendons favoriser un climat d'affaires dynamique, concurrentiel et propice à l'innovation. Ainsi, la province améliore les conditions propres à la croissance économique dans l'immédiat et pour l'avenir, notamment en réduisant le fardeau réglementaire et les coûts d'électricité tout en aidant les entreprises à suivre le rythme du changement technologique et à prendre de l'expansion.

Grâce aux mesures stratégiques prises depuis la récession mondiale, l'Ontario propose aux entreprises un régime fiscal d'imposition concurrentiel, une main-d'oeuvre hautement qualifiée et des établissements de recherche de calibre mondial. Comme par le passé, les investisseurs de partout dans le monde estiment que l'Ontario est un des endroits les plus attrayants pour l'investissement.

Faisant fond sur ces avantages, le budget de 2016 prévoyait la mise en oeuvre de notre Initiative pour la croissance des entreprises dotée de 400 millions de dollars et échelonnée sur cinq ans. Cette stratégie contribuera à créer une économie axée sur l'innovation, à favoriser le démarrage et l'expansion d'entreprises de l'Ontario pour qu'elles se transforment en chefs de file mondiaux et à moderniser le cadre réglementaire. Ces mesures auront pour effet de diminuer les coûts des entreprises. À l'automne, nous lancerons de nouveaux programmes qui permettront l'accès au capital, aux ressources et au savoir-faire dont les petites et moyennes entreprises ont besoin pour se transformer en grandes entreprises exportatrices à l'échelle mondiale. En outre, nous établissons le Bureau ontarien des investissements, qui fournira des services intégrés aux entreprises désirant investir dans la province.

Par ailleurs, nous avons choisi d'être à l'avant-garde de la transition mondiale vers l'économie sobre en carbone. Le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique, un plan quinquennal, nous aidera dans notre lutte contre le changement climatique tout en favorisant la croissance économique et la création d'emplois en soutenant des initiatives qui contribueront à réduire l'empreinte carbone de la province.

Nous modernisons aussi la réglementation de la province et examinons comment soutenir les secteurs en croissance. Ainsi, nous élaborons un cadre provincial conçu pour encourager l'économie de partage tout en assurant la protection des consommateurs. Pour sa part, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a créé OSC LaunchPad, une approche novatrice visant à aider les entreprises de technologie financière à se conformer aux exigences réglementaires. Enfin, nous déposons des mesures législatives visant à établir un nouvel organisme indépendant de réglementation des services financiers qui sera davantage axé sur le consommateur et améliorera la protection du public et des investisseurs.

Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant

Notre gouvernement réalise le plus important investissement dans l'infrastructure de l'histoire de l'Ontario, soit plus de 160 milliards de dollars sur 12 ans. Par conséquent, les Ontariennes et Ontariens auront accès à davantage de places en garderie, étudieront dans des écoles modernisées, apprendront et mèneront des recherches dans des laboratoires et des installations de pointe, recevront des services dans des hôpitaux fraîchement rénovés et se déplaceront dans la province au moyen d'un réseau de transport intégré.

En investissant dans l'infrastructure dès aujourd'hui, nous favorisons la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie dans nos collectivités.

Depuis la publication du budget de 2016, nous nous sommes engagés à investir davantage dans les écoles et les services de garde. En tant que première étape de la création de 100 000 places supplémentaires dans les garderies agréées d'ici 2022, nous prévoyons investir 65,5 millions de dollars durant la présente année scolaire afin de soutenir la création de 3 400 places pour les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire. Cet investissement s'ajoute au financement accordé par la province ces trois dernières années afin de créer 56 000 places dans les garderies. Ces investissements favorisent l'apprentissage et le développement de la petite enfance et aident davantage de parents à trouver des garderies abordables et de qualité.

Dans le cadre de la deuxième phase des grands travaux d'expansion de l'infrastructure postsecondaire, nous construisons trois nouveaux établissements d'enseignement postsecondaire dans des collectivités à forte croissance des régions de York, de Peel et de Halton.

Nous continuons de faire progresser l'Ontario par l'entremise d'investissements dans les transports en commun, les routes, les ponts et l'infrastructure prioritaire. Et nous sommes engagés à créer un système d'énergie propre, fiable et abordable. Tout cela fait partie de notre plan économique à long terme.

Investir dans les talents et les compétences des gens

Dans l'économie mondiale concurrentielle d'aujourd'hui, notre talent est notre plus grand atout. De bons emplois bien rémunérés demandent une éducation et une formation professionnelle avancées. C'est pourquoi nous continuons de choisir d'investir dans une éducation et une formation de haute qualité pour faire en sorte que plus de personnes que jamais auparavant aient la chance d'exercer la carrière de leur choix.

De la maternelle à plein temps, en passant par les études élémentaires et secondaires, nous faisons les investissements nécessaires pour que notre système d'éducation demeure un système de calibre mondial et pour aider les élèves à réaliser leur plein potentiel.

Avec l'instauration de la Subvention ontarienne d'études en 2017 (SOE), nous transformons l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants pour rendre les études plus abordables et plus accessibles.

La SOE exemptera des frais de scolarité moyens les étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires venant de familles touchant un revenu de 50 000 $ ou moins, et rendra les études plus abordables pour les familles à revenu faible ou moyen. Il s'agit là d'un investissement dans notre avenir collectif qui permettra d'ouvrir des possibilités pour un plus grand nombre de gens.

De concert avec les employeurs, les éducateurs, les syndicats et d'autres partenaires, nous élaborons une stratégie intégrée pour répondre aux besoins actuels et futurs de notre économie dynamique. Notre Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée nous aidera à maintenir l'avantage compétitif que nous procure un des meilleurs bassins de personnes talentueuses et instruites du monde.

Sécuriser la retraite

Vu que les deux tiers des travailleurs ontariens ne participent pas à un régime de retraite d'employeur et que de nombreuses familles se demandent comment elles pourront maintenir leur niveau de vie lorsqu'elles cesseront de travailler, l'amélioration de la sécurité de la retraite a constitué un élément important de notre plan visant à favoriser l'essor de l'Ontario.

Notre leadership sur la scène nationale a contribué à la conclusion d'un accord historique entre l'Ontario, le gouvernement fédéral et d'autres provinces en vue de bonifier le Régime de pensions du Canada. Cet accord, qui s'appuie en grande partie sur l'expérience acquise par notre province au moment de la mise sur pied du Régime de retraite de la province de l'Ontario, accroîtra la sécurité de la retraite pour les futures générations de Canadiennes et de Canadiens.

Le gouvernement continue également à moderniser les cadres législatif et réglementaire s'appliquant aux régimes de retraite d'employeur afin d'assurer la solidité de ces régimes. En outre, il s'emploie à mettre à la disposition de la population de l'Ontario de nouveaux mécanismes d'épargne-retraite, comme les régimes de pension agréés collectifs.

Édifier une société équitable et aider les gens dans leur quotidien

L'évolution des réalités socioéconomiques a une forte incidence sur la façon dont la population de l'Ontario travaille, vit et mène des affaires. Nous tenons à nous assurer que chaque citoyen a la possibilité de prospérer et de réaliser pleinement son potentiel.

Nous prenons des mesures pour édifier une société équitable. Nous voulons mieux soutenir les populations vulnérables et encourager l'inclusion communautaire.

Le nouveau programme de l'Ontario en matière d'autisme offrira à plus d'enfants, quel que soit leur âge, des services plus souples et mieux adaptés à leurs besoins particuliers. On consacrera un demi-milliard de dollars afin de réduire considérablement les temps d'attente, de poser un diagnostic plus tôt afin que les enfants aient accès plus rapidement à des services et d'augmenter le nombre d'enfants servis.

Nous prenons des mesures pour stabiliser et sécuriser les revenus en bonifiant les taux de l'aide sociale et en nous assurant que les bénéficiaires profitent d'une part plus importante des pensions alimentaires pour enfants et de l'Allocation canadienne pour enfants qu'ils reçoivent.

Nous avons entamé un processus de réconciliation avec les peuples autochtones de l'Ontario. Au cours des trois prochaines années, nous investirons plus de 250 millions de dollars dans des programmes et des mesures fondés sur la réconciliation. Les conseils et le leadership de nos partenaires autochtones nous seront précieux pour que nous cheminions ensemble dans cette voie.

Nous sommes déterminés à réduire les coûts de l'électricité lorsque cela est possible. Le coût de la redevance de liquidation de la dette a été retiré de la facture d'électricité des consommateurs résidentiels. Grâce au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité, l'électricité est devenue plus abordable pour les familles à faible revenu. À compter du 1er janvier 2017, nous offrirons un rabais sur les factures d'électricité équivalant aux 8 % de la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée à cinq millions de consommateurs résidentiels, de petites entreprises et de fermes.

Pour renforcer la protection des consommateurs, nous poursuivons la réforme du système d'assurance-automobile en cherchant à améliorer les résultats en matière de santé et à réduire les coûts de l'assurance.

Un marché du logement stable et abordable est crucial pour l'économie de l'Ontario. De robustes gains en matière d'emploi, de faibles taux d'intérêt et la croissance du nombre de ménages soutiennent les augmentations du prix des logements dans la province. Pour rendre l'acquisition d'un premier logement plus abordable pour les Ontariennes et Ontariens, nous doublons le remboursement maximum des droits de cession immobilière à l'intention des acheteurs d'un premier logement pour le porter à 4 000 $.

Améliorer l'abordabilité du logement favorisera l'essor de l'Ontario pour tous.

Transformer les soins de santé

Le plan de l'Ontario en matière de santé accorde la priorité aux patients. Cela se traduit, pour les patients et leur famille, par un accès plus rapide à un système de santé intégré qui fournit des soins le plus près possible de leur domicile.

Nous avons choisi de continuer à consolider notre système de santé. Nous avons réduit les temps d'attente pour les interventions chirurgicales, augmenté le nombre de personnes qui ont accès à un fournisseur de soins primaires dans la province, et accru les services à domicile et au sein des collectivités.

Pour faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens continuent à obtenir les soins qu'ils méritent, nous investissons davantage dans nos hôpitaux. Faisant fond sur nos investissements annoncés dans le budget de 2016, nous octroyons un montant additionnel de 140 millions de dollars pour répondre aux besoins des patients et réduire les temps d'attente. Ainsi, tous les hôpitaux publics auront reçu une augmentation de leur financement de base d'au moins 2 % cette année.

Nous allouerons également plus de 12 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour la construction de nouveaux hôpitaux modernes; nous agrandissons ou rénovons 37 hôpitaux dans la province. Grâce à une somme supplémentaire de 50 millions de dollars au titre du financement annuel des hôpitaux, les rénovations et les réparations nécessaires pourront être effectuées.

Nous faisons également l'investissement dans la santé des Autochtones le plus important de l'histoire de la province en accordant 222 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour nous attaquer aux sérieuses iniquités en matière de santé et pour améliorer l'accès à des soins appropriés sur le plan culturel.

Ces investissements feront en sorte que tous les Ontariennes et Ontariens puissent obtenir rapidement des soins de santé de qualité quand et où ils en ont besoin.

Perspectives économiques

L'économie ontarienne poursuit sa croissance malgré l'incertitude qui règne à l'échelle mondiale. L'année dernière, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a augmenté de 2,5 %, ce qui équivaut au taux enregistré aux États-Unis et dépasse celui du Canada et de tous les autres pays du G7.

Depuis le creux de la récession mondiale de 2008-2009, il s'est créé plus de 641 000 nouveaux emplois nets en Ontario. Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis huit ans.

La croissance économique stable aux États-Unis ainsi que l'incidence continue d'un dollar canadien plus concurrentiel et des bas prix du pétrole favorisent toujours la croissance économique de l'Ontario. Nous diversifions nos marchés d'exportations, et les exportations réelles de marchandises de la province sont supérieures de 5,4 % aux chiffres enregistrés il y a un an.

Les exportations ont augmenté, les entreprises embauchent davantage de travailleurs, la productivité s'est améliorée, et les revenus des ménages sont à la hausse. On s'attend à ce que l'économie de l'Ontario continue à mener le bal pour ce qui est de la croissance au niveau provincial au cours des deux prochaines années, ce qui correspond en grande partie aux prévisions du budget de 2016.

Le ministère des Finances prévoit que le PIB réel de l'Ontario augmentera en moyenne de 2,2 % au cours de la période allant de 2016 à 2019. Par souci de prudence dans la planification financière, ces projections de croissance du PIB réel sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Voie choisie par l'Ontario pour équilibrer le budget

Pour la septième année consécutive, notre gouvernement a dépassé les objectifs financiers qu'il s'est fixés pour équilibrer le budget. Les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016* ont confirmé que le déficit se chiffrait à 5,0 milliards de dollars, soit une amélioration de 3,5 milliards de dollars par rapport au plan budgétaire de 2015.

Nous avons affiché ces résultats tout en contribuant à la croissance économique, à la création d'emplois et à la viabilité des programmes et des services qui sont utiles pour les Ontariennes et Ontariens dans leur vie de tous les jours.

On prévoit que le déficit de la province pour 2016-2017 sera de 4,3 milliards de dollars, ce qui est conforme au budget de 2016. Nous sommes en voie d'équilibrer le budget en 2017-2018 et de maintenir l'équilibre budgétaire en 2018-2019.

Nous poursuivrons la mise en oeuvre de notre plan visant à éliminer le déficit en faisant des investissements qui stimulent la croissance économique, en réorganisant le gouvernement et en gérant les dépenses de façon responsable, en assurant l'intégrité des revenus et en nous attaquant à l'économie souterraine.

Un partenariat pour un Ontario plus fort et un Canada plus fort

Une nouvelle ère de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires donne des résultats positifs. L'Ontario et le gouvernement fédéral conjuguent leurs efforts pour offrir des avantages réels à la population dans son quotidien, comme le renforcement des régimes de retraite et le renouvellement des infrastructures. Avec ses partenaires, la province a aussi réalisé des progrès dans des domaines comme la diminution des obstacles au commerce interprovincial et la lutte contre le changement climatique. De plus, de concert avec les municipalités et les partenaires autochtones, la province continue d'aller de l'avant quant aux priorités communes et de miser sur de solides partenariats.

Il continue pourtant d'exister un déséquilibre fiscal structurel : les gouvernements des provinces et des territoires n'ont pas les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles en matière de dépenses.

Les défis de plus en plus complexes auxquels fait face le Canada, comme l'incertitude entourant la croissance économique mondiale, le changement climatique et les conséquences du vieillissement de la population, doivent être relevés par plus d'un ordre de gouvernement.

L'Ontario se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires de la fédération, afin de se pencher sur ces préoccupations et d'édifier un Ontario plus fort dans un Canada plus fort.

Consultations préalables au budget

Le budget de l'Ontario a des incidences pour chaque Ontarienne et Ontarien. C'est pourquoi le gouvernement cherche à obtenir l'opinion et les idées de la population des quatre coins de la province. Chaque année, il mène des consultations partout en Ontario en vue de l'élaboration du budget. Les Ontariennes et Ontariens ont ainsi la possibilité de se faire entendre sur la façon dont le budget pourrait mieux tenir compte de leurs valeurs et de leurs priorités.

Des consultations auront lieu encore cette année pour obtenir les observations et les idées des citoyens. Les commentaires peuvent être transmis par courriel ou par la poste.

Au cours des dernières années, les nouvelles technologies ont facilité la participation de la population au processus d'élaboration du budget. Il y a deux ans, le gouvernement a mis sur pied l'outil de consultation interactif en ligne Parlons budget. En 2016, les Ontariennes et Ontariens ont fait part de 1 732 idées, ont voté à 53 402 reprises et ont fait 4 340 commentaires sur la plateforme.

L'outil de consultation Parlons budget 2017 donnera aux habitants de la province la chance de faire connaître leurs idées sur la façon de faciliter la vie de tous les jours de leurs concitoyens et d'améliorer la prestation des services gouvernementaux. Nous adopterons certaines de ces idées en fonction des commentaires reçus.

Conclusion

Au creux de la récession mondiale, notre gouvernement a établi un plan à long terme en vue de stimuler l'économie et de créer des emplois. Grâce à une gestion financière judicieuse, nous sommes est en voie de rétablir l'équilibre budgétaire.

Nous continuons sur notre lancée. L'économie mondiale pourrait présenter de nouveaux défis. Nous y ferons face ensemble. Nous continuerons à respecter les principes qui nous ont guidés jusqu'ici :

- Faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes aient la possibilité de réussir.
- Veiller à renforcer nos assises économiques au profit de tous.
- S'assurer que l'Ontario reste le meilleur endroit au monde où vivre, travailler et élever une famille.

Notre plan équilibré visant à stimuler l'économie et à favoriser la création d'emplois fonctionne.

Il aide les Ontariennes et Ontariens dans leur vie de tous les jours.

Il favorise l'essor de l'Ontario pour tous.

Original signé par

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances

Outil de consultation Parlons budget et consultations préalables au budget de 2017

Outil de consultation Parlons budget

L'Ontario s'est engagé à mettre à l'essai de nouvelles approches axées sur les technologies modernes pour les consultations budgétaires en vue de favoriser la participation d'un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens à des discussions utiles.

En 2015, le gouvernement a amorcé des discussions publiques en ligne en mettant en oeuvre l'outil de consultation Parlons budget. L'année suivante, l'Ontario a mis en place d'autres moyens pour permettre aux gens d'échanger et de discuter de leurs idées, démontrant que leurs commentaires ont une incidence directe sur le budget. Par exemple, par l'entremise de l'outil de consultation Parlons budget 2016, des personnes ont suggéré que des ampoules à diodes électroluminescentes (DEL) éconergétiques soient utilisées sur les routes provinciales, ce qui a amené le gouvernement à mettre en oeuvre un projet pilote sur l'autoroute 401.

Cette année, l'Ontario examinera certains éléments de la budgétisation participative dans le cadre de Parlons budget 2017. Le gouvernement incite les personnes, les organisations et les groupes communautaires à soumettre des propositions visant à aider les gens dans leur vie de tous les jours et à améliorer la prestation des services gouvernementaux. À la fin de la période de soumission, des ministères examineront les propositions pour s'assurer qu'elles correspondent au mandat de la province et qu'elles sont appropriées. Le Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse aidera à faire une présélection des projets. Il y aura ensuite un vote public, ce qui aidera le gouvernement à déterminer quels projets financer dans le cadre du budget de 2017. Des détails sur le processus se trouvent à Ontario.ca/Parlonsbudget.

Chaque année, la province améliore l'outil de consultation Parlons budget et elle continuera de développer ses outils de budgétisation participative en s'inspirant des leçons tirées. Envisager l'utilisation d'autres outils pour la budgétisation participative constitue une autre façon pour l'Ontario de remplir son engagement d'établir un gouvernement plus ouvert et plus transparent. En outre, des tableaux des Comptes publics et des ensembles de données à télécharger sont accessibles en ligne. La province poursuivra aussi ses efforts en matière d'information publique afin de permettre à la population de l'Ontario de mieux comprendre les finances du gouvernement.

Consultations en direct

La population de l'Ontario est invitée à participer à des consultations prébudgétaires en direct depuis des dizaines d'années. En plus des audiences tenues par le Comité permanent des finances et des affaires économiques, le ministre des Finances organise ces consultations préalables au budget aux quatre coins de la province. Elles constituent un aspect essentiel du processus d'élaboration du budget, car elles donnent la chance aux Ontariennes et aux Ontariens de s'assurer que le budget tient compte de leurs valeurs et de leurs priorités.

En vue de la préparation du budget de l'Ontario de 2017, le ministre des Finances et l'adjoint parlementaire au ministre des Finances tiendront des séances de consultations préalables au budget avec des particuliers et des organisations, ainsi que des assemblées publiques virtuelles pour entrer en contact avec un large éventail de personnes dans les collectivités de toute la province.

Observations écrites

Les particuliers et les organisations peuvent faire parvenir leurs observations directement au ministre des Finances par la poste, par courriel ou par télécopieur.

En ligne

Les particuliers peuvent soumettre leurs idées en vue de l'élaboration du budget de 2017 en remplissant le formulaire qui se trouve sur le site Web du ministère des Finances.

Par la poste

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
a/s Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Par courriel

submissions@ontario.ca

Par télécopieur

416 325-0969

Table des matières

Avant-propos iii

Outil de consultation Parlons budget et consultations préalables au budget de 2017 xv

Chapitre I : Création d'emplois et prospérité pour tous

Section A : Promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 3

Progrès 4

- Mise en oeuvre de l'Initiative pour la croissance des entreprises 4
- Réduction des coûts d'électricité pour les entreprises 11
- Accroître le commerce national et international 13
- Partenariats stratégiques 16
- Soutenir l'économie de partage 18
- Technologie financière 20
- Renforcement de la protection des consommateurs et des investisseurs 21
- Approche moderne et souple en matière de réglementation des services financiers 23
- Une économie sobre en carbone 25

Section B : Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 29

Progrès 30

- Infrastructure de garde d'enfants et d'enseignement 30
- Infrastructure pour l'enseignement postsecondaire 33
- Infrastructure de la santé et des services sociaux 35
- Faire progresser l'Ontario 38
- Investissements continus dans le transport 44
- Assurer un avenir axé sur l'énergie propre 45

Progrès en matière d'optimisation des actifs 49

- Élargir l'actionnariat dans Hydro One 49
- Fusion d'Hydro One Brampton 49

Exploiter la valeur des actifs immobiliers de l'Ontario pour réinvestir dans l'infrastructure 49
Mise à jour sur le Fonds Trillium 50
Modernisation du secteur des boissons alcoolisées 50

Section C : Investir dans les talents et les compétences des gens

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 53
Progrès 54
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire 54
Éducation postsecondaire 56
Emploi et formation professionnelle 58
Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée 59

Section D : Sécuriser la retraite

Accord sur une bonification du Régime de pensions du Canada 63
Renforcer et moderniser les régimes de retraite d'employeurs 66
Examen de la capitalisation du déficit de solvabilité 67
Société ontarienne de gestion des placements 68
Nouvelles possibilités d'épargne salariale 68
Régimes de retraite interentreprises à prestations cibles 68
Régimes de pension agréés collectifs 69

Section E : Vers une société équitable

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 71
Progrès 72
Allégement du prix de l'électricité pour réduire le coût de la vie quotidienne . 72
Abordabilité du logement 73
Un marché du travail offrant plus de possibilités 75
Des revenus plus stables et plus sûrs 77
Inclusion communautaire et soutien des populations vulnérables 78
Stratégie à long terme en matière de logement abordable 80
Soutien des possibilités pour les peuples autochtones 81
Protection des consommateurs 82

Section F : Transformer les soins de santé

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 83
Progrès 85
Amélioration de l'accès aux soins de santé 85
Davantage de soins coordonnés à domicile et dans les collectivités 90
Amélioration de l'information sur la santé 92
Protection de la santé des patients et du système de santé 92

Chapitre II : Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré

Section A : La voie choisie par l'Ontario pour équilibrer le budget

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 97
Progrès 98

Section B : Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts

Examen, renouvellement et réorganisation des programmes 101
Efficacité et viabilité des programmes 102
Modernisation interne du gouvernement 103
Gérer les coûts liés à la rémunération 105
Responsabilisation et transparence 107
Comptabilisation des régimes de retraite 107

Section C : Contrer l'économie souterraine et maintenir l'équité fiscale

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain 109
Progrès 110
Suppression électronique des ventes 111
Tabac de contrebande 111

Chapitre III : Perspectives économiques et financières

Section A : Perspectives économiques de l'Ontario

Récents résultats économiques de l'Ontario 116
Le marché de l'emploi continue de progresser en Ontario 117
Les exportations ontariennes demeurent vigoureuses 118
Contexte économique externe 119
Perspectives de croissance économique en Ontario 120
Marché du logement de l'Ontario 122
Risques ayant trait aux perspectives économiques de l'Ontario 123
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 124
Prévisions du secteur privé 125
Comparaison avec le budget de 2016 126

Section B : Perspectives financières

Mise à jour financière de 2016-2017 131
Variations des revenus de 2016-2017 depuis la publication du budget de 2016 133
Variations des charges en 2016-2017 depuis la publication du budget de 2016 135
Perspectives financières à moyen terme 138
Perspectives de revenus à moyen terme 138
Variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016 140
Perspectives des charges à moyen terme 141
Prudence financière 142
Détails des finances de l'Ontario 143

Section C : Emprunts et gestion de la dette

Emprunts à long terme sur les marchés publics 151
Mise à jour sur les obligations vertes 154
Économies au titre de l'intérêt sur la dette et abordabilité 155
Ratio de la dette nette au PIB 156
Coût de la dette 157
Réduction de la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario 159

Chapitre IV : Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort

Collaboration au sein de la fédération 163
Collaboration fédérale-provinciale : les progrès et les prochaines étapes 164
Équilibre fiscal fédéral-provincial au sein de la fédération 166
Besoin continu d'un partenariat solide 168
Soins de santé 168
Infrastructure 169
Les emplois et l'économie 170
Poursuite des travaux avec les municipalités et les partenaires autochtones 172
Partenariats provinciaux-municipaux 172
Collaboration avec des partenaires autochtones 173

Chapitre V : Un régime fiscal équitable et viable

Section A : Renforcer le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers

Souplesse accrue pour l'imposition foncière municipale 177
Biens multirésidentiels 178
Impôt foncier provincial 179
Un régime d'impôt foncier provincial plus équitable et moderne 179
Examen de l'imposition foncière des emprises de chemin de fer 180

Section B : Modernisation des droits de cession immobilière et autres mesures fiscales

Droits de cession immobilière 181
Doubler le remboursement maximal pour les acheteurs d'un premier logement 181
Moderniser les taux des droits de cession immobilière 182
Limiter le remboursement pour les acheteurs d'un premier logement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents 183
Collecte de renseignements sur le marché immobilier de l'Ontario 183
Juste valeur marchande 183
Incidence financière des mesures relatives aux droits de cession immobilière .. 184
Crédits d'impôt pour entreprises 184
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques 184

Liste des tableaux

Chapitre I : Création d'emplois et prospérité pour tous

Tableau 1.1 Récents investissements stratégiques par le Fonds pour l'emploi et la prospérité depuis le budget de 2016 16

Tableau 1.2 Exemples récents d'investissements pour le développement régional 17

Tableau 1.3 Exemples d'écoles agrandies, rénovées ou ouvertes en 2016-2017 32

Tableau 1.4 Exemples de projets du Programme des routes de raccordement 40

Tableau 1.5 Faits saillants sur les projets en cours 44

Tableau 1.6 Exemples d'investissements en santé dans les régions 84

Chapitre II : Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré

Tableau 2.1 Hausses annuelles moyennes des salaires négociées en Ontario 105

Chapitre III : Perspectives économiques et financières

Tableau 3.1 Perspectives économiques de l'Ontario 115

Tableau 3.2 Prévisions liées aux facteurs externes 119

Tableau 3.3 Répercussions des changements subis par les principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 123

Tableau 3.4 Économie de l'Ontario, de 2014 à 2019 124

Tableau 3.5 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 125

Tableau 3.6 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : Comparaison entre le budget de 2016 et l'exposé économique d'automne (EEA) de 2016 127

Tableau 3.7 Plan financier et perspectives à moyen terme de l'Ontario .. 129

Tableau 3.8 Mise à jour financière en cours d'exercice pour 2016-2017 . 131

Tableau 3.9	Résumé des variations des revenus depuis la publication du budget de 2016	133
Tableau 3.10	Sommaire des variations des charges en cours d'exercice depuis la publication du budget de 2016	135
Tableau 3.11	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme	138
Tableau 3.12	Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016	140
Tableau 3.13	Sommaire des variations des charges à moyen terme depuis la publication du budget de 2016	141
Tableau 3.14	Revenus	144
Tableau 3.15	Total des charges	145
Tableau 3.16	Détails des autres charges	146
Tableau 3.17	Dépenses liées à l'infrastructure en 2016-2017	147
Tableau 3.18	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	148
Tableau 3.19	Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme	152

Chapitre V : Un régime fiscal équitable et viable

Tableau 5.1	Taux de l'impôt foncier provincial	180
Tableau 5.2	Sommaire des mesures relatives aux droits de cession immobilière	184

Liste des graphiques

Chapitre I : Création d'emplois et prospérité pour tous

Graphique 1.1 Augmentation des exportations de l'Ontario vers de nouveaux marchés 13

Graphique 1.2 Émissions de gaz à effet de serre et cibles de réduction de l'Ontario et du Canada 25

Graphique 1.3 Avantages des investissements dans l'infrastructure 29

Graphique 1.4 Illustrations des prestations annuelles maximales 65

Chapitre II : Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré

Graphique 2.1 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit 98

Graphique 2.2 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB 100

Chapitre III : Perspectives économiques et financières

Graphique 3.1 Croissance du PIB réel en 2015, Ontario et G7 116

Graphique 3.2 Progression de l'emploi surtout dans les postes à temps plein, dans le secteur privé et dans les industries offrant un salaire supérieur à la moyenne 117

Graphique 3.3 Le commerce continue de soutenir l'économie en Ontario ... 118

Graphique 3.4 La croissance économique de l'Ontario devrait s'amplifier ... 120

Graphique 3.5 Le marché du travail de l'Ontario devrait continuer à s'améliorer 121

Graphique 3.6 Les frais hypothécaires sont élevés dans la RGT et à Hamilton-Burlington par rapport aux tendances historiques 122

Graphique 3.7 Composition des revenus, 2016-2017 150

Graphique 3.8 Composition des charges totales, 2016-2017 150

Graphique 3.9 Emprunts 2016-2017 153

Graphique 3.10 Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus 155

Graphique 3.11 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB 157

Graphique 3.12 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale 158

Chapitre IV : Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort

Graphique 4.1 Contribution nette au programme de péréquation, 2016-2017 167

CHAPITRE I

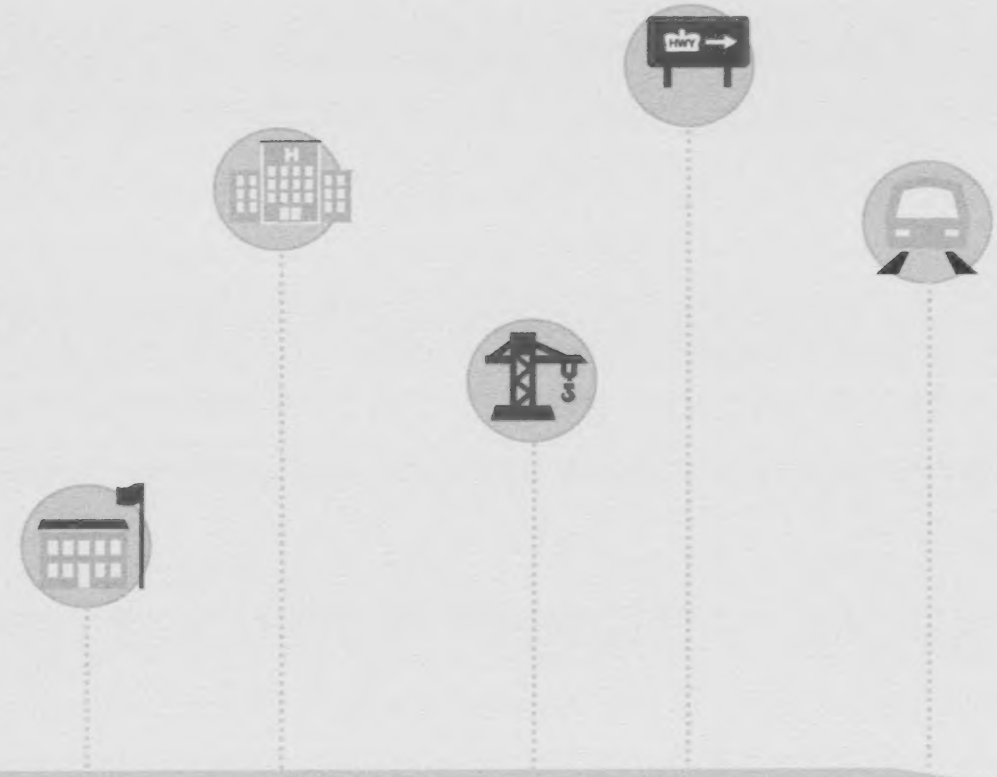

CRÉATION D'EMPLOIS ET PROSPÉRITÉ POUR TOUS

Section A : Promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique

Afin de stimuler l'économie de l'Ontario et de créer des emplois, le gouvernement s'emploie en priorité à favoriser un climat d'affaires concurrentiel propice à l'innovation. Malgré l'intensification de la concurrence et l'incertitude entourant les prévisions de croissance à l'échelle mondiale, la croissance économique de l'Ontario s'est poursuivie. Ainsi, la province améliore les conditions propres à la croissance économique dans l'immédiat et pour l'avenir, notamment par la réduction du fardeau réglementaire et des pressions exercées par les coûts d'électricité tout en aidant les entreprises à suivre le rythme du changement technologique et à prendre de l'expansion. Le gouvernement vise aussi à saisir les occasions générées par la transition vers une économie sobre en carbone en mettant en oeuvre son plan pour lutter contre le changement climatique et à soutenir les particuliers et les entreprises. Par ailleurs, il s'affaire à attirer et à appuyer des investissements dans les secteurs des services financiers, de la technologie et de l'économie de partage, ce qui ouvrira des débouchés économiques importants.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

Le budget de 2016 prévoit quelques initiatives stratégiques qui permettront à la province d'améliorer son rendement et son positionnement dans l'économie mondiale, notamment :

- **Stimuler la compétitivité économique par le truchement de l'Initiative pour la croissance des entreprises.**
- **Maintenir un régime d'imposition compétitif.**
- **Réduire les pressions exercées par les coûts d'électricité pour les entreprises.**
- **Accroître le commerce national et international.**
- **Soutenir l'économie de partage.**
- **Favoriser des marchés des capitaux stables.**
- **Faire en sorte que l'Ontario soit un chef de file dans la transition vers une économie sobre en carbone à l'échelle mondiale.**

Progrès

Mise en oeuvre de l'Initiative pour la croissance des entreprises

Comme il en a été question dans le budget de 2016, l'Initiative pour la croissance des entreprises, une stratégie dotée de 400 millions de dollars répartie sur cinq ans, constitue le plan du gouvernement pour stimuler la compétitivité économique de l'Ontario. La stratégie comporte trois volets :

- Créer une économie axée sur l'innovation;
- Favoriser le démarrage et l'expansion d'entreprises de l'Ontario pour qu'elles se transforment en chefs de file et en exportatrices à l'échelle mondiale;
- Moderniser les régimes réglementaires afin de diminuer les coûts des entreprises.

La mise en oeuvre de ce plan contribuera à stimuler l'économie de l'Ontario et à créer plus d'emplois bien rémunérés pour la population ontarienne ainsi qu'à accroître sa prospérité.

Créer une économie axée sur l'innovation

L'économie de l'Ontario est dotée d'une grande capacité d'innovation. On retrouve dans la province des institutions de recherche de calibre mondial. L'Ontario a été un pionnier dans de nombreux secteurs technologiques, et il offre un milieu favorable à la recherche-développement (R-D) ainsi qu'à l'entrepreneuriat. Plus de 560 000 Ontariennes et Ontariens occupaient un emploi dans les secteurs des sciences et du génie en 2015, soit une hausse avoisinant 95 % depuis 1990. D'ailleurs, l'investissement dans les talents et les compétences des gens constitue un aspect important du soutien à la transition vers une économie tirée par l'innovation. (Pour en savoir plus sur la Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée, voir la section C du chapitre 1, *Investir dans les talents et les compétences des gens*.)

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'engageait à accroître la connectivité des collectivités dans le super pôle d'innovation de l'Ontario qui s'étend de London et Waterloo à l'ouest jusqu'à Ottawa à l'est, en passant par Toronto. Pour soutenir l'activité économique dans cette région, la province entreprend une série d'initiatives visant à relier harmonieusement ces collectivités et entreprises du super pôle. (Pour en savoir plus, voir le chapitre 1, section B : *Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant*.)

L'économie axée sur l'innovation de l'Ontario attire un nouvel investissement de Thomson Reuters

En octobre 2016, Thomson Reuters a annoncé l'expansion de ses activités en Ontario. Son nouveau centre de technologies à Toronto se concentrera sur les initiatives informatiques de pointe de l'entreprise et permettra d'améliorer les services qu'elle propose aux marchés professionnels du monde entier. Le projet créera 400 emplois de grande qualité en technologie au cours des deux prochaines années et environ 1 500 au total par la suite.

De plus, le président-directeur général et le chef des services financiers de Thomson Reuters déménageront du Connecticut pour venir s'établir à Toronto en 2017.

« Nous sommes bien ancrés au Canada et nous considérons le pays comme un écosystème émergent de calibre mondial en matière de talent dans les technologies. Notre nouveau centre de technologies pousse plus loin notre engagement de faire grandir le principal carrefour d'innovation canadien ainsi que de concevoir des plateformes centrées sur le consommateur et des solutions pour l'avenir. »

Jim Smith, président-directeur général, Thomson Reuters

L'Ontario doit continuer de miser sur ses progrès dans la transition vers une économie tirée par l'innovation en faisant des investissements qui seront des vecteurs de productivité, de création d'emplois et de croissance économique à long terme. Par exemple, la province soutient la recherche universitaire de calibre mondial dans les grands centres de recherche par le Fonds pour la recherche en Ontario en plus de fournir des soutiens aux entrepreneurs par le Réseau ontarien des entrepreneurs.

- **En août 2016, près de 35 millions de dollars du Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario ont été affectés à 161 projets d'infrastructure de pointe pertinents pour l'industrie dans 25 institutions.**

- La province continue d'encourager l'entrepreneuriat par l'entremise du Réseau ontarien des entrepreneurs en vue d'accroître la capacité des organisations et de soutenir un plus grand nombre d'entreprises en démarrage et en expansion ainsi que d'entités à forte croissance. Ainsi, elle annonçait en juillet 2016 un nouveau financement de 1,2 million de dollars à Communitech, une entreprise de la région de Waterloo. Ce financement sera consacré au mentorat, à la formation et à des contacts avec plus de 500 jeunes entreprises par année. Parmi les bénéficiaires de ce programme figurent Babylon VR, qui fait appel à la réalité virtuelle pour visualiser des projets de rénovation, et Eyeread, qui a conçu une application aidant les enfants à apprendre à lire.

En collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Ontario soutient aussi des installations perfectionnées et modernisées dans les collèges et les universités aux quatre coins de la province par l'entremise du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. (Pour en savoir plus, voir la section B du chapitre 1, *Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant*.)

La province continue à explorer les possibilités de partenariats avec le secteur privé et d'autres parties pour développer et commercialiser des technologies transformatrices conçues en Ontario.

Bureau ontarien des investissements

En changeant le mode de prestation des services d'investissement aux entreprises, l'Ontario sera plus à même d'aller chercher les investissements du secteur privé. Ainsi, le Bureau ontarien des investissements, qui ouvrira ses portes à l'automne, servira de guichet unique de style *conciergerie* aux entreprises désirant investir en Ontario. Il fournira un éventail de services continus, notamment l'aide à la sélection d'emplacements appropriés et l'obtention accélérée des licences ou permis municipaux et provinciaux; il facilitera aussi la formation des travailleurs.

Le mode guichet unique pour attirer les investisseurs porte déjà ses fruits. En effet, GE Canada a annoncé récemment un investissement dans une usine de fabrication de pointe à Welland. Ce projet s'est traduit par la création de 220 emplois et un investissement global de près de 240 millions de dollars.

Secteur de l'automobile

Comme le prévoyait le budget de 2016, le gouvernement investit 15 millions de dollars sur quatre ans en vue de soutenir la R-D et la commercialisation de nouvelles technologies par l'intermédiaire du Canadian Urban Transit Research and Innovation Consortium, et d'établir le Programme d'amélioration de la compétitivité des équipementiers automobiles en vue d'aider les petits et moyens fournisseurs à adopter des technologies de pointe et à améliorer leur compétitivité.

En juin, General Motors Canada a annoncé une expansion d'envergure de sa fonction de génie et de développement de logiciels en Ontario comprenant l'embauche de plus de 700 nouveaux travailleurs hautement qualifiés et la création d'un nouveau centre de développement de logiciels à Markham.

L'Ontario poursuit sa collaboration avec les partenaires de l'industrie afin de décrocher de nouveaux investissements pour maintenir et renforcer un secteur de montage de véhicules et de fabrication de pièces automobiles concurrentiel et productif. Ainsi, l'heureux aboutissement des récentes négociations collectives dans les usines ontariennes des constructeurs automobiles Fiat Chrysler Automobiles, Ford et General Motors atteste du fait que l'Ontario demeure un endroit concurrentiel pour les investissements dans le secteur. Grâce à ces ententes, de nouveaux investissements considérables ont été obtenus, et environ 17 500 emplois dans les collectivités des quatre coins de la province seront préservés, notamment à Windsor, Oakville, Oshawa, St. Catharines, Woodstock, Etobicoke et Brampton.

Aider les entreprises ontariennes à démarrer et à prendre de l'expansion pour devenir des chefs de file sur la scène mondiale

Misant sur les engagements pris dans le budget, la province prend des mesures pour soutenir les programmes qui donnent accès au capital, aux ressources et au savoir-faire dont les petites et moyennes entreprises (PME) ont besoin pour devenir de grandes exportatrices mondiales.

Programme de bons pour le démarrage et l'expansion des entreprises

Dans le cadre du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le gouvernement annonce l'introduction du Programme de bons pour le démarrage et l'expansion des entreprises, doté d'une enveloppe de 32,4 millions de dollars qui seront investis sur une période quatre ans. Ce programme servira de guichet unique rapide et souple aux entreprises à forte croissance afin de supprimer les obstacles les empêchant de poursuivre leur essor. Ces bons seront affectés au financement d'activités comme le recrutement et la formation de talents spécialisés par ces entreprises, leur permettant d'accéder aux nouveaux marchés et aux services de protection de la propriété intellectuelle.

Le programme sera également conçu pour fournir un soutien, notamment par l'octroi de subventions de contrepartie et la prestation de services globaux comme les réseaux pour cadres en résidence et de mentorat entre pairs.

Programme pilote Défi pour des petites entreprises innovatrices

Le gouvernement annonce aussi la mise sur pied du programme pilote Défi pour des petites entreprises innovatrices qui sera doté d'une enveloppe de 28,8 millions de dollars sur cinq ans. Le programme fournira aux PME participantes des occasions de faire la démonstration de solutions technologiques novatrices, réunissant les conditions favorables à leur réussite commerciale. Tout d'abord, le gouvernement cernera les problèmes particuliers nécessitant une solution innovante ou technologique. Puis, les PME établies en Ontario seront invitées, par l'entremise d'un appel de propositions, à présenter leur solution novatrice dans le cadre du programme pilote Défi pour des petites entreprises innovatrices.

Le programme pilote aidera les PME ontariennes à transformer leurs idées en produits et services concurrentiels à l'échelle mondiale. En effet, ces entreprises bénéficieront d'un terrain d'essai en conditions réelles et, par conséquent, seront mieux placées pour commercialiser leurs idées et leurs produits dans le monde. Cela contribuera à favoriser la croissance économique de l'Ontario à long terme.

Accès au capital

Les PME et les entreprises novatrices dépendent de l'accès au capital pour démarrer et prendre de l'expansion, et contribuer à la création d'emplois bien rémunérés en Ontario. C'est pourquoi le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a accru l'approvisionnement en capital pour les PME et les entrepreneurs dynamiques.

Ces mesures portent leurs fruits : plus de 1,1 milliard de dollars en capital-risque ont été investis dans des sociétés établies en Ontario pendant les neuf premiers mois de 2016. De ce fait, la province est passée du 14^{e} rang en 2009 au sixième rang au chapitre de l'investissement de capital-risque en Amérique du Nord.

En vue de combler les besoins additionnels de capital des entreprises, le gouvernement s'est engagé, en avril 2015, à affecter 25 millions de dollars au fonds Démarrage et expansion, un nouveau fonds de capital-risque qui fournira aussi du mentorat à la génération montante d'entrepreneurs et aux entreprises en démarrage de l'Ontario. Le fonds a clôturé son premier exercice à la fin du mois d'août 2016. La province espère qu'il atteindra 75 millions de dollars à l'aide des contributions du secteur privé. À ce jour, le fonds a effectué quatre investissements, notamment dans :

- Fusebill, une société d'Ottawa qui conçoit des logiciels de gestion de la facturation;
- FundThrough, un prêteur aux petites entreprises domicilié à Toronto.

La province étudie également la création de nouveaux fonds de capital-risque s'appuyant sur le savoir-faire de l'Ontario dans le domaine des technologies quantiques, de la médecine régénératrice et de l'intelligence artificielle.

La province poursuit la mise sur pied de fonds de capital-risque dans les domaines des technologies propres et des sciences de la vie. Dans le budget de 2016, le gouvernement a pris l'engagement de créer un fonds ontarien capital-risque novateur dans le domaine des technologies propres doté de 55 millions de dollars pour soutenir les entreprises de l'Ontario. La province entamera la recherche de partenaires au début de 2017.

Moderniser les règlements

L'Ontario s'est engagé à instaurer un cadre réglementaire efficient et efficace par l'allégement des exigences superflues, l'élimination du double emploi et l'amélioration des services gouvernementaux conçus pour aider les entreprises.

En mars 2014, le gouvernement s'est fixé pour objectif d'aider les entreprises à réaliser des économies de 100 millions de dollars d'ici la fin de 2017. Les mesures de réduction du fardeau ont déjà permis de dépasser cet objectif en leur faisant économiser plus de 122 millions de dollars et plus de cinq millions d'heures depuis 2011.

Ministère du Développement économique et de la Croissance, Rapport sur l'allégement des formalités administratives de 2016.

Réduction des formalités administratives et allégement du fardeau réglementaire

Depuis le budget de 2016, l'Ontario a lancé le Défi pour la réduction des formalités administratives, un instrument de consultation en ligne et une composante de son Initiative pour la croissance des entreprises. Ce défi est conçu pour amener les organisations, les parties prenantes et le grand public à cerner les possibilités d'amélioration réglementaire et à alléger les fardeaux réglementaires tout en protégeant les normes environnementales et de santé et en favorisant la sécurité des travailleurs. Ces améliorations permettraient aussi de réduire les délais de réponse et de faciliter l'activité des entreprises en Ontario. Ainsi, les consultations menées auprès des fabricants de pièces automobiles, qui se sont terminées en juin, ont permis de repérer 80 possibilités de réduction du fardeau réglementaire. Les intentions du gouvernement à ces égards feront l'objet d'un rapport qui paraîtra plus tard à l'automne. Des consultations du genre ont eu lieu récemment auprès de l'industrie de la transformation des aliments. Au cours des deux prochaines années, les secteurs visés seront les services financiers, les mines, la fabrication de produits chimiques et la foresterie.

Le gouvernement est résolu à produire un rapport annuel sur ses réalisations en matière de réduction du fardeau réglementaire.

Réduction des coûts d'électricité pour les entreprises

L'Ontario prend des mesures afin de réduire les coûts d'électricité pour les petites entreprises, les exploitations agricoles et les grands consommateurs d'électricité, les aidant de la sorte à demeurer plus compétitifs.

Soutien aux petites entreprises

Le gouvernement offrira un rabais sur les coûts d'électricité équivalant à la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH) aux petites entreprises, aux exploitations agricoles ainsi qu'aux consommateurs résidentiels à compter du 1er janvier 2017. Ce rabais procurera un avantage supplémentaire aux petites entreprises et exploitations agricoles qui demandent des crédits de taxe sur les intrants.

Voir la section E du présent chapitre, *Vers une société équitable*.

Une petite entreprise qui consomme 20 000 kilowatt-heures (kWh) mensuellement pourrait économiser environ 270 $ par mois, soit approximativement 3 200 $ par année.

Fin de la redevance de liquidation de la dette

Le gouvernement éliminera la redevance de liquidation de la dette pour les industries, les entreprises et d'autres consommateurs d'électricité comme les institutions et les organismes sans but lucratif à compter du 1er avril 2018, soit neuf mois plus tôt que prévu. Une date fixe accroîtra la certitude des entreprises et les aidera à prendre des décisions plus éclairées quant à leurs investissements.

Élargir la portée de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel

Grâce à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel, les grands consommateurs d'électricité peuvent retrancher jusqu'au tiers du coût de leur facture d'électricité en limitant leur consommation pendant les périodes de pointe. La baisse de la demande durant ces périodes accroît la fiabilité du système et contribue à en réduire les coûts ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (GES). Par conséquent, l'initiative avantage tous les consommateurs puisqu'il n'est pas nécessaire de bâtir d'autres installations de production d'électricité pour suffire à la demande.

À l'heure actuelle, les clients qui consomment plus de trois mégawatts (MW) d'électricité par mois en période de pointe sont admissibles à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel. L'Ontario étend l'initiative aux clients dont la consommation mensuelle de pointe est supérieure à un MW, et supprime également les restrictions visant certains domaines d'activités, permettant à tous les consommateurs admissibles des secteurs commerciaux, industriels et institutionnels de participer à l'initiative. Pris globalement, ces changements permettraient à plus de 1 000 autres entreprises de profiter de réductions de leur facture d'électricité pouvant atteindre 34 %.

Aider les entreprises de l'Ontario à prospérer

Une entreprise de fabrication de plastiques qui consomme en moyenne 2 mégawatts en période de pointe et qui participe à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel pourrait potentiellement réduire ses coûts d'électricité, qui passeraient de 154 $ le mégawatt-heure (MWh) à 102 $ le MWh, soit une économie en coûts d'énergie possible de 42 000 $ par mois.

Soutien aux grandes industries du Nord

Comme il en avait fait mention dans le budget de 2015, le gouvernement demeure résolu à offrir un soutien permanent au secteur industriel du Nord, à raison d'un investissement pouvant atteindre 120 millions de dollars par année. Le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN) a pour but d'aider les plus grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario à réduire leurs coûts énergétiques, à soutenir les emplois et à demeurer compétitifs sur les marchés mondiaux. Le gouvernement entreprend un vaste examen pour veiller à ce que le programme continue de répondre aux besoins des grandes industries admissibles du Nord de l'Ontario.

Lutter contre le changement climatique et aider les entreprises ontariennes à demeurer compétitives

Comme l'indiquent le budget de 2016 et le Plan d'action contre le changement climatique, le gouvernement a l'intention d'affecter le produit des enchères de plafonnement et d'échange à des initiatives de réduction des émissions de GES tout en garantissant que l'incidence du programme de plafonnement et d'échange n'entraîne pas une hausse générale du coût de l'électricité pour les consommateurs commerciaux et industriels. De plus, les petites et les grandes entreprises auront accès aux programmes qui contribuent à réduire les émissions de GES et les coûts d'énergie dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique.

Accroître le commerce national et international

L'Ontario est toujours un endroit attrayant à l'échelle internationale pour l'investissement, la production et l'exportation, ce qui contribue à sa compétitivité mondiale et à sa croissance. Selon fDi Intelligence, la province a été nommée destination privilégiée pour l'investissement direct étranger en Amérique du Nord à deux reprises au cours des trois dernières années, confirmant qu'il est très judicieux d'y investir.

Les États-Unis demeurent le principal partenaire commercial de l'Ontario, mais au cours des 10 dernières années, la province a diversifié ses débouchés à l'international. Ainsi, les exportations ontariennes vers l'Union européenne ont continué d'augmenter et ont doublé vers le marché chinois en croissance rapide.

GRAPHIQUE 1.1 **Augmentation des exportations de l'Ontario vers de nouveaux marchés**

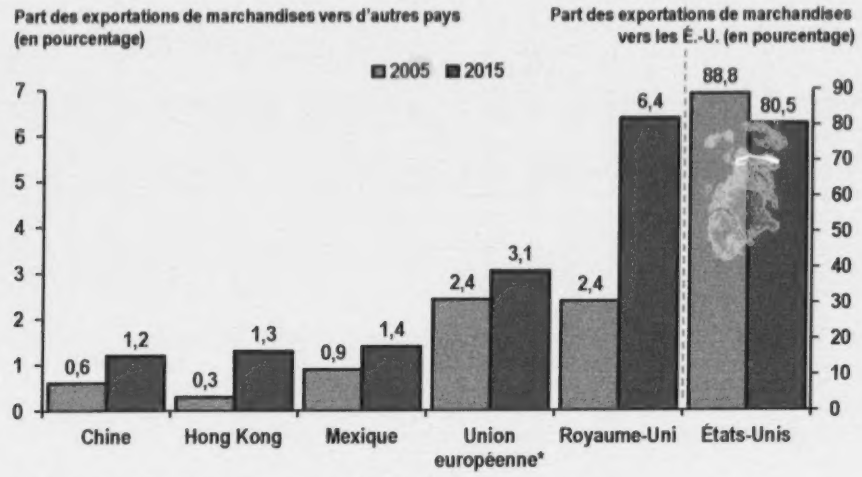

* Les chiffres de l'Union européenne excluent ceux du Royaume-Uni.
Source : Statistique Canada.

Depuis la publication du budget de 2016, la première ministre et certains de ses collègues ont effectué plusieurs missions commerciales à l'étranger qui ont abouti à un certain nombre d'accords, de partenariats et de protocoles d'entente :

- La mission commerciale au Mexique a donné lieu à un protocole d'entente entre l'Ontario et l'État du Jalisco visant à appuyer la collaboration parmi des chefs d'entreprises, des scientifiques et des innovateurs pour la mise au point de nouvelles technologies sobres en carbone.
- La mission commerciale en Israël et en Cisjordanie a donné lieu à 44 accords d'une valeur de plus de 180 millions de dollars, qui devraient créer plus de 200 emplois en Ontario dans les secteurs des sciences de la vie, de la technologie et de l'innovation.
- En avril 2016, le ministre des Finances, Charles Sousa, s'est déplacé au Royaume-Uni et en France pour rencontrer les chefs de file du secteur des services financiers et bancaires, et leur vanter les mérites de l'Ontario en tant qu'endroit propice à l'investissement.

En effet, le gouvernement persiste à encourager les multinationales à investir dans la province tout en diversifiant et en élargissant le bassin d'investisseurs étrangers pour les émissions obligataires ontariennes.

La première ministre Kathleen Wynne et les ministres continueront à diriger des missions commerciales dans des marchés prioritaires partout dans le monde. La première ministre dirigera sa première mission commerciale au Japon et en Corée du Sud cet automne en vue de renforcer les liens économiques, d'établir de nouveaux partenariats et de stimuler les investissements en Ontario. Elle sera la première personne occupant ce poste en Ontario à se rendre en Corée du Sud en 30 ans et à se rendre au Japon en 10 ans.

Supprimer les obstacles au commerce interprovincial

Les entreprises ontariennes devraient avoir le même accès aux marchés canadiens que celui dont jouissent leurs partenaires commerciaux internationaux. Un récent rapport d'un comité sénatorial canadien[1] laisse entendre que les obstacles au commerce interne réduisent le produit intérieur brut (PIB) du Canada d'un montant allant de 50 milliards à 130 milliards de dollars. L'Ontario a fait office de chef de file dans l'initiative nationale multilatérale visant à renouveler l'union économique du Canada pour le XXI[e] siècle en abolissant les obstacles de longue date au commerce et à l'investissement interprovinciaux.

Lors de la rencontre des premiers ministres provinciaux du Canada qui a eu lieu cet été à Whitehorse, une entente de principe a été conclue au sujet d'un nouvel Accord de libre-échange canadien. Cet accord de vaste portée visant l'expansion commerciale et la croissance économique favorisera l'essor des entreprises et la création d'emplois en abolissant les obstacles au commerce, en améliorant le déplacement des travailleurs, des biens et des services d'une province ou d'un territoire à l'autre, et en réduisant les formalités administratives. Il contribuera aussi à attirer de nouveaux investissements créateurs d'emplois en Ontario et dans les territoires et autres provinces au Canada.

[1] Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, *Des murs à démolir : Démantèlement des barrières au commerce intérieur au Canada*, 2016.

Partenariats stratégiques

Fonds pour l'emploi et la prospérité

Doté de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans, le Fonds pour l'emploi et la prospérité (FEP) vise à soutenir un climat d'affaires dynamique et novateur, à améliorer la productivité et à ouvrir des débouchés pour les entreprises et les secteurs d'activité de l'Ontario. Le fonds appuie les principaux objectifs de l'Initiative pour la croissance des entreprises par des investissements en R-D et la production novatrice.

Depuis janvier 2013, le gouvernement a fourni un financement supérieur à 810 millions de dollars par l'entremise du FEP, mobilisant des investissements de plus de 7,4 milliards de dollars du secteur privé et créant ou maintenant plus de 37 500 emplois.

TABLEAU 1.1 Récents investissements stratégiques par le Fonds pour l'emploi et la prospérité depuis le budget de 2016

Entreprise	Description
Fiat Chrysler Automobiles Canada (juin 2016)	Un financement approchant 86 millions de dollars pour soutenir l'exploitation des activités de Fiat Chrysler Automobiles Canada à Windsor. Ce financement sera destiné à la recherche de pointe au centre de recherche et de développement automobiles de la société, et à former une main-d'oeuvre de calibre mondial à l'usine d'assemblage de Windsor, grâce à des programmes de formation spécialisée et de modernisation de l'usine, en vue de la production de la Chrysler Pacifica, ce qui a permis de créer 1 200 emplois et de maintenir 4 000 postes.
GE Canada (août 2016)	Un financement de plus de 26 millions de dollars pour mobiliser un investissement total de près de 240 millions de dollars de GE Canada pour construire une usine brillante à Welland. On y fabriquera des moteurs écoénergétiques et diverses pièces. L'usine fera partie des installations mondiales les plus avancées de GE, créant 220 emplois.
Compagnie Baylis Médicale (mars 2016)	Un financement de plus de 4,2 millions de dollars pour mobiliser un investissement total de plus de 32,5 millions de dollars par la compagnie Baylis Médicale visant le soutien d'un projet d'intensification de la recherche-développement à l'usine que la compagnie exploite à Mississauga. Le projet va permettre d'accroître les exportations, de créer 84 emplois et de maintenir 194 postes.

Partenariats régionaux et communautaires

Les entreprises locales jouent un rôle déterminant dans la prospérité des régions et des collectivités en créant des emplois pour l'ensemble de la population ontarienne. Le gouvernement continue aussi à appuyer les entreprises et les collectivités partout en Ontario par l'entremise de ses fonds de développement économique régionaux.

Les fonds pour le développement régional et communautaire sont les suivants :

- le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO);
- le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO);
- la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO);
- le Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA).

TABLEAU 1.2 Exemples récents d'investissements pour le développement régional

Entreprise	Montant	Résultat	Description
Stubbe's Precast Commercial Inc.	1,5 million de dollars	274 emplois créés ou maintenus	La province a soutenu un investissement à Harley dans une usine hautement automatisée de 200 000 pieds carrés par le truchement du FDSOO. L'entreprise fabrique du béton préfabriqué structural et architectural.
Qlik	1,5 million de dollars	106 emplois créés ou maintenus	La province a soutenu la création d'un laboratoire de R-D à Ottawa axé sur le développement de logiciels dans les domaines de l'infonuagique, de l'analytique et de la veille économique. La société a reçu une subvention du FDEO mobilisant un investissement global de plus de 22 millions de dollars.
La ville de Timmins	2,5 millions de dollars	Nouveau parc industriel	La province a soutenu la création d'un nouveau parc industriel par le truchement de la SGFPNO en vue d'attirer de nouvelles entreprises à Timmins. Le projet englobe l'amélioration des services d'eau et d'électricité, et des routes, ainsi que la construction d'embranchements pour accueillir le principal nouveau locataire du parc.
Kagita Mikam Aboriginal Employment and Training Inc.	202 000 $	67 personnes autochtones formées; 18 emplois créés ou maintenus	Le gouvernement a soutenu la formation et l'embauche d'apprentis autochtones en investissant dans le partenariat entre les groupes autochtones parties à des ententes d'emplois, l'industrie et les syndicats dans la région du grand Toronto. Ce soutien du FDEA a mobilisé 300 000 $ d'investissements privés.

Soutenir l'économie de partage

L'économie de partage ouvre de grandes possibilités de création d'emplois tout en stimulant la croissance économique, la productivité et l'innovation. Les bienfaits de l'économie de partage se traduisent aussi par des coûts plus bas et des choix plus vastes pour les consommateurs, la souplesse des possibilités d'emploi et l'accès accru aux capitaux pour les petites entreprises en démarrage[2].

Depuis le budget de 2016, le Comité consultatif en matière d'économie de partage du gouvernement a rencontré ses partenaires municipaux et des intervenants de l'industrie, et a mobilisé la population par l'intermédiaire de sondages et de groupes de discussion. Plusieurs municipalités ont fait des progrès considérables dans leur stratégie d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires de l'économie de partage.

Le Comité consultatif poursuivra le dialogue pendant qu'il s'emploie à formuler des recommandations sur une approche ontarienne qui soutient l'économie de partage tout en favorisant des règles du jeu équitables, et en assurant l'équité fiscale et la protection des travailleurs et des consommateurs.

Assurance-partage de voiture

Le gouvernement a modernisé le système d'assurance-automobile de l'Ontario et accru la protection des conducteurs et des consommateurs en approuvant une modification réglementaire en vertu de la *Loi sur les assurances* pour permettre d'offrir une assurance pour parc automobile commercial pour les véhicules pouvant être loués à l'aide d'une application en ligne.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) a approuvé une politique provisoire visant l'assurance des services de transport qui contribuera à combler l'écart en matière d'assurance-automobile pour le partage de voiture commercial. D'autres changements seront nécessaires et le gouvernement demeure résolu à collaborer avec la CSFO et les parties prenantes du domaine de l'assurance pour mettre au point une solution permanente qui intégrera pleinement les modèles d'affaires de l'économie de partage dans le système d'assurance-automobile de l'Ontario.

[2] Bryant Cannon et Hanna Chung, « A Framework for Designing Co-Regulation Models Well-Adapted to Technology-Facilitated Sharing Economies », *Santa Clara Computer and High Technology Law Journal*, vol. 31, n° 1, 2015, p. 22-96.

Partage d'hébergement

Le partage d'hébergement présente le potentiel de stimuler le tourisme, d'avantager les économies locales et de permettre aux hôtes de gagner un revenu supplémentaire.

En février, la province et Airbnb, de concert avec l'Agence du revenu du Canada, ont lancé un projet pilote. Dans le cadre de ce projet pilote, 14 000 hôtes d'Airbnb ont reçu un courriel contenant des renseignements fiscaux, ce qui fait de l'Ontario la première province canadienne à s'être associée à Airbnb pour faire en sorte que les consommateurs et les hôtes connaissent leurs droits et responsabilités.

La province poursuivra sa consultation sur l'encadrement du partage de l'hébergement en Ontario auprès des municipalités, des parties prenantes de l'industrie et du public. Ce cadre prendrait en compte les outils dont disposent actuellement les municipalités pour atteindre le bon équilibre entre les responsabilités et objectifs municipaux et provinciaux.

Technologie financière

Attrait de l'Ontario pour les jeunes entreprises de technologie financière

Le gouvernement reconnaît le rôle de plus en plus grand que joue le secteur de la technologie financière pour faire de la province un chef de file mondial dans les services financiers. L'Ontario présente un climat commercial, réglementaire et fiscal favorable aux jeunes entreprises de technologie financière. Forte de ses antécédents dans les technologies de l'information et des communications (TIC) et les services financiers, la province présente le potentiel d'une interaction accrue et dynamique entre ces deux grappes dominantes. De plus, l'Ontario est le chef de file de la technologie financière au Canada. On estime à 150 le nombre de sociétés qui exercent dans ce domaine, avec de fortes concentrations dans les régions de Toronto, de Waterloo et d'Ottawa.

Solide base pour les jeunes entreprises novatrices

- OMERS Ventures, un fonds de capital-risque, observe 89 jeunes entreprises de technologie financière au Canada, lesquelles ont attiré plus de un milliard de dollars en capital depuis 2010.
- Le Fonds de démarrage BonDépart, financé par l'Agence fédérale de développement économique (FedDev) et le gouvernement de l'Ontario, est conçu pour aider les entrepreneurs à faire passer leurs jeunes entreprises de l'étape de conception des produits à la mise en marché.
- Les Centres d'excellence de l'Ontario et la Toronto Financial Services Alliance s'associent afin de mettre en contact les sociétés, les entreprises en démarrage et les institutions financières avec l'écosystème de l'innovation de l'Ontario, y compris sa communauté universitaire et ses entreprises de technologie, en vue de relever les défis qui se présentent et d'établir des partenariats susceptibles de stimuler la croissance des entreprises, et de constituer une réserve de talents.

L'Ontario reconnaît que le secteur de la technologie financière évolue dans un environnement concurrentiel à l'échelle mondiale. Soucieux de demeurer à l'avant-garde de ce que certains observateurs ont appelé la « révolution de la technologie financière », les plus grandes administrations du monde au chapitre des finances se sont efforcées de faire bon usage des leviers politiques à leur disposition. Elles ont exploré toute une panoplie d'options stratégiques portant sur le caractère adéquat de leur contexte réglementaire, ainsi que des incitatifs fiscaux généraux et des mesures de soutien financier et éducatif. Au cours de la prochaine année, l'Ontario examinera ces options stratégiques, dans l'optique de concevoir une stratégie visant à soutenir et à renforcer la position de la province en tant que chef de file dans le secteur de la technologie financière.

Contexte de réglementation financière moderne et souple

En octobre 2016, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a annoncé le lancement de OSC LaunchPad, un projet pilote novateur. Ce projet est censé aider les sociétés de technologie financière à progresser dans le contexte réglementaire actuel des valeurs mobilières et à lancer plus rapidement leurs nouvelles activités. OSC LaunchPad fournira aussi à la CVMO l'occasion de constater de près les derniers développements dans le secteur, permettant à la Commission d'intégrer les principaux enseignements au moment de la modernisation de la réglementation.

Renforcement de la protection des consommateurs et des investisseurs

Un environnement dans lequel les Ontariennes et Ontariens peuvent gérer leur argent avec efficience et en toute confiance offre une foule d'avantages, notamment une plus grande sécurité financière pour les particuliers, un secteur des services financiers solide et les emplois qui en émanent. Protéger les consommateurs avec efficacité est indispensable pour que l'Ontario maintienne sa position de chef de file dans ces secteurs.

Créer un nouvel organisme de réglementation des services financiers et des régimes de retraite

Le secteur des services financiers, l'un des secteurs importants de l'économie, touche à la vie quotidienne des Ontariennes et des Ontariens, qui comptent sur des organismes comme la CSFO, le Tribunal des services financiers (TSF) et la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) pour s'assurer qu'ils sont bien protégés.

Le gouvernement reconnaît l'importance du rôle que ces organismes jouent en matière de réglementation. À ce titre, la nomination d'un groupe d'experts en 2015 chargé d'examiner leur mandat constituait une étape importante de l'engagement pris par le gouvernement de moderniser et de renforcer la réglementation des services financiers et des régimes de retraite, ainsi que d'améliorer la protection des consommateurs, des investisseurs et des bénéficiaires de régimes de retraite.

En juin, le gouvernement a publié le rapport définitif du groupe d'experts. Celui-ci recommandait des réformes en profondeur au paysage réglementaire, notamment l'établissement d'un nouvel organisme de réglementation indépendant et souple, doté d'un cadre de gouvernance et de reddition de comptes moderne ainsi que d'un mécanisme permettant de tenir compte des points de vue des particuliers, par l'entremise par exemple d'un bureau de la protection du consommateur.

Le gouvernement dépose des mesures législatives qui, si elles étaient adoptées, établiraient les paramètres de base de l'Office de réglementation des services financiers. La création de l'Office constituerait un premier pas important vers la concrétisation de la vision du comité d'experts quant à la modernisation et au renforcement de la réglementation visant les services financiers et des retraites en Ontario.

Dans les mois à venir, le gouvernement a l'intention de prendre d'autres mesures importantes pour soutenir le processus de transition en plusieurs étapes, comme la nomination du premier conseil d'administration de l'Office de réglementation des services financiers, si les mesures législatives habilitantes sont adoptées, et la création d'un plan de mise en oeuvre détaillé.

Réglementation visant les services de consultation et de planification financières

À l'heure actuelle en Ontario, il n'existe aucun cadre pour réglementer les activités des personnes qui offrent des services de planification et de consultation financières. Cette lacune possible de la réglementation rend vulnérables les consommateurs lorsqu'ils sollicitent de l'aide pour atteindre leurs objectifs financiers.

L'année dernière, le gouvernement de l'Ontario a fait un grand pas en avant en mettant sur pied un comité d'experts indépendants ayant pour mandat d'examiner le cadre réglementaire visant les services de planification et de consultation financières. Son rapport définitif devrait être rendu public au début de 2017.

Prêts hypothécaires consortiaux

Selon la Commission des services financiers de l'Ontario, qui régit les activités des courtiers en prêts hypothécaires sur le marché des prêts hypothécaires consortiaux de l'Ontario, ce type de prêts a presque doublé en Ontario, passant de 3 milliards de dollars à près de 6 milliards de dollars annuellement entre 2012 et 2015. Comme la taille du marché a augmenté, le genre d'investisseurs qui y prend part a changé et les prêts hypothécaires consortiaux sont de plus en plus commercialisés auprès des petits épargnants du marché de détail.

Dans ce contexte en évolution, le comité d'experts qui a examiné le mandat de la CSFO a proposé des changements à la façon de réglementer les prêts hypothécaires consortiaux. En particulier, le comité a recommandé que les documents de placement de prêts hypothécaires consortiaux soient assujettis au même niveau de réglementation qu'applique l'organisme de réglementation des valeurs mobilières aux autres documents de placement servant à réunir des capitaux en Ontario.

De même, dans le document publié en août 2015 par les territoires de compétence participant au régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC), il est proposé de confier la responsabilité de la réglementation des placements de prêts hypothécaires consortiaux à l'Autorité de réglementation des marchés de capitaux.

Le gouvernement prend des mesures pour faire en sorte que le cadre réglementaire protège bien ceux qui investissent dans ce type de produit. Ainsi, le ministère des Finances a d'abord mis sur pied récemment un groupe de travail formé de représentants du ministère et d'experts de la CVMO et de la CSFO. On s'attend à ce qu'au cours des prochains mois, le groupe de travail formule des recommandations qu'il soumettra à l'examen du gouvernement. Ce dernier annoncera d'autres mesures d'ici le printemps de 2017.

Approche moderne et souple en matière de réglementation des services financiers

Établissement d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux (RCRMC)

Le gouvernement continue de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement d'un RCRMC. Une fois mis en oeuvre, un tel régime rehausserait le profil et la compétitivité du Canada sur les marchés des capitaux mondiaux, ce qui favoriserait l'activité économique dans l'ensemble des provinces et territoires. Ce régime encouragerait aussi une réglementation et des mesures d'exécution plus efficaces grâce à une structure de réglementation plus rigoureuse et plus concurrentielle qui favoriserait la croissance de l'investissement des entreprises.

De concert avec ses partenaires, le gouvernement a annoncé la composition du premier conseil d'administration de l'Autorité de réglementation des marchés de capitaux à l'été 2016, et a fixé de nouveaux délais pour la mise en place de l'Autorité. Il entend présenter la *Loi sur les marchés des capitaux* et des mesures législatives connexes au RCRMC, à l'issue de travaux entrepris avec d'autres territoires de compétence. L'Autorité devrait entrer en fonction en 2018.

Modernisation de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les *credit unions*

Dans le budget de 2016, le gouvernement annonçait son intention d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport de novembre 2015 sur l'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les* credit unions.

Le gouvernement propose en premier lieu des modifications à la Loi qui :

- permettraient l'établissement de différentes limites d'assurance-dépôts selon les types de dépôts assurables et donc de proposer des règlements habilitants visant à limiter l'assurance-dépôts à 250 000 $ pour les dépôts non enregistrés;
- élimineraient l'application de règles différenciées pour les petites caisses populaires et *credit unions*;
- permettraient aux caisses populaires et *credit unions* de conclure des ententes de syndication de prêts avec les caisses populaires et *credit unions* d'autres provinces.

Le gouvernement proposera aussi des modifications aux règlements pris en application de la Loi et à d'autres lois pertinentes pour poursuivre la mise en oeuvre des mesures énoncées ci-dessus, et aussi :

- permettre aux caisses populaires et *credit unions* d'établir ou de faire l'acquisition d'une société étant un agent d'assurance ou un courtier d'assurances inscrit;
- traiter des dispositions des règlements pris en application de diverses lois afin d'inclure les caisses populaires et *credit unions* à titre d'institutions financières admissibles.

La mise en oeuvre de ces changements devrait améliorer le cadre législatif régissant les caisses populaires et *credit unions* pour qu'elles puissent répondre aux nouveaux besoins de leurs sociétaires, contribuer à l'économie de l'Ontario et continuer de protéger les dépôts.

Une économie sobre en carbone

L'Ontario s'est établi comme un chef de file en réduisant les GES et se positionne afin de saisir les occasions que présentera une économie sobre en carbone.

L'adoption en mai d'une loi historique, la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, a établi les fondements du programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario, lequel constitue une pierre angulaire de la lutte de la province contre le changement climatique. Le nouveau règlement sur le plafonnement et l'échange qui est entré en vigueur le 1er juillet 2016 comprend des exigences détaillées visant les participants, dont la première période de conformité commencera le 1er janvier 2017. Les premières enchères devraient avoir lieu en mars 2017.

GRAPHIQUE 1.2 **Émissions de gaz à effet de serre et cibles de réduction de l'Ontario et du Canada**

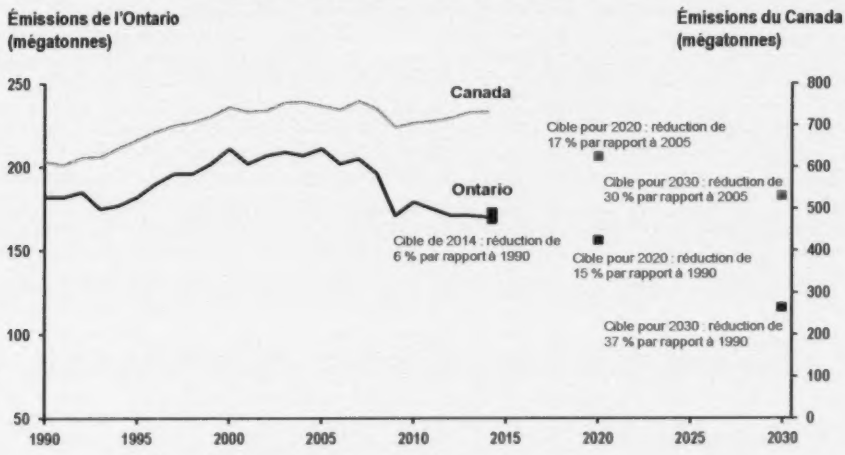

Nota : Les gaz à effet de serre sont mesurés en mégatonnes de dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère.
Source : Le rapport d'inventaire national 1990-2014 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, 2016.

En juin 2016, le gouvernement a publié son Plan d'action contre le changement climatique. Ce plan décrit les principales mesures que le gouvernement prendra pour lutter contre le changement climatique et créer des emplois, tout en permettant aux citoyens et aux entreprises de passer à une économie sobre en carbone. Il servira aussi de guide sur la façon d'investir le produit des enchères de plafonnement et d'échange. Aux termes de la loi, les produits du programme de plafonnement et d'échange de la province doivent être investis de manière transparente et responsable dans des initiatives qui réduisent les émissions de GES.

Les champs d'action du plan sont vastes et englobent les objectifs précis suivants :

- mettre sur pied une agence du changement climatique qui aiderait les propriétaires et les entreprises à avoir accès à des technologies éconergétiques, et à obtenir du financement pour celles-ci, afin de réduire les émissions de GES;
- réduire les émissions liées à l'usage de l'électricité tout en maintenant l'abordabilité des tarifs d'électricité pour les institutions, les commerces et les industries qui ne sont pas admissibles à la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité;
- installer près de 500 bornes de recharge pour véhicules électriques à plus de 250 emplacements pratiques dans toute la province, l'installation d'autres bornes étant prévue.

Doté de 325 millions de dollars, le Fonds d'investissement vert de l'Ontario finance les initiatives qui soutiennent la stratégie de lutte contre le changement climatique de la province; il renforcera l'économie, créera des emplois et stimulera l'innovation.

Par ailleurs, l'Ontario reconnaît l'importance de s'adapter au changement climatique. En 2017, le gouvernement publiera une version actualisée de son plan d'adaptation au changement climatique dont un des éléments centraux visera à aider les décideurs des secteurs privé et public à comprendre les répercussions climatiques potentielles, ce qui devrait contribuer à la prise de décisions efficaces permettant de renforcer la résilience climatique de la province.

Partenariats de collaboration sur le changement climatique

Reconnaissant la portée mondiale du changement climatique, l'Ontario a assumé un rôle de leader pour faire agir d'autres territoires de compétence et solliciter leur collaboration. Par exemple, l'Ontario a récemment signé une déclaration commune avec le Québec et le Mexique au Sommet des Amériques sur le climat qui a eu lieu en août 2016 au Mexique. Cette déclaration jette les bases de la mise en commun de l'information et du savoir-faire concernant les marchés du carbone, ainsi que des possibilités de réduction des GES, tout en favorisant l'innovation et en stimulant une forte croissance économique.

Secteur des technologies propres de l'Ontario

Au Canada, c'est l'Ontario qui affiche la plus grande concentration d'entreprises environnementales et de technologies propres. Les entreprises de technologies propres innovent en mettant au point des technologies qui réduisent les émissions de GES et engendrent d'autres bienfaits pour l'environnement dans des secteurs comme la production d'électricité, le transport, l'efficacité énergétique, le recyclage et le traitement de l'eau et des eaux usées. Ces entreprises évoluent dans des champs d'activité extrêmement variés allant de l'énergie renouvelable aux technologies hydriques, en plus d'être dispersées géographiquement et de se trouver à divers stades de croissance.

Le secteur des technologies propres joue un rôle crucial dans l'économie de l'Ontario. En effet, il favorise la conception de technologies qui améliorent le rendement environnemental des entreprises et stimule la productivité en intensifiant l'efficience de l'extraction et de la transformation des ressources dans des industries comme la foresterie, l'agrobiogaz, les déchets alimentaires, le pétrole et le gaz.

Exemples d'entreprises de technologies propres en Ontario

- Trojan Technologies – un chef de file mondial dans la purification de l'eau par rayons ultraviolets qui fournit à ses clients des solutions éco-efficaces pour la qualité de l'eau permettant de réduire et de recouvrer les coûts, l'énergie et l'espace (London).
- Electrovaya – un chef de file mondial dans la fabrication de batteries de pointe aux ions lithium destinées au secteur du transport écologique, aux réseaux électriques intelligents et aux entreprises de production d'énergie renouvelable (Mississauga).

L'Ontario prépare une stratégie visant le secteur des technologies propres en vue de l'aider à se positionner comme chef de file mondial et de soutenir les objectifs de l'Initiative pour la croissance des entreprises.

Section B : Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant

Le gouvernement réalise le plus important investissement dans l'infrastructure de l'histoire de l'Ontario, soit plus de 160 milliards de dollars sur une période de 12 ans à compter de 2014-2015. Les investissements planifiés renforceront les collectivités à l'échelle de la province et soutiendront plus de 110 000 emplois chaque année en moyenne. Les Ontariennes et Ontariens auront accès à davantage de places en garderie, étudieront dans des écoles modernisées, apprendront et mèneront des recherches dans des laboratoires et des installations de pointe, recevront des services dans des hôpitaux fraîchement rénovés et se déplaceront dans la province au moyen d'un réseau de transport intégré. Créer un réseau d'électricité propre et fiable qui satisfait aux besoins actuels et futurs présente des avantages économiques et environnementaux considérables pour tous les Ontariennes et Ontariens. En optimisant ses actifs de manière stratégique, et en versant les revenus nets au Fonds Trillium, le gouvernement est en voie de générer 5,7 milliards de dollars pour financer le transport en commun, le transport et d'autres projets d'infrastructure prioritaires.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

Le budget de 2016 incluait le plan de la province d'investir environ 160 milliards de dollars dans l'infrastructure durant une période de 12 ans à compter de 2014-2015. L'Ontario continue d'aider les collectivités à croître en investissant dans des projets d'infrastructure comme la création de places en garderie et la construction d'écoles, d'hôpitaux d'installations de transport en commun, d'autoroutes et de routes.

GRAPHIQUE 1.3 Avantages des investissements dans l'infrastructure

À compter de 2017, 100 000 nouvelles places en garderie agréée seront créées afin que davantage de familles puissent obtenir des services de garde abordables et de qualité. Les élèves profiteront également d'écoles nouvelles ou remises à neuf qui offrent des locaux d'apprentissage plus sécuritaires et modernes.

Au cours des cinq prochaines années, 18 hôpitaux verront d'importants travaux de rénovation et de reconstruction prendre fin. Ces investissements aident les patients à recevoir des soins de grande qualité dans des établissements de partout dans la province.

Dans le cadre de la mise en oeuvre graduelle du Service ferroviaire express régional GO, le service ordinaire GO augmentera d'approximativement 50 % par rapport à 2014-2015, d'ici 2020. Cela améliorera l'expérience des navetteurs et rendra le service plus fiable.

Au cours des cinq prochaines années, environ 5 000 kilomètres de routes et plus de 750 ponts seront construits ou réparés partout dans la province. Environ 2 400 kilomètres de ces routes et 200 de ces ponts sont situés dans le Nord de l'Ontario. Ces investissements assureront la poursuite du transport des gens et des biens, relieront les collectivités et amélioreront la qualité de vie.

Progrès

Dans le cadre de l'engagement pris par la province de favoriser l'essor de l'Ontario, le gouvernement prévoit verser au cours des 10 prochaines années :

- 12 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour l'enseignement et la garde d'enfants;
- 3 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour l'infrastructure postsecondaire;
- 12 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour l'infrastructure de la santé;
- 55 milliards de dollars dans le transport en commun;
- 26 milliards de dollars pour les autoroutes;
- 30 milliards de dollars dans d'autres investissements en infrastructure, notamment le logement abordable, le tourisme et les centres culturels.

Le gouvernement s'est engagé à établir des plans à long terme pour s'assurer que son infrastructure correspond aux besoins des Ontariennes et des Ontariens. La province publiera également une mise à jour sur son plan d'infrastructure qui présentera plus de détails sur les investissements prévus pour les 10 prochaines années.

Infrastructure de garde d'enfants et d'enseignement

L'expansion des services de garde et des programmes de qualité à l'intention des enfants et des familles aident les Ontariennes et Ontariens au quotidien. Les familles et les collectivités bénéficient des programmes et services qui promeuvent l'apprentissage et le développement de la petite enfance, appuient les parents ainsi que les fournisseurs de soins et aiguillent les gens vers des services spécialisés.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a augmenté ses efforts en vue de soutenir les familles en aidant à créer 56 000 nouvelles places en garderie agréée. Cela s'ajoute aux investissements consentis depuis 2003 par la province qui ont permis une augmentation de 87 % du nombre de places en garderie, pour atteindre près de 351 000 places au total.

Afin de satisfaire à la demande découlant de la croissance et de l'évolution de la province, le gouvernement créera 100 000 places supplémentaires de 2017 à 2022 dans les garderies agréées accueillant des jeunes enfants allant des nourrissons aux enfants d'âge préscolaire. En collaborant étroitement avec les écoles et les municipalités, la province financera une expansion tant dans le milieu scolaire et le milieu communautaire qu'à domicile. Cette approche doublera la capacité actuelle pour le groupe d'enfants de 0 à 4 ans.

À titre de première étape de cette nouvelle initiative, la province prévoit investir 65,5 millions de dollars durant l'année scolaire 2016-2017, dans le cadre d'un investissement plus important, pour créer approximativement 3 400 places en garderie supplémentaires. Cette augmentation de l'investissement durant l'année scolaire en cours permettra de réaliser des rénovations supplémentaires et de créer de nouvelles places dans les écoles. Faire en sorte que davantage de familles ontariennes reçoivent des services de garderie agréée abordables et de grande qualité, offerts dans installations polyvalentes, s'inscrit dans le plan de l'Ontario visant à faciliter la vie des familles.

Ces nouveaux investissements feront progresser les travaux en cours qui sont menés avec les parents et les partenaires de la collectivité pour créer un système de garde d'enfants et de services à la petite enfance axé sur la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité, le choix pour les parents et la souplesse. Pour de plus amples renseignements, voir la section C du présent chapitre, *Investir dans les talents et les compétences des gens*.

Des installations modernes offrent aux élèves de toute la province une expérience d'apprentissage améliorée, tout en favorisant le rendement et le bien-être des futures générations d'élèves. Ainsi, durant l'année scolaire 2016-2017, les conseils scolaires de l'Ontario ouvriront 29 nouvelles écoles. De plus, 16 écoles supplémentaires ont fait l'objet de travaux d'agrandissement et de rénovation majeurs.

TABLEAU 1.3 Exemples d'écoles agrandies, rénovées ou ouvertes en 2016-2017

	Région	Description du projet
Nouvelles écoles	Centre de l'Ontario	L'école publique Vista Hills, dans la région de Waterloo, offre aux étudiants, aux membres du personnel et aux familles un édifice ultramoderne, entièrement accessible grâce à son ascenseur, et comportant de nouvelles classes pour les arts, les sciences et la musique.
	Centre de l'Ontario	L'école publique John Brant à Fort Érié (région de Niagara) récemment ouverte offre aux élèves et aux membres du personnel un environnement d'apprentissage de grande qualité dans un immeuble moderne et accessible.
	Est de l'Ontario	La nouvelle École élémentaire publique Riverside-Sud à Ottawa offre une éducation en français à 366 élèves, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 6e année, dans la région de Riverside.
	Région du grand Toronto	La nouvelle école élémentaire catholique St. Alphonsa à Brampton offre aux élèves, aux membres du personnel et aux parents un environnement d'apprentissage de grande qualité, dans une école moderne et accessible au sein de cette collectivité en pleine croissance.
Agrandissements et rénovations	Nord de l'Ontario	Les rénovations à l'école publique Smooth Rock Falls, à Cochrane, ont permis de créer des locaux éducatifs spécialement aménagés pour les élèves de la maternelle à la 6e année, tout en permettant également au conseil scolaire de louer des locaux supplémentaires à la municipalité.
	Est de l'Ontario	L'agrandissement de l'École élémentaire catholique Sainte-Geneviève à Ottawa a permis de créer des locaux pour 308 élèves afin de satisfaire aux besoins grandissants en matière d'éducation en français dans la région d'Ottawa.
	Sud-Ouest de l'Ontario	L'école publique entièrement accessible, nouvellement rénovée et agrandie, East Carling (anciennement l'école publique Bishop Townshend), à London, offre aux élèves de nouveaux programmes et un gymnase plus grand. Dans le cadre des rénovations, les alarmes incendies et le service Internet ont été mis à niveau dans tout l'édifice.

En juin, la province s'est engagée à fournir 1,1 milliard de dollars supplémentaires sur deux années scolaires afin d'améliorer l'infrastructure scolaire à l'échelle de l'Ontario. Cet investissement se greffe au financement de 1,6 milliard de dollars qui a été affecté aux réparations et aux réfections, pour un total de 2,7 milliards de dollars. On prévoit que ce financement profitera à plus de 2 100 écoles ayant des projets de réparation et de réfection évalués à au moins 100 000 $, en plus des nombreux autres projets de moindre envergure. Cela portera l'investissement total de la province dans l'infrastructure du secteur de l'éducation au cours des 10 prochaines années à 12 milliards de dollars, afin de satisfaire aux besoins locaux, tout en créant un environnement d'apprentissage moderne pour les élèves.

Projets de construction en cours dans les écoles du Nord

En raison de l'investissement supplémentaire de 1.1 milliard de dollars, les écoles du Nord recevront 120 millions de dollars supplémentaires, ce qui porte l'investissement total dans la région à 300 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Ce financement aidera à effectuer la réparation des toitures, la mise à niveau des systèmes de chauffage et de ventilation ainsi que la modernisation des systèmes électriques et de plomberie dans les écoles de tout le Nord de l'Ontario.

Infrastructure pour l'enseignement postsecondaire

Comme annoncé dans le budget de 2016, la province s'est engagée à améliorer l'infrastructure postsecondaire et à élargir l'accès à une éducation de grande qualité dans les collèges et universités en investissant 3 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.

Expansion de l'éducation postsecondaire

L'Ontario prévoit investir jusqu'à 180 millions de dollars dans deux nouvelles installations postsecondaires à Brampton et à Milton, et dont les plans seront soumis par des universités. Ces installations seront spécialisées en sciences, en technologie, en ingénierie, en arts et en mathématiques. Le gouvernement fera un appel de propositions en janvier 2017. Ces installations aideront à développer la main-d'oeuvre hautement qualifiée de l'Ontario en augmentant ses occasions d'apprentissage expérientiel, en aidant les étudiants à acquérir les talents et les compétences nécessaires pour évoluer dans l'économie du savoir et en encourageant les partenariats dans les domaines à forte demande.

Ce plan constitue la deuxième phase du grand accroissement de l'infrastructure postsecondaire en Ontario. En mai 2015, l'Ontario a annoncé la création du campus de l'Université York-Centre de Markham, en partenariat avec le Collège Seneca.

Depuis le budget de 2016, la province a travaillé en collaboration avec le gouvernement fédéral ainsi que les collèges et universités afin de mettre en oeuvre en Ontario le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Cette initiative mènera à des investissements communs de plus de 1,9 milliard de dollars dans les infrastructures de recherche, d'innovation et de formation des établissements postsecondaires de l'Ontario (voir la section C du présent chapitre, *Investir dans les talents et les compétences des gens*). Les projets qui bénéficient de ce fonds comprennent les suivants :

- **Université de Toronto** — Près de 190 millions de dollars seront investis afin de mettre à niveau près de la moitié des laboratoires de recherche de l'université au cours des deux prochaines années.
- **Collège Algonquin** — Approximativement 45 millions de dollars seront investis pour soutenir la création d'un centre pour l'innovation, l'entrepreneuriat et l'apprentissage, qui abritera un centre d'excellence pour la cybersécurité, un centre d'excellence pour l'innovation énergétique ainsi que des salles de classe et des espaces de travail polyvalents. L'investissement permettra également de créer un institut pour l'entrepreneuriat autochtone qui appuiera les activités d'étudiantes et d'étudiants, d'anciens étudiants et de partenaires communautaires autochtones.
- **Collège Niagara** — Approximativement 35 millions de dollars seront investis pour soutenir la construction des nouvelles installations touchant l'agroalimentaire et l'agroentreprise. Le projet inclura des espaces pour la recherche, l'incubation et l'analyse, et favorisera la croissance ainsi que la productivité dans le secteur agroalimentaire.
- **Collège Sault** — Approximativement 18 millions de dollars seront investis pour appuyer le développement du nouvel institut iE3, Institute for Environment, Education and Entrepreneurship. L'iE3 créera des espaces ultramodernes d'apprentissage par l'expérience et donnera aux étudiants les meilleures chances de réussir dans la nouvelle économie.
- **Collège Boréal** — Plus de 10 millions de dollars seront investis dans la construction d'un centre de bien-être au campus Sudbury et la modernisation du campus Windsor afin d'en augmenter l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- **Collège Fanshawe** — Approximativement 9 millions de dollars seront investis dans la modernisation de l'édifice existant afin d'y ajouter un nouveau centre pour la recherche avancée et l'innovation en biotechnologie.

Infrastructure de la santé et des services sociaux

Le renforcement du régime de soins de santé de l'Ontario permet d'assurer aux Ontariens et aux Ontariennes un accès plus rapide aux soins appropriés, dès maintenant et dans l'avenir. Au cours des 10 prochaines années, l'Ontario entend investir 12 milliards de dollars sous forme de subventions d'immobilisations pour des projets d'infrastructure dans le secteur de la santé afin d'aider les patients à recevoir des soins de haute qualité. Au cours des cinq prochaines années, 18 hôpitaux de toutes les régions de l'Ontario feront l'objet de rénovations importantes ou seront reconstruits. La province collabore également avec des hôpitaux afin de planifier 19 grands projets d'immobilisations supplémentaires afin d'agrandir et de rénover les installations existantes.

L'Ontario prévoit également investir dans l'infrastructure de la santé communautaire en versant des subventions d'immobilisations aux organismes communautaires comme les centres de santé communautaire, les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones, les équipes Santé familiale et les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien.

Les travaux de construction ont commencé dans les lieux suivants :

- **Hôpital général d'Etobicoke du William Osler Health System** — L'hôpital construira quatre nouveaux étages et créera 250 000 pieds carrés de nouveaux locaux pour les services dont la collectivité a besoin, notamment les soins d'urgence et aux malades en phase critique.
- **Hôpital Général de Hawkesbury et du district** — L'hôpital agrandira le service des urgences et ajoutera une unité des soins intensifs ainsi qu'une unité familiale des naissances, de même qu'une unité de santé mentale de 12 lits pour patients hospitalisés et en traitement de jour. Le projet modernisera les espaces réservés aux interventions chirurgicales et regroupera les services, comme les cliniques spécialisées, la réadaptation, l'hémodialyse ainsi que la cardiologie, dans une nouvelle aile qui sera plus accessible pour les patients.
- **St. Joseph's Care Group à Thunder Bay** — L'hôpital inclura un programme spécialisé de santé mentale. Une nouvelle aile de trois étages comptant approximativement 66 000 pieds carrés est en cours de construction, et environ 12 000 pieds carrés de locaux sont en cours de rénovation. Les nouvelles installations accueilleront 38 lits spécialisés en santé mentale, ainsi que les programmes et services afférents qui sont transférés de l'Hôpital psychiatrique Lakehead à l'hôpital St. Joseph.

- **Projet de réaménagement des services de réanimation cardiorespiratoire de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa** — Cet investissement de 162 millions de dollars a pour but d'agrandir les installations afin de tenir compte des changements démographiques et des progrès technologiques. Ce projet améliorera également l'accès à des services cardiaques spécialisés de grande qualité pour les résidents vivant dans la région du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain. La construction d'une nouvelle tour et la rénovation des installations actuelles, qui totalisent environ 239 000 pieds carrés, sont en cours afin d'agrandir les locaux pour le cathétérisme cardiaque, la chirurgie cardiaque, une unité de soins intensifs pour la chirurgie cardiaque, les programmes d'imagerie cardiaque et les services de soutien connexes.

La planification est en cours pour les projets suivants :

- **Centre de toxicomanie et de santé mentale de Toronto** — Un agrandissement majeur améliorera l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances. Comptant approximativement 655 000 pieds carrés de nouveaux locaux, le réaménagement comportera des services cliniques pour patients hospitalisés et externes, des installations de recherche et d'enseignement ainsi que des installations de loisirs et de ressources pour les patients et leur famille.
- **Nouvel Hôpital communautaire Groves Memorial de Fergus et de la région de Centre Wellington** — Cet hôpital améliorera l'accès aux services hospitaliers, en offrant notamment plus d'espace pour les services des urgences et de diagnostic ainsi que les services ambulatoires et aux patients hospitalisés, un plus grand nombre de chambres individuelles et des ressources technologiques et cliniques modernes pour les médecins et les membres du personnel.
- **Nouveau carrefour de santé à Orléans** — Ce carrefour réunira en un seul endroit certains services offerts dans trois hôpitaux et chez quatre fournisseurs de services de santé communautaires. Lorsque le projet sera terminé, la région d'Orléans bénéficiera de programmes intégrés bilingues qui sont axés sur le patient et sont plus près de chez eux, notamment des soins ambulatoires, des services de santé mentale et de mieux-être, des services de soutien gériatrique et de mieux-être, des services d'imagerie diagnostique et des services de réadaptation active.

La province appuie également le secteur de la santé par l'entremise du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé. Cette année, l'Ontario versera 175 millions de dollars – une augmentation de 50 millions de dollars par rapport au financement de l'année dernière – afin d'appuyer des projets d'infrastructure critique dans 135 hôpitaux et d'ainsi prolonger la vie utile des installations ou d'en améliorer la qualité.

Soutien de l'infrastructure sociale

La province et le gouvernement fédéral travaillent en partenariat à une nouvelle initiative, le Fonds pour l'infrastructure sociale, lequel fournira plus de 640 millions de dollars sous forme d'investissement en immobilisations afin de réparer et de moderniser l'infrastructure communautaire et de satisfaire aux besoins émergents et à l'échelle locale. Cet argent sera réparti de la manière suivante :

- un nouveau financement de 337 millions de dollars par le programme de logement abordable de l'Ontario au cours des trois prochaines années. L'Ontario s'engage à verser un montant égal à celui du gouvernement fédéral afin de doubler le financement aux termes du programme;
- 209 millions de dollars sont investis cette année pour des réaménagements et des rénovations pour améliorer le rendement énergétique et économiser l'eau dans les logements sociaux;
- 67 millions de dollars au cours des deux prochaines années sont alloués à des projets touchant les logements abordables destinés aux aînés, comme des mises à niveau sur le plan de l'accessibilité et la construction de nouveaux logements locatifs;
- 28 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour la construction et la rénovation de refuges pour les victimes de violence familiale.

De plus, l'investissement de 92 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'investissement vert consenti par l'Ontario afin de moderniser le parc de logements sociaux aide déjà à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES. La province investit 82 millions de dollars pour moderniser sur le plan énergétique les tours de logements sociaux comprenant au moins 150 logements, ainsi que 10 millions de dollars supplémentaires pour aider à accroître l'efficacité électrique d'environ 1 300 logements sociaux individuels, qui sont souvent situés dans des collectivités plus petites et des collectivités rurales. Cet investissement contribuera à réduire les émissions de GES d'environ 3 600 tonnes sur une période de 20 ans.

Faire progresser l'Ontario

Le plan du gouvernement Faire progresser l'Ontario appuie les transports en commun, les transports et l'infrastructure prioritaire à l'échelle de la province. Le plan est soutenu par la stratégie d'optimisation pluriannuelle de l'actif, laquelle inclut l'élargissement de la propriété d'Hydro One, ainsi que le dégagement de la valeur d'autres biens provinciaux afin de générer à terme 5,7 milliards de dollars qui serviront à financer des projets infrastructurels prioritaires.

Hors de la région du grand Toronto et de Hamilton

Par l'entremise du plan Faire progresser l'Ontario, la province investit dans des initiatives hors de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) qui aideront à relier les régions, à créer de nouveaux débouchés économiques et à améliorer les infrastructures essentielles dans les collectivités.

Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire

Le gouvernement fournit du financement aux petites municipalités rurales et du Nord par l'entremise du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC) afin de les aider à construire et à réparer des routes, des ponts et d'autres infrastructures essentielles.

L'Ontario a récemment annoncé qu'il triplera le financement du FOIC pour le faire passer à 300 millions de dollars par an d'ici 2018-2019. Ainsi, les municipalités auront la possibilité d'augmenter leur financement total jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars sur deux ans afin d'achever des projets d'infrastructure critique. Les municipalités pourront également accumuler, pendant une période maximale de cinq ans, leur financement calculé selon une formule afin d'investir dans des projets d'infrastructure de plus grande envergure.

Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

Les municipalités pouvaient utiliser leur subvention calculée selon une formule provenant du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire dans le cadre de leurs projets aux termes du nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU). Cette initiative mixte entre le gouvernement fédéral et la province mettra plus de 1,1 milliard de dollars en financement combiné de tous les partenaires à la disposition des municipalités pour appuyer la réfection de l'infrastructure de traitement et de distribution des eaux, de même que des systèmes de traitement des eaux usées et pluviales dans les municipalités, les collectivités des Premières Nations ainsi que les régies locales des services admissibles à l'échelle de l'Ontario.

Dans le cadre de l'entente avec le gouvernement fédéral, le 14 septembre 2016, 41 projets initiaux ont été approuvés et recevront du financement fédéral et provincial aux termes du FEPTEU.

Fonds des petites collectivités

Dans le cadre du Fonds des petites collectivités, la province et le gouvernement fédéral versent chacun 272 millions de dollars sur 10 ans pour des projets d'infrastructure dans des municipalités comptant moins de 100 000 habitants afin de soutenir des emplois et de stimuler la croissance économique.

Jusqu'ici, 126 projets ont été approuvés dans le cadre de deux processus de réception des demandes. Cela inclut les investissements des gouvernements fédéral et provincial de 90 millions de dollars chacun pour appuyer le déploiement du service Internet à très haute vitesse dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la proposition de SouthWestern Integrated Fibre Technology qui procurera un accès par la fibre optique à plus de 300 collectivités représentant une population totale de 3,5 millions de personnes.

Gaz naturel

À l'automne 2016, la province lancera le programme de Prêt pour l'accès au gaz naturel, un programme de prêts sans intérêt doté de 200 millions de dollars et conçu afin d'aider à financer la construction de nouvelles infrastructures de gaz naturel et la conversion au gaz naturel. Pour donner la chance aux collectivités éloignées d'avoir accès à une source d'énergie abordable, l'infrastructure de gaz naturel liquéfié et compressé sera également admissible aux termes du programme. L'accès au gaz naturel peut contribuer à stimuler l'économie, particulièrement dans les petites collectivités, en attirant de nouvelles industries, en rendant le transport commercial plus abordable, en offrant des avantages aux producteurs agricoles et en donnant aux consommateurs davantage de choix en matière de sources d'énergie.

Programme des routes de raccordement aux routes principales

Comme annoncé dans le budget de 2016, la province fournira 20 millions de dollars en 2016-2017 – somme qui passera à 30 millions de dollars par année à compter de 2018-2019 – pour aider les municipalités à payer les coûts de construction et de réparation des routes qui relient deux tronçons d'une route provinciale en traversant une collectivité ou qui mènent à un passage frontalier.

En 2016-2017, 23 municipalités recevront du financement pour améliorer la sécurité routière et soutenir l'emploi.

TABLEAU 1.4 Exemples de projets du Programme des routes de raccordement

Municipalités	Description du projet
Ville de Cornwall	3,0 millions de dollars pour la réfection du pont d'étagement du Canadien National de l'avenue Brookdale, sur la route municipale de raccordement 138.
Ville de North Bay	2,9 millions de dollars pour la réfection du pont d'étagement du chemin Trout Lake sur la route de raccordement 63.
Municipalité de Chatham-Kent	3,0 millions de dollars pour reconstruire l'avenue McNaughton et la rue Murray dans la collectivité de Wallaceburg.

Appuyer le transport en commun et les systèmes de transport

La province investit dans les projets de transport en commun suivants :

- **Train léger sur rail (TLR) à Ottawa, phase 2** – Cet investissement de plus de 1 milliard de dollars ajoutera environ 30 km de voies ferrées et 19 stations, ce qui créera un lien est-ouest passant par Vanier qui relie Nepean à Orléans, et inclura un lien vers Riverside-Sud. Cet investissement soutiendra un prolongement vers l'aéroport et jusqu'à Trim Road à Orléans.
- **Gare multimodale de transport en commun de la région de Waterloo** – Jusqu'à 43 millions de dollars sont engagés pour aider à financer la gare de transport en commun au centre-ville de Kitchener proposée par la région. Cet investissement permettra aux usagers des transports en commun de faire la correspondance entre les services de train et d'autobus GO, la future ligne de train léger sur rail dans la région de Waterloo, les services de VIA Rail ainsi que les autobus locaux et interurbains.
- **Expansion du service de train GO dans la région de Waterloo** – La province collabore avec le Canadien National pour établir un service ferroviaire GO bidirectionnel toute la journée dans le couloir de Kitchener. Les travaux de planification et d'analyse technique sont en cours.
- **Expansion du service ferroviaire GO dans la région de Niagara** – La province collabore avec le Canadien National pour entreprendre les consultations, la planification et les travaux de conception pour lancer un service ferroviaire GO les jours de semaine entre la future gare GO Confederation à Hamilton et la région de Niagara. La construction de cette gare devrait débuter en 2017 et se terminer en 2019.

Des améliorations majeures sont également apportées aux autoroutes et aux routes de la province, notamment :

- **Autoroute 417 à Ottawa** – Les travaux de construction devraient démarrer en 2017 afin d'élargir un tronçon de l'autoroute entre l'avenue Maitland et Island Park Drive, pour la faire passer de trois à quatre voies dans les deux directions.
- **Route 6 entre Freelton et Guelph** – Les plans d'amélioration de la circulation vont de l'avant. Ce projet comporte une nouvelle route de 5 km qui contournera la collectivité de Morriston et améliorera l'accès à l'autoroute 401 et à l'Hanlon Expressway à Guelph. L'autoroute 401 sera élargie pour la faire passer de 6 à 10 voies et sera éventuellement dotée de voies réservées aux véhicules multioccupants. On prévoit que la construction commencera en 2019.
- **Promenade Maley à Sudbury** – Cette collaboration entre la province et le gouvernement fédéral, qui investiront chacun jusqu'à 26,7 millions de dollars, a pour but de prolonger la route afin de réduire la congestion et le temps de navettage ainsi que d'appuyer le développement économique dans la région.
- **Cercle de feu** – Le gouvernement continuera également de collaborer avec les Premières Nations et d'autres partenaires pour améliorer l'accès au Cercle de feu et aux collectivités éloignées des Premières Nations.

À l'intérieur de la région du grand Toronto et de Hamilton

Il est essentiel de moderniser les infrastructures de transport en commun et d'en construire de nouvelles afin d'améliorer la qualité des collectivités de l'Ontario et de mettre en place un réseau de transport intégré. Grâce à Faire progresser l'Ontario, la province investit dans des projets de transport en commun prioritaires dans la RGTH.

Service ferroviaire express régional

Le Service ferroviaire express régional GO (SFER) est l'un des plus grands projets d'infrastructure en Amérique du Nord. Il offrira un service bidirectionnel du matin au soir toutes les 15 minutes pendant les jours de semaine, en soirée et le week-end. De plus, l'électrification sera mise en oeuvre dans les régions clés de cinq des sept couloirs ferroviaires GO.

L'Ontario va de l'avant avec la mise en oeuvre de GO SFER. Par exemple :

- De juillet à septembre 2016, plus de 45 audiences publiques et séances de compte rendu aux intervenants ont été tenues afin d'informer les collectivités relativement à la planification intégrée des transports en commun et de recueillir les commentaires du public sur les principales initiatives de transport en commun.
- Le processus d'approvisionnement est en cours pour les travaux d'infrastructure dans les couloirs de Barrie, de Stouffville, de Lakeshore Est, de Lakeshore Ouest et de Kitchener. Cela comprend la modernisation des gares, les sauts-de-mouton ainsi que les travaux sur les voies situées le long de ces couloirs.

La mise en service du SFER GO ainsi que l'apport des améliorations du service à l'échelle du réseau GO Transit se feront de manière progressive. En guise de première étape, Metrolinx continue d'apporter des améliorations au service ferroviaire GO dans tout le réseau. À compter de septembre 2016, Metrolinx a ajouté :

- deux nouveaux trajets de train GO pour les navetteurs du matin et de l'après-midi dans le couloir GO de Milton, entre la gare GO de Milton et la gare Union à Toronto;
- quatre trajets de train GO prolongés la semaine pour les navetteurs du matin et de l'après-midi dans le couloir GO de Kitchener, lequel dessert Kitchener, Guelph et Acton.

Grâce à ces améliorations et à d'autres mesures prises par la province, la fréquence du service ferroviaire GO augmentera d'approximativement 50 % à l'échelle du réseau d'ici 2020 par rapport à 2014-2015.

SmartTrack

Le réseau GO Transit, renforcé par les investissements de la province dans le Service ferroviaire express régional GO (SFER), constituera l'épine dorsale d'un réseau régional. Ce réseau constituera également le fondement du système SmartTrack proposé par la ville de Toronto. La province continue de collaborer étroitement avec la ville de Toronto pour faire progresser le concept intégré du SFER GO/SmartTrack.

Autres projets de transport en commun

- **Projets prioritaires dans le cadre du Grand Projet de Metrolinx** – Parmi les initiatives récemment annoncées, on compte un investissement de plus de 200 millions de dollars afin d'appuyer les travaux de planification et de conception pour les projets de transport en commun qui sont inclus dans le plan de transport régional de Metrolinx, notamment le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord, la ligne d'allègement ainsi que le service de transport rapide par autocar entre Durham et Scarborough.
- **TLR Hurontario** — La province a lancé le processus d'approvisionnement pour ce projet en publiant une demande de qualification en octobre. Le projet comporte 22 arrêts sur une voie de 20 km réservée au transport en commun rapide entre la gare GO de Port Credit à Mississauga et le Gateway Terminal de l'avenue Steeles, à Brampton, ainsi que des correspondances aux services locaux d'autobus et aux trains GO.
- **TLR Hamilton** — La province investit jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars pour financer la construction d'une nouvelle ligne de TLR à Hamilton.

Investissements continus dans le transport

En plus du plan Faire progresser l'Ontario, la province continue d'investir dans l'infrastructure de transport pour favoriser la circulation des personnes et des biens et ainsi soutenir la compétitivité de l'économie.

TABLEAU 1.5 Faits saillants sur les projets en cours

Type	Description du projet
	Route 69 — Les travaux d'élargissement entre Sudbury et Parry Sound se poursuivent. Un nouveau tronçon autoroutier de quatre voies a été ouvert à l'été 2016. **Prolongement vers l'est de l'autoroute 407, phase 1** — Le tronçon de Brock Road à Pickering jusqu'à Harmony Road à Oshawa a été ouvert à la circulation en juin. La construction de la phase 2 de ce projet est en cours, laquelle prolongera l'autoroute 407 à partir de Harmony Road jusqu'à la route 35/115 à Clarington. **Voies à accès spécial tarifé réservées aux véhicules multioccupants** — Ces voies ont été ouvertes en septembre, sur un tronçon de 16,5 km de l'autoroute Queen Elizabeth Way, entre Trafalgar Road à Oakville et Guelph Line à Burlington.
	TLR Eglinton Crosstown – Le creusement du tunnel de 10 km est maintenant terminé, et les travaux préparatoires de démolition et de construction des stations sont déjà en cours. Ce TLR comportera 25 stations et arrêts le long de l'avenue Eglinton, entre le chemin Weston et la station Kennedy, et il reliera également 54 itinéraires d'autobus, trois stations de métro de la TTC et du réseau GO Transit. **Projet ION, à Waterloo, phase 1** — La province a engagé jusqu'à hauteur de 300 millions de dollars pour appuyer ION, le projet de transport en commun rapide de 36 km dans la région de Waterloo. Maintenant que les travaux de construction sont terminés, la ligne d'autobus rapide adaptée reliant Cambridge à Kitchener est entrée en service. La construction de la portion de TLR du projet, qui relie Waterloo à Kitchener, va bon train. **Service ferroviaire GO, d'Oshawa à Bowmanville** — La collaboration avec le Canadien Pacifique a pour but de prolonger le réseau GO Transit de près de 20 km. **Polar Bear Express** — La province investit 17 millions de dollars afin de moderniser et de réaménager ce service ferroviaire reliant Cochrane à Moosonee et la baie James durant toute l'année.
	Expansion du service d'autobus GO — En septembre 2016, Metrolinx a apporté des améliorations entre : ➢ le centre-ville de Brantford et la gare GO d'Aldershot, en proposant quelques arrêts sur ce tronçon; ➢ Cambridge et la gare GO de Milton, fournissant ainsi des correspondances synchronisées avec les trains GO. **Ajout d'accotements réservés aux autobus GO sur l'autoroute 401** — Ces accotements sont situés sur le tronçon en direction est, de la route régionale 25 à Milton à l'échangeur des autoroutes 401 et 407. **Stationnement GO** — En juillet, plus de 220 nouvelles places de stationnement ont été ouvertes à la gare GO Mount Pleasant à Brampton. À l'automne 2016, des travaux de construction commencent à Mississauga pour ajouter plus de 250 places de stationnement à la gare GO de Streetsville.
	Initiative #VéloOntario — La province a mis sur pied le Programme ontarien pour le réseau municipal d'infrastructure cyclable, doté de 10 millions de dollars, afin d'aider les municipalités à construire et à améliorer l'infrastructure cyclable. En tout, 37 projets ont été approuvés dans diverses municipalités.

Union Pearson Express (UP Express)

Afin d'attirer de nouveaux voyageurs, Metrolinx a établi un nouveau tarif pour UP Express en mars 2016, faisant ainsi passer le prix de 19 $ à 9 $ pour les détenteurs de la carte PRESTO qui achètent un passage entre la gare Union et l'Aéroport international Toronto Pearson. Depuis la mise en oeuvre de la nouvelle structure tarifaire, l'achalandage d'UP Express a plus que triplé; le nombre quotidien de passagers s'établit en moyenne à 7 600 et ce nombre est encore plus élevé les jours de semaine.

Assurer un avenir axé sur l'énergie propre

Améliorer notre système d'électricité pour qu'il soit sécuritaire, propre, fiable et abordable est un élément du plan économique du gouvernement visant à favoriser l'essor de l'Ontario.

Investissements dans l'infrastructure d'électricité

Depuis 2003, des investissements considérables ont été consentis dans le réseau d'électricité de la province, dont plus de 35 milliards de dollars pour assainir la production et moderniser d'autres infrastructures critiques. Les Ontariennes et Ontariens bénéficient maintenant d'un réseau plus propre et plus fiable, ce qui aide à éviter les pannes coûteuses et présente des avantages pour la santé et l'environnement. L'Ontario est le premier territoire d'Amérique du Nord ayant cessé de s'alimenter à l'énergie polluante du charbon. Ainsi les journées de smog qui se manifestaient régulièrement dans la province sont devenues rares, et les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'électricité ont été réduites de 80 % depuis 2005.

Projet de remise en état de la centrale de Darlington

Ontario Power Generation (OPG) a commencé la remise à neuf du premier des quatre réacteurs de la centrale nucléaire de Darlington. Le budget du projet s'établit à 12,8 milliards de dollars, soit environ 1,2 milliard de dollars de moins que ce qui avait été prévu au départ. Le projet de remise à neuf s'étendra sur 10 ans et assurera la production de 3 500 mégawatts (MW) d'énergie abordable, fiable et libre d'émissions. Le Conference Board of Canada estime dans une étude que la remise à neuf et la poursuite de l'exploitation de Darlington jusqu'en 2055 apporteront environ 90 milliards de dollars au produit intérieur brut de l'Ontario. L'étude estime également que la poursuite de l'exploitation de la centrale Darlington créera 14 200 emplois par année en moyenne, dont 2 300 à 2 600 emplois à la centrale même[1].

Assurer une production soutenue d'énergie nucléaire sans émissions

Selon le rapport *Greenhouse Gas Emissions Associated with Various Methods of Power Generation in Ontario* rédigé par Intrinsik Environmental Sciences, prolonger la vie utile de la centrale nucléaire Darlington réduira les gaz à effet de serre de près de 300 mégatonnes (Mt), soit environ 9,6 Mt par année. Cela équivaudrait à retirer approximativement deux millions de voitures par année des routes de l'Ontario.

Programme de tarifs de rachat garantis

Forte du succès du Programme de tarifs de rachat garantis (TRG), la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a offert en juin 936 contrats d'énergie renouvelable totalisant 241 mégawatts (MW). Depuis la mise en oeuvre des programmes de TRG et de TRG pour les microprojets en 2009, l'Ontario a continué de réduire les coûts par l'entremise d'examens annuels des prix, ce qui a permis de faire économiser au moins 1,9 milliard de dollars aux abonnés.

[1] Prince Owusu, Sabrina Bond et Pedro Antunes. *Remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington : Analyse de l'impact sur l'économie ontarienne*, Ottawa, Le Conference Board of Canada, 2016.

Entente Ontario-Québec

Le 21 octobre, l'Ontario et le Québec ont annoncé qu'ils ont finalisé une entente sur le commerce de l'électricité, la capacité et l'entreposage énergétique. Débutant en décembre 2016 et se terminant en 2023, cette entente offrira aux deux provinces des occasions d'utiliser plus efficacement leurs ressources énergétiques respectives, de réduire les émissions de GES liées à la production d'électricité et d'offrir une plus-value aux consommateurs d'électricité.

Aux termes de l'entente, l'Ontario réduira ainsi les coûts pour les consommateurs d'un montant estimé à 70 millions de dollars par rapport aux prévisions en important jusqu'à 2 térawatts-heure annuellement d'hydroélectricité propre du Québec à des moments où l'on utiliserait autrement du gaz naturel. Cette mesure réduira les émissions de gaz à effets de serre du secteur de l'électricité d'environ un million de tonnes par année.

L'entente avec le Québec permettra à l'Ontario de faire un meilleur usage de sa capacité de production renouvelable ponctuelle. Ainsi, l'Ontario entreposera son énergie dans les réservoirs du Québec lors des périodes de faible demande, et l'énergie sera retournée lorsque la demande sera forte, ce qui réduira d'autant le recours aux centrales au gaz naturel.

L'entente confirme la coopération étroite existant entre l'Ontario et le Québec en matière d'échange d'électricité et de lutte contre les changements climatiques.

Plan énergétique à long terme

Une gestion à long terme prudente et souple du réseau d'électricité est nécessaire pour que les Ontariennes et Ontariens aient l'énergie dont ils ont besoin tant aujourd'hui que dans l'avenir.

Pour préparer le prochain Plan énergétique à long terme (PELT), la SIERE a publié en septembre le document *Ontario Planning Outlook* (OPO), lequel établit un constat de départ objectif sur les perspectives de l'offre et de la demande en électricité, et présente un examen sur 10 ans (2005-2015) ainsi que des perspectives sur 20 ans (2016-2035) pour le réseau électrique de l'Ontario.

Le document OPO incorpore les initiatives de réduction des GES du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique (PAOCC) jusqu'en 2020. Le prochain PELT est en cours d'élaboration et lorsqu'il sera terminé, il soutiendra bon nombre des buts et objectifs du PAOCC.

Selon le document OPO, le réseau électrique de l'Ontario est en bonne posture pour continuer de satisfaire aux besoins de la province :

- les centrales au charbon ont été mises au rancart et ont été remplacées par des ressources nucléaires remises à niveau et au gaz naturel, éoliennes, solaires, bioénergétiques, hydrauliques;
- environ 90 % de l'électricité produite en Ontario provient de sources de carburant non fossiles;
- l'énergie renouvelable compte pour 40 % de la capacité de production de l'Ontario et sert à produire environ un tiers de l'électricité;
- les réacteurs nucléaires représentent un tiers de la capacité de production de l'Ontario et servent à produire près de 60 % de l'électricité en Ontario.

Dans la foulée de la publication du document OPO, le gouvernement a annoncé en septembre qu'il suspendra immédiatement la deuxième ronde du processus d'approvisionnement pour les grands projets d'énergie renouvelable (AGER II) et le programme d'offre standard d'énergie produite à partir de déchets. On prévoit que cette décision générera des économies allant jusqu'à 3,8 milliards de dollars pour le réseau par rapport aux prévisions précédentes. L'abonné résidentiel type économiserait également en moyenne approximativement 2,45 $ sur sa facture mensuelle.

L'OPO constituera une source d'information pour les consultations officielles du gouvernement avec le secteur ainsi que l'élaboration du prochain PELT. Le processus consultatif devrait commencer en octobre, et le prochain PELT devrait être publié dans la première moitié de 2017.

Progrès en matière d'optimisation des actifs

La province continue de faire des progrès importants relativement à sa stratégie pluriannuelle d'optimisation des actifs. À terme, le gouvernement demeure en bonne voie de générer 5,7 milliards de dollars pour contribuer à financer d'autres investissements dans les transports en commun, le transport et les projets d'infrastructure prioritaires prévus dans le plan Faire progresser l'Ontario.

Élargir l'actionnariat dans Hydro One

La province continue de réaliser son plan d'élargir l'actionnariat dans Hydro One. L'Ontario a lancé un appel secondaire à l'épargne portant sur 14 % des actions ordinaires en avril, lequel a généré un produit brut d'approximativement 2,0 milliards de dollars. La province détient actuellement environ 70 % des actions ordinaires d'Hydro One et réduira son intérêt dans la société pour le faire passer graduellement à 40 %. Cette approche progressive a permis au gouvernement de dégager des profits pour les Ontariennes et Ontariens, lesquels représentaient une augmentation de la valeur de 15 % par action durant l'appel secondaire d'avril comparativement au premier appel de novembre 2015.

En élargissant l'actionnariat dans Hydro One, la province prévoit générer des revenus nets de 4 milliards de dollars qui seront réinvestis dans l'infrastructure par l'entremise du Fonds Trillium dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario, ainsi que des revenus de 5 milliards de dollars qui serviront à réduire la dette.

Fusion d'Hydro One Brampton

La fusion proposée d'Hydro One Brampton avec Enersource, Horizon Utilities et PowerStream est en cours d'examen aux fins d'approbation réglementaire par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Si elle est approuvée, la transaction créera le deuxième distributeur d'électricité en importance en Ontario, ce qui améliorera l'efficience des services et continuera d'assurer un apport en électricité sécuritaire et fiable.

Exploiter la valeur des actifs immobiliers de l'Ontario pour réinvestir dans l'infrastructure

En juin, la province a finalisé la vente du terrain où est situé le siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) par l'entremise d'un processus d'approvisionnement ouvert et concurrentiel, ce qui a généré un produit net de 246 millions de dollars.

En outre, la province met en oeuvre son plan visant à dégager la valeur d'autres biens immobiliers, soit l'immeuble abritant le siège social d'OPG ainsi que les terrains de Seaton et de Lakeview.

Mise à jour sur le Fonds Trillium

En août, le gouvernement a porté au crédit du Fonds Trillium 3,2 milliards de dollars, soit les revenus nets tirés de la vente d'actions d'Hydro One en 2015. En octobre, la province a porté au crédit du Fonds Trillium 246 millions de dollars, soit les revenus nets tirés de la vente du terrain où est situé le siège social de la LCBO.

Le gouvernement avait déjà crédité au Fonds Trillium un produit net de 1,35 milliard de dollars découlant de la vente de ses actions de la General Motors, ce qui en porte le solde à plus de 4,75 milliards de dollars.

Le gouvernement ira de l'avant avec un règlement visant à créditer le Fonds Trillium du produit net du deuxième appel public à l'épargne portant sur les actions ordinaires d'Hydro One.

Comme indiqué dans le budget de 2016, le gouvernement prévoit commencer à puiser dans le Fonds Trillium afin de soutenir l'investissement dans l'infrastructure publique le plus important de l'histoire de l'Ontario. D'après les dépenses prévues, le Fonds Trillium appuierait en 2016-2017 des initiatives comme le SFER GO, le TLR Hurontario et le FOIC.

Modernisation du secteur des boissons alcoolisées

Le 28 octobre 2016, le gouvernement a donné suite à son engagement d'instaurer la vente de vin parallèlement à celle de la bière et du cidre dans jusqu'à 70 épiceries. À terme, jusqu'à 450 épiceries seront autorisées à vendre de la bière et du cidre et, de ce nombre, jusqu'à 300 pourront également vendre du vin. Ces améliorations offriront aux consommateurs plus de commodité et de choix.

La province a également pris des mesures pour autoriser jusqu'à 70 détaillants vinicoles privés qui exploitent un magasin situé à la sortie d'une épicerie à s'installer à l'intérieur de la zone de magasinage. Ces boutiques de vin offriront plus de commodité aux consommateurs dans ces magasins.

En juillet, LCBO.com a lancé sa nouvelle plateforme de commerce en ligne, laquelle propose près de 5 000 produits de partout au Canada et de l'étranger, soit davantage de produits que ce qu'on peut trouver dans un magasin de la LCBO. Cette plateforme a augmenté le choix et la commodité pour les consommateurs et sera élargie davantage pour inclure encore plus de produits qui pourront être livrés au magasin à proximité des consommateurs ou à leur domicile.

Pour faciliter la vie quotidienne, le gouvernement éliminera les frais exigés par la LCBO pour l'achat d'alcool aux termes d'un permis de circonstance, de façon à réduire le fardeau et le coût imposés aux particuliers qui tiennent un événement privé, aux petites entreprises, aux organismes de bienfaisance et à d'autres organisateurs d'activités spéciales.

Appuyer la croissance des producteurs artisanaux

Les principales initiatives comprennent les suivantes :

- exigences relatives à l'espace d'étalage réservé aux petits producteurs de bière, de vin et de cidre dans les épiceries;
- les cidreries et les vineries de fruits seront autorisées à vendre leurs produits dans les **marchés de producteurs**;
- le gouvernement va de l'avant avec une loi autorisant les distilleries à utiliser une quantité limitée de leurs produits à des fins promotionnelles sans payer de taxes;
- le gouvernement collabore avec l'industrie pour mettre en oeuvre les recommandations du Conseil consultatif de la première ministre afin d'étudier des manières d'appuyer les petits producteurs de cidre et de spiritueux afin qu'ils augmentent leur production.

Le gouvernement s'est engagé à l'égard de la consommation sécuritaire et responsable de l'alcool, et il continue de s'assurer que les réformes du secteur de la vente au détail et de la distribution de l'alcool en Ontario sont alignées sur les objectifs et les priorités de l'Ontario en matière de responsabilité sociale.

Section C : Investir dans les talents et les compétences des gens

La main-d'oeuvre hautement scolarisée de l'Ontario est depuis longtemps un des plus grands atouts de la province. Dans le but de préparer les travailleurs pour l'économie de demain, il est crucial d'investir dans l'éducation et la formation. En fournissant aux Ontariennes et aux Ontariens les occasions et les soutiens appropriés, le gouvernement permet à plus de personnes d'être partie prenante d'une économie du savoir en évolution et de satisfaire à ses exigences. Des investissements importants dans les services de garde d'enfants et l'éducation de la petite enfance aident plus d'enfants à amorcer leur cheminement scolaire du bon pied et facilitent le quotidien des familles travailleuses en fournissant des services de garde de qualité et abordables. Une nouvelle approche touchant l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants rendra les études collégiales et universitaires plus accessibles, alors que des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants seront exemptés de payer les frais de scolarité. Grâce à une stratégie générale pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée, les Ontariennes et Ontariens seront bien placés pour réussir et être compétitifs.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

Dans le budget de 2016, l'Ontario s'engageait à mettre en place un système de garde d'enfants accessible et de haute qualité, à rendre les études collégiales et universitaires encore plus accessibles et abordables, et à améliorer davantage le système d'éducation et de formation professionnelle de l'Ontario.

Les engagements pris dans le budget de 2016 comprenaient ce qui suit :

- Prendre des mesures pour moderniser le cadre législatif et réglementaire régissant les services de garde d'enfants, notamment en renforçant la surveillance du secteur des services de garde non agréés et en augmentant la capacité dans le secteur des services de garde agréés.
- Instaurer une subvention majeure unique et immédiate, la Subvention ontarienne d'études, afin d'exempter des frais de scolarité moyens les étudiantes et étudiants ayant besoin d'un soutien financier et venant de familles touchant un revenu de 50 000 $ ou moins, et de rendre les études plus abordables pour les familles à revenu moyen.
- Continuer à moderniser et à transformer les programmes d'emploi et de formation et mettre en oeuvre la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes.
- Établir un système de formation en apprentissage de haute qualité qui assure la protection du public et la sécurité dans les lieux de travail, et fait en sorte que les gens de métier spécialisés puissent répondre aux demandes du marché du travail.

Progrès

Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

Programmes de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance

Depuis la publication du budget de 2016, la province a déposé un règlement visant à supprimer les frais d'inscription aux listes d'attente des services de garde d'enfants afin de rendre les services plus accessibles et de faciliter la vie des familles. L'interdiction est entrée en vigueur le 1er septembre 2016 et empêche les garderies et les agences de services de garde en milieu familial agréés de demander des frais ou le versement de dépôts pour inscrire un enfant à leur liste d'attente.

Pour répondre aux besoins d'une province en croissance et en évolution au cours des cinq prochaines années, le gouvernement aidera à créer 100 000 nouvelles places en service de garde agréé pour les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire au cours des cinq prochaines années à compter de 2017. Ces nouvelles places doubleront la capacité actuelle pour les enfants de ces groupes d'âge. Les enfants de la naissance à 4 ans profiteront de l'expansion des services offerts dans les écoles, dans la collectivité et en milieu familial, ce qui aidera aussi un plus grand nombre de familles travailleuses à trouver des services de garde abordables et de qualité. Pour un complément d'information, voir la section B du présent chapitre, *Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant*.

La province travaillera également avec ses partenaires du gouvernement fédéral, des autres provinces et des territoires pour élaborer un cadre pancanadien régissant les programmes de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance.

Réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

Pour donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le gouvernement collabore avec ses partenaires autochtones dans les réserves et hors réserve à l'élaboration d'une stratégie plus large de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance pour les communautés autochtones en Ontario.

Le gouvernement élargira également cinq programmes existants pour les enfants et leur famille offerts dans les réserves dans les cinq collectivités suivantes :

- M'Chigeeng First Nation
- Nibinamik First Nation
- Six Nations of the Grand River
- Walpole Island First Nation
- Réserve indienne Wikwemikong Unceded

L'Ontario continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones pour accroître le nombre de places dans des services de garde agréés hors réserve et de programmes pertinents sur le plan culturel pour les enfants et les familles.

Éducation primaire et secondaire

De plus en plus, les connaissances et les compétences en mathématiques deviennent des éléments essentiels de la réussite. Grâce à des activités qui mettent en valeur le rôle et l'utilité des mathématiques dans la vie de tous les jours, les élèves acquièrent une compréhension des concepts mathématiques et développent leurs habiletés en résolution de problèmes ainsi que des compétences technologiques connexes qu'ils peuvent mettre en pratique au quotidien et, plus tard, dans l'exercice de leur profession. L'Ontario fournit diverses ressources, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe, afin d'aider plus d'élèves à améliorer leurs résultats en mathématiques. Un certain nombre d'investissements aideront les élèves et les parents, notamment ce qui suit :

- Plus de 60 millions de dollars pour mettre en oeuvre une stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques à compter de l'année scolaire 2016-2017.
- Enseignement obligatoire des mathématiques pendant 60 minutes chaque jour de la 1re à la 8e année.
- Soutien au service Homework Help, qui procure aux élèves de la 7e à la 10e année du tutorat en mathématiques, gratuit et en temps réel, par des enseignantes et des enseignants accrédités de l'Ontario dans tous les conseils scolaires de langue anglaise. SOS Devoirs est un service semblable offert aux élèves francophones de la 1re à la 12e année.

En outre, l'Ontario collaborera avec ses partenaires autochtones pour s'assurer que le contenu obligatoire du curriculum met en relief les histoires, les cultures, les perspectives et les savoirs des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que l'héritage du colonialisme, des traités et des pensionnats.

Éducation postsecondaire

Rendre les études postsecondaires plus abordables

L'Ontario continue de rendre l'éducation postsecondaire accessible à toutes les personnes admissibles, quel que soit le revenu de leur famille.

Le gouvernement transforme l'aide financière aux étudiants. Cela comprend l'instauration de la Subvention ontarienne d'études à compter de l'année scolaire 2017-2018, qui dispensera du paiement des frais de scolarité moyens plus de 150 000 étudiantes et étudiants au palier postsecondaire. Elle rendra aussi l'aide financière plus généreuse pour les étudiantes et étudiants provenant de familles à revenu moyen. Par exemple, plus de 50 000 étudiantes et étudiants provenant de familles dont le revenu annuel est supérieur à 50 000 $ recevront des subventions plus élevées.

La province prendra également les mesures suivantes :

- Élargir le soutien financier pour les élèves expérimentés et les étudiantes et étudiants mariés.
- Augmenter les niveaux maximums de l'aide hebdomadaire que l'Ontario fournit aux particuliers et aux parents mariés ou seuls soutiens de famille.
- Améliorer l'accès à des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt pour les familles à revenu moyen et supérieur.

Dans l'ensemble, environ 250 000 étudiantes et étudiants auront une dette moins élevée que celle qu'ils auraient en vertu du régime actuel, et le niveau d'endettement maximal dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) plafonnera à 10 000 $ par année pour les étudiantes et étudiants provenant de familles à revenu élevé.

L'Ontario a consulté les parties prenantes, y compris les établissements et les groupes d'étudiants, concernant la réorganisation du RAFEO et la facturation des frais de scolarité nets, et il continuera de consulter les communautés et les parties prenantes autochtones concernant les réformes de l'aide financière aux étudiants.

Le gouvernement s'emploie également à mieux servir les étudiantes et étudiants et à améliorer leur interaction avec le RAFEO. À compter de l'automne 2017, les étudiantes et étudiants pourront présenter leur demande aux collèges ou aux universités et au RAFEO en même temps grâce à un processus de demande intégré. À partir du début de 2018, les étudiantes et étudiants recevront avec leur offre d'admission une estimation de leurs frais de scolarité nets, ce qui leur permettra de déterminer les coûts qu'ils auront à assumer une fois prise en compte l'aide du gouvernement et de l'établissement d'enseignement, et les aidera à budgétiser et planifier les coûts de leurs études.

Outre les modifications apportées au RAFEO, le gouvernement continuera à concevoir des initiatives visant à réduire les obstacles non financiers pour les groupes moins représentés au palier postsecondaire, dont les étudiantes et étudiants à faible revenu, les élèves expérimentés et les étudiantes et étudiants ayant un handicap.

Renforcer le système d'éducation postsecondaire

La réussite des étudiantes et des étudiants ainsi que l'obtention de résultats de qualité au palier postsecondaire demeurent au coeur de la réorganisation du secteur de l'éducation postsecondaire. Les collèges et les universités de l'Ontario continueront ainsi de fournir le meilleur apprentissage aux étudiantes et aux étudiants qui veulent saisir les occasions qu'offre l'économie du savoir.

La province continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires du palier postsecondaire pour concevoir de nouvelles formules de financement des collèges et des universités pour assurer la réussite continue des étudiantes et des étudiants, favoriser la différenciation fondée sur les points forts des établissements et améliorer la viabilité. Après les consultations sur la formule de financement des universités menées en 2015, le gouvernement a terminé ses consultations sur la modernisation du financement des collèges à l'été 2016.

Pour reconnaître officiellement les établissements autochtones et en assurer la pérennité, la province élabore une politique autonome visant les établissements autochtones de formation et d'éducation postsecondaire. Cette approche permettra à un plus grand nombre d'apprenants autochtones d'accéder à la formation et aux études postsecondaires et de réussir. Dans le cadre de la démarche fondée sur la collaboration qu'il adopte pour élaborer la politique, le gouvernement consultera les établissements et organismes autochtones, les intervenants du secteur de l'éducation postsecondaire et d'autres partenaires.

L'Ontario continue de travailler pour accroître l'accès aux études postsecondaires en français pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. En septembre 2016, le gouvernement a nommé la présidente du conseil de planification chargé d'examiner les différentes options pour une université francophone dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario.

Emploi et formation professionnelle

La Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes renouvelée, annoncée dans le budget de 2015, vise à offrir à jusqu'à 150 000 jeunes des occasions d'emploi et de formation professionnelle. Dans le cadre de cette stratégie, l'Ontario fournit une gamme plus complète de programmes et de services d'emploi. En avril, l'Ontario a lancé :

- le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes visant à aider les personnes de 15 à 29 ans à planifier leur carrière, à se préparer pour le marché du travail et à accéder aux occasions d'emploi;
- le Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes, une composante du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, visant à fournir des occasions d'emploi d'été, à temps partiel et après l'école aux élèves du secondaire de 15 à 18 ans dont la situation est difficile et qui ont peut-être besoin de soutien pour faire la transition entre l'école et le travail.

Dans le cadre de la réorganisation des services d'emploi et de formation, le gouvernement mettra à l'essai et évaluera des modèles de programmes en émergence. À l'automne 2016, la province lancera Compétences+ Ontario, un projet pilote sectoriel qui donne aux employeurs accès à des travailleurs qualifiés et prêts à occuper un emploi, et offre aux chercheurs d'emploi des services de formation et d'emploi par secteur.

Le gouvernement investit 3,4 millions de dollars sur deux ans dans le programme de formation relais de l'Ontario pour aider les nouveaux Ontariens et Ontariennes formés à l'étranger à trouver des emplois qui correspondent à leurs compétences et à leur expérience par l'entremise de 11 nouveaux projets de formation relais. Le programme aide plus de 6 000 nouveaux arrivants chaque année, en leur procurant la formation et le soutien dont ils ont besoin pour être autorisés à exercer une profession réglementée ou occuper d'autres emplois hautement spécialisés. Il aide aussi les employeurs à créer des ressources pour embaucher et maintenir en poste des immigrants formés à l'étranger et à les intégrer au lieu de travail.

Les métiers spécialisés jouent un rôle central dans l'économie de l'Ontario. Le gouvernement a établi l'Ordre des métiers pour promouvoir les métiers spécialisés et favoriser la prestation de programmes de formation et d'apprentissage de haute qualité. Le gouvernement déposera des modifications à la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* pour renforcer l'Ordre des métiers, assurer sa viabilité et accroître l'efficacité de ses fonctions de réglementation, d'application et d'administration tout en donnant au secteur des métiers spécialisés un rôle direct dans l'avenir.

Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée

En juin 2016, le gouvernement a reçu et accepté le rapport final du Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, qui contenait des recommandations pour aider les travailleurs de la province à s'adapter aux exigences de l'économie du savoir. En guise de réponse, la province et ses partenaires mettent en oeuvre une Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée visant à établir une correspondance entre les programmes d'éducation, de formation et de développement des compétences, d'une part, et la demande au sein d'une économie en évolution, d'autre part.

La stratégie de l'Ontario met l'accent sur la réalisation de progrès dans plusieurs secteurs prioritaires, notamment ce qui suit :

- Amélioration de l'accès aux renseignements sur le marché du travail pour les étudiantes et étudiants, les chercheurs d'emploi, les travailleurs et les employeurs.
- Augmentation des possibilités d'apprentissage par l'expérience dans l'ensemble du système d'éducation.
- Meilleure exposition des étudiantes et des étudiants aux nombreux cheminements de carrière en leur offrant différents choix, comme les arts, les sciences, la technologie et le génie, l'entrepreneuriat et la formation en apprentissage.
- Établissement d'un système d'éducation des adultes harmonieux et centré sur les apprenants.
- Investissement dans les compétences des travailleurs grâce à une formation en milieu de travail fournie par l'employeur.
- Développement des compétences nécessaires dans le milieu de travail, comme la résolution de problèmes, le travail d'équipe et l'entrepreneuriat, et les compétences propres à une industrie.

Dans le cadre de ce travail, la province et ses partenaires élaboreront des projets afin d'aider les gens à acquérir les compétences nécessaires pour trouver et conserver leur emploi et pour faire en sorte que l'Ontario conserve l'avantage concurrentiel que représente une main-d'oeuvre qualifiée répondant aux attentes et aux besoins des employeurs.

Pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité d'experts pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, le gouvernement mettra sur pied une nouvelle table de planification et de concertation à l'automne 2016 regroupant, entre autres, des employeurs, des éducateurs, des travailleurs et des experts du gouvernement qui orienteront sa stratégie, ses initiatives et ses projets.

L'Ontario entame la prochaine étape de la stratégie d'information sur le marché du travail qui facilitera la mise en oeuvre des recommandations du Comité d'experts pour améliorer l'information sur les carrières et le marché du travail. Le gouvernement planifie d'établir le Bureau de la planification et du perfectionnement de la main-d'oeuvre pour trouver des moyens de recueillir plus rapidement de meilleures données et d'élaborer des ressources en ligne faciles à utiliser pour les étudiantes et étudiants, leur famille, les employeurs et les organismes.

Les ententes sur le marché du travail conclues entre l'Ontario et le Canada soutiennent un ensemble de programmes d'emploi et de formation professionnelle pour les Ontariennes et Ontariens. La province continue de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que les ententes renouvelées répondent mieux aux besoins en formation des Ontariennes et des Ontariens. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre IV, *Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort*.

Section D : Sécuriser la retraite

Vu que les deux tiers des travailleurs ontariens ne participent pas à un régime de retraite d'employeur et que de nombreuses familles se demandent comment elles pourront maintenir leur niveau de vie lorsqu'elles cesseront de travailler, la province est passée à l'action. Le leadership dont a fait preuve l'Ontario sur la scène nationale a contribué à la signature d'un accord historique sur la bonification du Régime de pensions du Canada de façon à accroître considérablement la sécurité de la retraite pour les générations futures. Il s'agit là d'un des volets de la stratégie mise en place par la province pour soutenir les Ontariennes et Ontariens durant leur retraite. Le gouvernement s'emploie également à assurer la solidité des régimes de retraite d'employeur et à mettre de nouveaux mécanismes d'épargne à la disposition de la population. Il prend aussi des mesures pour renforcer et moderniser le cadre législatif et réglementaire s'appliquant aux régimes de retraite d'employeur, en s'attardant plus particulièrement à l'élaboration d'un nouveau cadre pour les régimes de retraite interentreprises à prestations cibles et à l'examen du cadre en matière de capitalisation du déficit de solvabilité à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées.

Le gouvernement est résolu à veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour mener une vie enrichissante et en santé à toutes les étapes, y compris pendant leur retraite.

Les Ontariennes et Ontariens peuvent être fiers de leur système de sécurité du revenu de retraite. Grâce aux programmes gouvernementaux, tels que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada (RPC), ainsi qu'aux régimes de retraite d'employeur et aux instruments d'épargne individuelle, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les Ontariennes et Ontariens vivent leur retraite dans la dignité.

Cependant, les réalités d'une économie en évolution présentent des défis pour la sécurité des prestations de retraite dans le futur, et il devient d'ores et déjà de plus en difficile pour bon nombre d'Ontariennes et d'Ontariens d'économiser suffisamment pour la retraite. Selon une analyse menée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, 24 % des familles canadiennes n'auront pas suffisamment d'épargne pour maintenir leur niveau de vie à la retraite, si aucune nouvelle mesure n'est prise[1].

[1] Ministère des Finances du Canada, *Document d'information sur la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC)*, 2016, http://www.fin.gc.ca/n16/data/16-113_3-fra.asp.

Un certain nombre de facteurs contribuent à cette situation.

- Les couvertures offertes par les régimes de retraite d'employeur ont diminué. Il y a environ 20 ans, 58 % des travailleurs ontariens ne participaient pas à un régime de retraite d'employeur. Aujourd'hui, cette proportion est passée à deux tiers, et la situation est pire chez les jeunes travailleurs de 25 à 34 ans, dont les trois quarts ne participent à aucun régime de retraite d'employeur.
- Les gens vivent plus longtemps, ce qui signifie que les Ontariennes et Ontariens plus jeunes devront économiser davantage pour accumuler une épargne suffisante pour maintenir leur niveau de vie tout au long de leur retraite.
- En raison des faibles taux d'intérêt, il sera de plus en plus difficile pour les Ontariennes et Ontariens plus jeunes d'atteindre, par l'entremise de l'épargne personnelle, les rendements stables dont ils ont besoin pour sécuriser leur revenu de retraite.

Pour faire face à ces enjeux complexes, la province a adopté et fait considérablement progresser une stratégie à plusieurs volets qui comprend :

- collaborer avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires pour bonifier le RPC;
- renforcer et moderniser les régimes de retraite d'employeur;
- offrir de nouvelles possibilités d'épargne salariale;
- améliorer la protection des investisseurs particuliers, comme il est expliqué en détail à la section A, *Promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique,* du présent chapitre.

Accord sur une bonification du Régime de pensions du Canada

La province de l'Ontario est fière du rôle central qu'elle a joué dans le cadre de l'accord historique sur la bonification du RPC conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le RPC n'a pratiquement pas changé depuis des décennies.

Les discussions nationales sur la façon de bonifier le RPC s'étaient enlisées jusqu'à ce qu'en 2013, la première ministre Kathleen Wynne, à titre de présidente du Conseil de la fédération, a relancé le débat national. Plus tard cette année-là, le ministre ontarien des Finances, Charles Sousa, chargé par le Conseil de faire avancer les travaux sur la bonification du RPC, a présidé une réunion regroupant ses homologues provinciaux et territoriaux. Cette rencontre a abouti à un accord sur un ensemble d'objectifs devant servir de base à la bonification du RPC.

En dépit de ce consensus entre les provinces et les territoires quant à la poursuite des discussions, l'espoir de trouver une solution nationale a été anéanti en décembre 2013, lorsque le gouvernement fédéral de l'époque a mis unilatéralement un terme aux discussions.

Devant l'impasse au niveau national, l'Ontario n'était pas prêt à remettre à plus tard les mesures qui s'imposent.

C'est pourquoi la province est intervenue pour s'attaquer au problème de l'épargne-retraite, en annonçant dans son budget de 2014 l'instauration du Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), le premier régime de retraite provincial du genre.

Au cours des deux années suivantes, l'Ontario a travaillé sans relâche pour élaborer le RRPO et préparer sa mise en oeuvre dès 2018, notamment :

- en adoptant une loi sur la structure, le financement et la gouvernance du RRPO, y compris la création de la Société d'administration du RRPO, chargée d'administrer le régime;
- en procédant à de vastes consultations auprès des entreprises, des groupes sectoriels, des spécialistes en régimes de retraite et des collectivités sur les principales caractéristiques du RRPO;
- en se préparant à mettre en place les systèmes administratifs nécessaires pour garantir la collecte des cotisations dès 2018.

En même temps, la province maintenait qu'une bonification du RPC demeurait sa priorité et l'approche qu'elle privilégiait.

Le travail accompli par l'Ontario en faveur de l'amélioration du RPC et pour faire avancer le RRPO a fait en sorte que la bonification du RPC demeure à l'ordre du jour du programme national. À l'automne 2015, le nouveau gouvernement fédéral a relancé les discussions nationales. Les connaissances acquises et les analyses effectuées par l'Ontario dans le cadre de l'élaboration du RRPO se sont révélées d'une aide inestimable pour faciliter la conclusion d'un accord en moins d'un an.

Sans le leadership et l'engagement de la province de l'Ontario en vue d'assurer la sécurité du revenu des générations futures, cet accord national n'aurait pas été possible. S'inspirant d'un grand nombre des principes et des caractéristiques qui se retrouvent dans le RRPO, l'accord améliorera considérablement la sécurité de la retraite des vaillants travailleurs ontariens grâce aux éléments suivants :

- hausse appréciable des futurs revenus de retraite, de façon prévisible et au moyen de prestations viagères entièrement indexées à l'inflation (voir le graphique 1.4);
- couverture des travailleurs qui connaissent des périodes temporaires de faibles revenus, qui travaillent à temps partiel ou qui occupent plusieurs emplois à la fois;
- entrée en vigueur le 1er janvier 2019, suivie d'une période de mise en place progressive de sept ans afin de laisser le temps aux entreprises de s'adapter à la hausse des cotisations;
- protection des travailleurs à faible revenu par la bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail.

GRAPHIQUE 1.4 Illustrations des prestations annuelles maximales

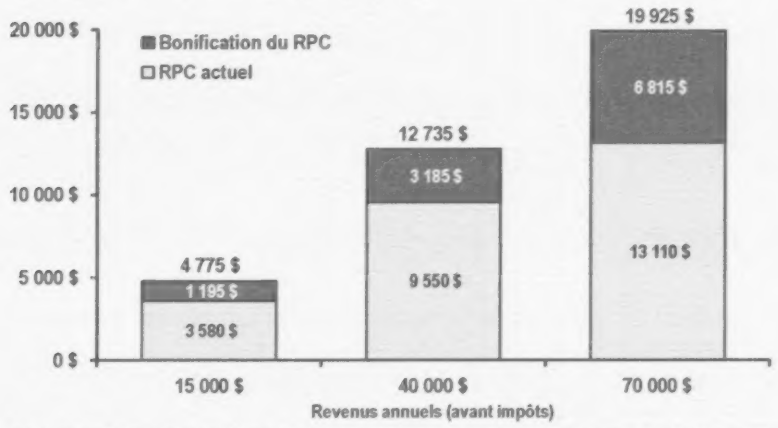

Nota : Les niveaux de prestation du RPC et de bonification du RPC sont basés sur au moins 40 ans de cotisations sur des revenus de carrière constants (avant impôts) et le versement des prestations à partir de l'âge de 65 ans. Tous les chiffres sont arrondis en dollars de 2016.

Étant parvenue à adopter l'approche qu'elle privilégiait pour s'attaquer aux problèmes d'épargne-retraite, la province propose d'abroger la loi relative au RRPO.

L'Ontario se réjouit à l'idée de poursuivre la collaboration avec les divers gouvernements au pays en vue de la mise en oeuvre de l'accord sur la bonification du RPC.

Renforcer et moderniser les régimes de retraite d'employeurs

Même si la bonification du RPC représente une étape importante en vue de sécuriser la retraite, les régimes d'employeur continuent de faire partie intégrante du système de revenu de retraite de l'Ontario. L'Ontario continuera de renforcer et de moderniser le cadre législatif et réglementaire des régimes d'employeur pour veiller à ce que la population dispose de solides fondations à l'appui de ses objectifs d'épargne-retraite.

Un large éventail d'initiatives ont été mises en place afin de renforcer et de moderniser les régimes de retraite d'employeur, dont l'examen du cadre actuel de capitalisation du déficit de solvabilité à l'égard des régimes à prestations déterminées. Cela englobe aussi des réformes visant à encourager l'utilisation d'instruments d'épargne-retraite innovateurs et souples, ainsi que l'établissement de politiques et de règles pour permettre le versement de prestations variables directement à partir de régimes à cotisations déterminées. Vu l'expansion du marché des régimes à cotisations déterminées, l'Ontario examinera également les forces et les faiblesses de la politique applicable à ces régimes et du cadre législatif afférent.

Par ailleurs, l'Ontario prend des mesures pour accroître la surveillance des régimes de retraite d'employeur. Il a proposé des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite*, qui donneraient au surintendant des services financiers le pouvoir d'imposer des sanctions financières, aussi appelées sanctions pécuniaires administratives, dans le secteur des régimes de retraite. Le gouvernement a également adopté des règlements qui permettraient aux bénéficiaires de régimes de mettre sur pied, dès 2017, des comités consultatifs des régimes de retraite.

Examen de la capitalisation du déficit de solvabilité

Ces dernières années, la persistance des faibles taux d'intérêt a exercé des pressions sur la situation de capitalisation des promoteurs de régimes de retraite à employeur unique. Afin d'aider les promoteurs dans ce contexte difficile, il a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015* que le gouvernement avait l'intention d'examiner le cadre en matière de capitalisation du déficit de solvabilité. Plus de détails sur l'examen ont été annoncés dans le budget de 2016 de l'Ontario.

L'examen vise à proposer une série de réformes en matière de capitalisation du déficit de solvabilité qui seraient équilibrées et axées sur la viabilité et le caractère abordable des régimes ainsi que sur la sécurité des prestations, et qui tiendraient compte des intérêts des différents intervenants du secteur des régimes de retraite tout en encourageant les promoteurs à conserver leurs régimes à prestations déterminées. Depuis le début de l'examen à l'automne 2015, le gouvernement a mené d'importantes consultations dans le but d'obtenir des commentaires par diverses méthodes et auprès de tous les groupes d'intervenants, incluant les promoteurs, les syndicats, les participants à un régime de retraite et les retraités, tant du secteur privé que parapublic.

Depuis le budget de 2016, un groupe de référence des intervenants a été mis en place pour assurer que toute réforme du cadre actuel repose sur un large éventail d'opinions. Par l'entremise de ce groupe et sous la direction de David Marshall, ancien président-directeur général de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), des tables rondes ont été organisées avec divers groupes d'intervenants, au printemps et à l'automne 2016. D'autres consultations ont eu lieu avec divers experts et associations professionnelles.

En juillet 2016, le gouvernement a rendu public un document de consultation dans le but d'obtenir des commentaires écrits de toutes les parties intéressées sur la meilleure façon de réviser le cadre de capitalisation à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario. Plus de 90 commentaires ont été reçus de la part de particuliers et de groupes d'intervenants.

Le gouvernement continuera de consulter tous les groupes d'intervenants concernés tout au long du processus d'examen et de l'élaboration de réformes.

Société ontarienne de gestion des placements

La Société ontarienne de gestion des placements (SOGP) est une société sans capital-actions qui offrira ses services aux organismes du secteur parapublic qui choisissent d'en devenir membres. Elle a pour but d'offrir à ses membres des rendements ajustés au risque supérieurs, en apportant une plus grande économie d'échelle en matière de placement et en facilitant l'accès à des occasions d'investissement et à une expertise de calibre mondial.

Le 1er juillet 2016, la province a créé la SOGP en proclamant la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements*.

En outre, le gouvernement a nommé les membres initiaux de la SOGP : la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (CRRO) et la CSPAAT. Compte tenu de leurs actifs combinés de quelque 50 milliards de dollars, ces deux organismes offrent l'envergure requise pour assurer la réussite de la SOGP.

Le conseil d'administration initial a été nommé et se prépare à démarrer les activités de la SOGP au printemps 2017.

Nouvelles possibilités d'épargne salariale

Régimes de retraite interentreprises à prestations cibles

Les régimes de retraite à prestations cibles combinent les caractéristiques des régimes de retraite à prestations déterminées et de ceux à cotisations déterminées. Même s'ils visent un niveau de prestations précis capitalisé par des cotisations fixes, les prestations peuvent être réduites pour faire face à tout déficit de solvabilité de la caisse de retraite. Beaucoup de régimes de retraite interentreprises (RRI) ont ces caractéristiques. La province élabore actuellement un cadre qui remplacera les règlements sur le financement d'une durée d'application limitée qui régissent actuellement certains RRI, appelés régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD).

Au cours de l'été 2015, l'Ontario a rendu public un document de consultation sur le cadre de réglementation proposé à l'égard des RRI à prestations cibles, y compris sur une exemption permanente des exigences de capitalisation du déficit, et a sollicité la rétroaction des intervenants concernés. Ce document s'appuyait sur la réglementation actuelle des RRIOD comme base du cadre proposé pour les RRI à prestations cibles. Le document explorait également les questions relatives à la faisabilité d'un cadre de réglementation des RRI à prestations cibles en dehors d'un milieu de travail syndiqué.

Si les commentaires reçus étaient favorables à un nouveau cadre de réglementation, notamment l'exemption des exigences de capitalisation du déficit, certaines préoccupations ont été soulevées concernant les difficultés que pourraient éprouver certains RRI lors du passage à un nouveau cadre et de la mise en oeuvre de modifications aux règles de capitalisation.

Le gouvernement est résolu à mettre en oeuvre un cadre de réglementation des RRI à prestations cibles basé sur celui des RRIOD, ainsi qu'à examiner la manière dont on pourrait appliquer un cadre de réglementation en dehors d'un milieu de travail syndiqué. La province continuera de consulter les intervenants concernés. Elle étudiera également la compatibilité d'un nouveau cadre de réglementation des RRI à prestations cibles avec toute modification au cadre de capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées avant de mettre au point une nouvelle approche. Tout nouveau cadre de réglementation des RRI à prestations cibles prévoirait une période de transition pour laisser suffisamment de temps aux régimes pour s'adapter au nouveau système.

Régimes de pension agréés collectifs

Outil d'épargne innovateur, les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) sont offerts à peu de frais (grâce à une structure simple et aux économies d'échelle), gérés par des professionnels et transférables d'un emploi à l'autre.

Le gouvernement préconise depuis longtemps l'instauration des RPAC pour renforcer le système de revenu de retraite de l'Ontario en offrant aux employés et aux travailleurs autonomes un autre outil d'épargne facultative assortie d'une aide fiscale pour les aider à accroître leur épargne-retraite. Le 8 novembre 2016, la *Loi de 2015 sur les régimes de pension agréés collectifs* a été proclamée, respectant ainsi l'engagement pris dans le budget de 2014 de présenter un cadre régissant les RPAC, qui correspond globalement au modèle instauré par le gouvernement fédéral et à celui d'autres provinces et territoires.

La province est favorable à un cadre harmonisé pour les RPAC relevant de plus d'une autorité législative. En juin 2016, un accord multilatéral a été conclu avec des territoires de compétence où la législation sur les RPAC est déjà en vigueur afin d'en harmoniser l'administration et la supervision. On s'attend à ce que l'Ontario signe l'accord, et le gouvernement travaille en collaboration avec les signataires afin que cela se concrétise le plus rapidement possible. Dès que l'accord sera en vigueur en Ontario, les RPAC pourront être offerts dans la province.

Section E : Vers une société équitable

L'évolution des réalités économiques et sociales a une incidence sur la façon dont la population de l'Ontario travaille, vit et mène des affaires. Pour s'assurer que chaque Ontarienne et Ontarien a des possibilités de prospérer, la province agit sur plusieurs fronts à la fois. Cela signifie notamment qu'elle réduit les factures d'électricité, améliore l'abordabilité du logement, promeut l'équité au travail, prend des mesures pour assurer la stabilité et la sûreté des revenus, et accroît la protection des consommateurs. Soutenir les peuples autochtones, réparer les relations avec eux et mettre l'accent sur l'inclusion sociale sont aussi des éléments essentiels de l'édification d'une société équitable.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

Dans le budget de 2016, le gouvernement a pris les engagements suivants :

- offrir des subventions et des prestations en matière de logement à un nombre additionnel de ménages. Cela comprend du soutien pour la construction de jusqu'à 1 500 nouveaux logements avec services de soutien sur une longue période;
- investir dans le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme, de sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes fassent plus tôt l'objet d'interventions cruciales;
- concevoir un projet pilote portant sur le revenu de base afin de savoir si un revenu de base offrirait un soutien au revenu plus stable et plus prévisible dans le marché du travail actuel;
- collaborer avec les partenaires autochtones de l'Ontario en matière de politiques et de programmes afin de donner suite aux recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Progrès

Allégement du prix de l'électricité pour réduire le coût de la vie quotidienne

Aider les gens à joindre les deux bouts et rendre la vie quotidienne plus abordable constituent des éléments importants de la vision de la province en matière d'équité sociale.

L'Ontario prend des mesures pour réduire la facture d'électricité de cinq millions de familles, de fermes et de petites entreprises.

Ces mesures s'ajoutent à l'élimination de la redevance de liquidation de la dette de la facture des consommateurs résidentiels le 1er janvier 2016, ce qui permet à l'abonné résidentiel moyen d'économiser environ 70 $ par année, ainsi qu'aux programmes en place, comme le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE). En vertu de ce programme, qui aide environ 150 000 particuliers et familles, un crédit mensuel pouvant s'élever à 50 $ s'applique directement à la facture des consommateurs d'électricité à faible revenu admissibles. Ce crédit peut atteindre 75 $ pour les personnes qui ont des besoins uniques en matière d'électricité, comme :

- les consommateurs à faible revenu qui se chauffent à l'électricité;
- les gens qui dépendent de certains appareils médicaux;
- les ménages admissibles des Premières Nations et des Métis.

Les Ontariennes et Ontariens peuvent aussi se prévaloir de programmes de conservation qui les aident à réduire leurs coûts d'électricité et à améliorer leur rendement énergétique.

Rabais provincial de 8 % pour les consommateurs d'électricité

À compter du 1er janvier 2017, le gouvernement offrira un rabais sur les coûts de l'électricité équivalant à la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH) aux consommateurs résidentiels, aux petites entreprises et aux fermes admissibles. Ce rabais représente des économies estimatives d'environ 11 $ par mois, ou d'environ 130 $ par année, pour un consommateur résidentiel typique en Ontario.

Élargissement de la portée du programme de protection des tarifs d'électricité en milieu rural ou en région éloignée

En raison des circonstances particulières des consommateurs d'électricité en région rurale quant au coût du service, la portée du programme de protection des tarifs d'électricité en milieu rural ou en région éloignée sera élargie considérablement afin que les consommateurs admissibles réalisent des économies encore plus grandes quant à leur facture.

L'Ontario bonifiera son financement en vue d'aider 330 000 clients en région rurale admissibles. Combiné au rabais provincial de 8 %, cette aide représente un allégement des coûts de l'électricité d'environ 45 $ par mois ou de 540 $ par année pour les clients admissibles au programme de protection des tarifs d'électricité en milieu rural ou en région éloignée.

Abordabilité du logement

Un marché du logement sain et stable est d'une importance vitale pour l'Ontario. Pour beaucoup de gens, la propriété domiciliaire est la clé de la sécurité financière à long terme. Le gouvernement est donc déterminé à soutenir l'abordabilité et la stabilité du marché du logement.

Le marché du logement

Le marché du logement robuste qui a cours en Ontario est devenu un moteur économique de plus en plus puissant. Les investissements résidentiels en tant que part du produit intérieur brut sont passés de 4,8 % en 2000 à 7,9 % en 2015. Dans la région du grand Toronto et de Hamilton, les ventes et les prix des logements sont à la hausse depuis quelques années, sous l'influence de plusieurs facteurs tels que l'augmentation des revenus, la croissance du nombre de ménages et la faiblesse des coûts d'emprunt.

La croissance économique de l'Ontario se poursuit, ayant dépassé la moyenne nationale ces deux dernières années. La province continue de profiter de la croissance soutenue de l'économie américaine et d'un dollar canadien concurrentiel. Bien que la hausse de la valeur des logements reflète en partie la santé économique de la province, l'accélération de l'augmentation du prix des logements et des loyers entraîne des inquiétudes chez un nombre grandissant d'Ontariennes et d'Ontariens quant à l'abordabilité du logement (pour en savoir davantage sur l'abordabilité du logement, se reporter à la section A du chapitre III, *Perspectives économiques de l'Ontario*).

Collaboration avec des partenaires

La province reconnaît que la coopération de tous les ordres de gouvernement est nécessaire pour s'attaquer aux complexités de l'abordabilité du logement. C'est pourquoi l'Ontario participe, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les villes de Toronto et de Vancouver, à un groupe de travail sur le marché du logement convié par le gouvernement fédéral.

Rendre le logement plus abordable

L'abordabilité du logement étant une question complexe, les mesures prises par la province doivent trouver un équilibre entre les préoccupations des propriétaires, des locataires et des autres intéressés.

La province suivra de près les répercussions des récentes mesures fédérales sur les marchés du logement. De plus, pour mieux comprendre le marché du logement en Ontario, elle propose d'autoriser la collecte de données additionnelles sur la composition des propriétés immobilières et des acheteurs par l'intermédiaire du régime des droits de cession immobilière. Pour en savoir davantage, se reporter à la section B du chapitre V, *Modernisation des droits de cession immobilière et autres mesures fiscales*.

Bonifier la prime offerte aux acheteurs d'un premier logement

Les propriétaires profitent de la vigueur du marché immobilier en Ontario, mais les jeunes familles et les personnes qui désirent acheter leur premier logement ont de plus en plus de difficulté à entrer dans ce marché.

Afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à faire l'acquisition de leur premier logement, la province propose de doubler le remboursement maximum des droits de cession immobilière offert aux acheteurs d'un premier logement, en le faisant passer de 2 000 $ à 4 000 $ au 1er janvier 2017. Ainsi, aucuns droits de cession immobilière ne seraient exigés sur la première tranche de 368 000 $ du coût d'un premier logement, ce qui représente une hausse de plus de 140 000 $.

Grâce à ce changement, qui aiderait un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens à accéder à la propriété, plus de la moitié des acheteurs d'un premier logement ne paieraient aucuns droits de cession immobilière.

Pour un complément d'information, se reporter à la section B du chapitre V, *Modernisation des droits de cession immobilière et autres mesures fiscales*.

Abordabilité du logement sur le marché locatif

Les locataires de l'Ontario font aussi face à des défis quant à l'abordabilité du logement. Les impôts fonciers imposés aux propriétaires d'immeubles locatifs à logements multiples constituent un des facteurs pouvant avoir des répercussions sur les loyers. Ces impôts sont généralement intégrés dans les loyers payés par les locataires. Ceci a une incidence sur l'abordabilité du logement locatif puisque l'impôt foncier moyen exigé par les municipalités pour les immeubles locatifs à logements multiples est plus du double de celui pour les biens-fonds résidentiels (p. ex., les condominiums). Le fait que les résidents des immeubles locatifs à logements multiples assument un fardeau de l'impôt foncier plus élevé est particulièrement inquiétant vu qu'ils ont généralement de plus faibles revenus.

À la lumière de ces préoccupations, la province entame une revue de l'imposition foncière des immeubles locatifs à logements multiples et de ses incidences possibles sur l'abordabilité des logements locatifs. (Pour en savoir davantage, se reporter à la section B du chapitre V, *Modernisation des droits de cession immobilière et autres mesures fiscales.*)

Un marché du travail offrant plus de possibilités

L'accès à des emplois gratifiants et à des occasions d'exercer du leadership constitue un élément important d'une société équitable. Le gouvernement a pris des mesures pour assurer un traitement plus équitable des travailleurs ontariens.

L'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail

Le rapport intérimaire de l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail a été rendu public en juillet 2016. Il renferme les commentaires adressés aux conseillers spéciaux quant aux moyens que la province pourrait prendre pour améliorer la protection des travailleurs et les soutiens aux entreprises dans un marché du travail en évolution. La prochaine phase des consultations contribuera à la préparation d'un rapport final assorti de recommandations offrant une approche équilibrée pour la modernisation des lois ontariennes sur l'emploi et le travail.

Autonomisation économique

Tenant compte des conclusions d'un rapport de Catalyst Canada commandé par la province, le gouvernement a annoncé en juin 2016 de nouvelles cibles en matière de mixité des sexes afin de promouvoir le leadership des femmes dans les entreprises et leur autonomisation économique. Ces objectifs publics prévoient entre autres que :

- les femmes représentent au moins 40 % de toutes les nominations à chacun des conseils et organismes provinciaux d'ici 2019;

- les entreprises aient pour objectif de nommer 30 % de femmes à leur conseil d'administration d'ici la fin de 2017 et qu'elles visent à atteindre cette cible dans un délai de trois à cinq ans.

La province a aussi établi un comité directeur constitué de chefs de file dans le domaine de la gouvernance d'entreprise qui sera chargé de fournir des conseils stratégiques pour l'élaboration d'un plan en vue d'accroître rapidement la représentation des femmes au sein des conseils d'administration.

Stratégie d'emploi pour les personnes handicapées

Le Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées, qui a reçu le mandat, lors de sa création, de formuler des recommandations sur l'élaboration d'une stratégie provinciale, a remis son rapport final en avril 2016. Le rapport recommande d'offrir plus de soutien aux jeunes handicapés, de mobiliser les employeurs pour qu'ils jouent un rôle actif dans l'élimination des obstacles à l'emploi, ainsi que d'établir des mesures des résultats et du rendement.

Le gouvernement met au point une stratégie provinciale d'emploi pour les personnes handicapées. Cette stratégie établira une vision cohérente, améliorera l'accès à des services d'emploi et de formation efficaces, et encouragera les employeurs et les autres partenaires à éliminer les obstacles à l'emploi.

Des revenus plus stables et plus sûrs

Dans un marché de l'emploi en transformation, il est devenu plus complexe d'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes atteignent l'objectif d'un revenu stable et sûr. Voilà pourquoi la province cherche à déterminer si un ensemble plus vaste de mesures politiques pourrait aider la population à cet égard.

- La province va de l'avant avec l'établissement d'une feuille de route pluriannuelle pour la réforme de l'aide sociale dans le plus vaste cadre de la sécurité du revenu. On élabore cette feuille de route en suivant les conseils du Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu, établi en juin 2016, et de partenaires autochtones afin d'assurer que leurs perspectives et leurs expériences particulières sont prises en considération.
- L'Ontario détermine le meilleur moyen d'établir un projet pilote portant sur le revenu de base. Dans le cadre de ces efforts, l'Ontario a nommé l'honorable Hugh Segal à titre de conseiller spécial chargé de guider la conception, la mise à l'essai et la mise en oeuvre de ce projet pilote. Le gouvernement a reçu un document de travail de M. Segal à l'automne 2016. L'Ontario compte maintenant entreprendre des consultations avec les communautés, les partenaires autochtones, les personnes qui vivent la réalité de l'aide sociale et les experts en politiques et en évaluation.

Dans l'intervalle, l'Ontario bonifie les soutiens offerts aux personnes à faible revenu. Entre autres, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- Il est venu en aide aux travailleurs et aux familles à faible salaire en augmentant le salaire minimum à 10 reprises et de 66 % depuis 2003. La plus récente augmentation, qui l'a fait passer à 11,40 $ l'heure, est entrée en vigueur le 1er octobre 2016.
- Il a augmenté le montant annuel maximum par enfant de la Prestation ontarienne pour enfants en juillet 2016, pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. Cette mesure a amélioré le revenu de plus d'un demi-million de familles.
- Il a haussé les taux d'aide sociale pour les personnes qui comptent sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et le programme Ontario au travail, à partir de septembre et d'octobre 2016 respectivement. Les personnes vivant seules qui sont sans enfant et qui bénéficient du programme Ontario au travail reçoivent maintenant 100 $ par mois de plus qu'en 2012.
- Il a pris des mesures pour assurer que les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent profiter pleinement de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants offerte par le gouvernement fédéral.

De plus, l'Ontario exemptera intégralement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations d'aide sociale à compter de janvier 2017 pour le POSPH et de février 2017 pour le programme Ontario au travail.

Par exemple, un chef de famille monoparentale avec deux enfants bénéficiaire du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui reçoit aussi 280 $ par mois en pensions alimentaires verrait ses prestations mensuelles au titre de la POSPH passer de 1 328 $ à 1 608 $. Lorsque les prestations pour enfants et les crédits d'impôt sont pris en considération, le revenu annuel total de cette famille augmenterait de 3 360 $, passant de quelque 32 640 $ à 36 000 $.

Inclusion communautaire et soutien des populations vulnérables

Le soutien qu'une société accorde aux groupes les plus vulnérables est une indication importante de ce qu'elle est. Le gouvernement est déterminé à soutenir le bien-être des Ontariennes et des Ontariens vulnérables et à les aider à participer pleinement à la vie de leurs communautés.

Services liés à l'autisme

La province a investi 200 millions de dollars sur quatre ans dans les services liés à l'autisme, en plus des 333 millions de dollars engagés sur cinq ans dans le budget de 2016. Cet investissement accélérera la mise en oeuvre du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme, renforcera les soutiens offerts en milieu scolaire en matière d'autisme afin de faciliter la transition vers l'enseignement scolaire à temps plein, améliorera l'accès à des évaluations permettant de diagnostiquer et de traiter plus tôt les jeunes atteints d'autisme, et offrira du financement aux familles avec enfants de plus de cinq ans sur une liste d'attente pour des interventions comportementales intensives (ICI) afin qu'elles puissent obtenir directement les services dont elles ont besoin jusqu'à ce qu'une place se libère dans le cadre du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme.

Stratégie pour mettre fin à la traite des personnes

Le gouvernement a pris l'engagement d'investir jusqu'à 72 millions de dollars dans une nouvelle Stratégie pour mettre fin à la traite des personnes en vue d'améliorer l'accès des survivants aux services et aux soutiens, d'accroître la sensibilisation, de renforcer les activités d'information et de coordination et d'améliorer les initiatives du secteur de la justice pour faire appliquer la loi et intenter des poursuites dans les cas de traite de personnes.

Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels

La province a engagé 41 millions de dollars sur trois ans dans le Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels, lequel aidera à assurer que chaque personne vivant en Ontario est en sécurité, à l'abri de la violence et du harcèlement sexuels, de menaces et de la peur. La province a aussi déposé des modifications à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* afin de renforcer les responsabilités de l'employeur en matière de harcèlement au travail, par l'intermédiaire du projet de loi 132, la *Loi de 2016 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels* (en soutien aux survivants et en opposition à la violence et au harcèlement sexuels).

Soutien de l'établissement de réfugiés en Ontario

En août 2016, le gouvernement a annoncé un financement de 3,8 millions de dollars pour aider les réfugiés à s'établir et à s'intégrer dans les communautés à l'échelle de l'Ontario. Ces fonds aideront les communautés qui ont accueilli généreusement un grand nombre de réfugiés à avoir accès à des services d'établissement dans la première langue des réfugiés, à offrir des programmes spéciaux destinés aux femmes, aux enfants et aux jeunes, et à collaborer avec d'autres partenaires communautaires afin de répondre aux besoins des réfugiés dans des domaines comme la formation des adultes, la recherche d'emploi, la santé et la santé mentale.

Carrefours communautaires

Afin de mieux servir la population et les collectivités, la province prend des mesures pour regrouper les services sociaux, de santé et d'éducation en mettant en oeuvre les recommandations du document *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action* et en investissant 90 millions de dollars pour créer des espaces communautaires dans les écoles et pour élargir les services de garde d'enfants et de soutien à la famille. Ce rapport présente un cadre de travail pour adapter les biens publics afin qu'ils deviennent des carrefours communautaires. Il tient compte des observations formulées par les membres des communautés, les intéressés et d'autres ministères sur la prestation de services publics par l'entremise des carrefours communautaires. En août 2016, l'Ontario a publié un rapport décrivant les progrès accomplis quant à l'établissement et au renforcement des carrefours communautaires dans toute la province.

Partenariats avec la communauté francophone

La province est déterminée à travailler en partenariat avec la communauté francophone afin de renforcer sa vitalité linguistique, culturelle et socioéconomique. En 2016, l'Ontario a demandé le statut de membre observateur auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Stratégie à long terme en matière de logement abordable

Élément central des efforts de l'Ontario pour améliorer l'abordabilité du logement, la Stratégie à long terme en matière de logement abordable comprend un investissement de 178 millions de dollars pour l'octroi de subventions et de prestations en matière de logement, qui a été annoncé dans le budget de cette année.

Depuis le dépôt du budget de 2016, l'Ontario poursuit ses efforts pour élaborer des initiatives qui améliorent l'accès à des logements abordables. En particulier, le gouvernement a :

- déposé de nouveau la *Loi de 2016 sur la promotion du logement abordable* qui, si elle est adoptée, aidera à moderniser les logements sociaux actuels et à augmenter le nombre de logements abordables à l'échelle de la province;
- lancé le Programme pilote de prestations de logement transférables pour les survivants de violence familiale, qui aidera environ 1 000 survivants de violence familiale par année;
- annoncé un partenariat avec les municipalités afin de bonifier le financement souple à l'échelle locale pour l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC), aidant les familles et les particuliers à rester chez eux ou à obtenir le logement dont ils ont besoin;
- annoncé un investissement de nouveaux fonds fédéraux et provinciaux de plus de 640 millions de dollars sur les trois prochaines années pour des initiatives visant à répondre aux besoins en logement des Ontariennes et des Ontariens. Pour en savoir davantage sur ce nouvel engagement, se reporter à la section B du présent chapitre, *Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant*.

L'Ontario continue de collaborer avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement, afin d'assurer que tous les Canadiens et Canadiennes ont accès à des logements abordables qui répondent à leurs besoins.

Soutien des possibilités pour les peuples autochtones

L'Ontario travaille avec des partenaires autochtones afin de résoudre la question de l'héritage des pensionnats, de combler les lacunes et d'éliminer les obstacles, de créer un système de justice pertinent et sensible au point de vue culturel, de soutenir la culture autochtone, et de réparer les relations avec les peuples autochtones.

La province a rempli sa promesse de donner suite aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada en juin 2015.

Cheminer ensemble : L'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones

En mai, la première ministre Kathleen Wynne a fait une déclaration sur l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, exprimant des regrets pour les politiques et les pratiques coloniales soutenues par les anciens gouvernements de la province et pour les torts qu'elles ont causés.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'il investirait 250 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans des programmes et des mesures portant sur la réconciliation, lesquels seront élaborés et mis en oeuvre conjointement avec ses partenaires autochtones.

Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones

En septembre, la province a annoncé son soutien à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en accordant le plein pouvoir d'enquête dans la province aux commissaires nommés par le gouvernement fédéral.

De plus, la province procède à l'établissement d'un bureau de soutien pour les familles participant à l'enquête afin de les aider à obtenir de l'information sur la perte d'êtres chers et de mettre ces familles en rapport avec des services adaptés sur le plan culturel et des soutiens communautaires.

Ces initiatives sont soutenues par un investissement de 100 millions de dollars sur trois ans dans *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones*, qui a cerné six champs d'action où le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les communautés autochtones.

Protection des consommateurs

La province a pris l'engagement de renforcer encore davantage la protection des consommateurs et d'assurer que le marché est équitable, sûr et éclairé pour les familles ontariennes, tout en continuant de faire en sorte que les entreprises aient des chances égales.

Pour améliorer la protection des consommateurs sur le marché ontarien, le gouvernement a :

- fait appel aux *credit unions* pour examiner la possibilité qu'ils consentent de petits prêts à faible coût au lieu que les emprunteurs aient à contracter des prêts sur salaire ordinaires à un coût plus élevé et continuera de travailler avec le secteur afin de déterminer s'il existe des obstacles potentiels, législatifs ou autres, à offrir de tels produits et de trouver des solutions;
- envisagé conjointement avec les *credit unions* des moyens de réduire les coûts d'encaissement de chèques pour les bénéficiaires de paiements du gouvernement;
- proposé d'accroître la protection des consommateurs soumis à la pression de signer un contrat sur le pas de la porte en interdisant la vente porte-à-porte de certains appareils (p. ex., les chauffe-eau, les chaudières, les climatiseurs et les filtres à eau).

Le gouvernement a aussi conclu la mise en oeuvre de réformes importantes afin d'améliorer le système de l'assurance-automobile, notamment :

- un nouveau système de règlement des différends de l'assurance-automobile qui aidera les demandeurs d'indemnité ontariens à recevoir plus rapidement les indemnités dont ils ont besoin;
- une réduction du taux d'intérêt maximal sur les régimes de paiement mensuel des primes et une interdiction de hausser les primes pour les accidents avec responsabilité mineurs.

L'Ontario continuera de chercher des occasions d'améliorer le système de l'assurance-automobile afin de mieux servir et protéger les consommateurs. David Marshall, ancien président-directeur général de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, a été nommé par la province à titre de conseiller sur l'assurance-automobile et les régimes de retraite. Il passe en revue le système afin de trouver des moyens d'améliorer les résultats au point de vue de la santé et de réduire le coût des demandes d'indemnité pour les compagnies d'assurance, ce qui, en fin de compte, rendra l'assurance-automobile plus abordable pour la population de la province.

Section F : Transformer les soins de santé

Le plan de l'Ontario énoncé dans le document « *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé* » continue de transformer le système de santé financé par les deniers publics en faisant passer les intérêts des patients avant tout. Pour les patients et leur famille, cela se traduit par un accès plus rapide à des soins mieux coordonnés à domicile ou le plus près possible de ce dernier. Cela se traduit aussi par une population mieux renseignée sur les questions de santé et par l'assurance que les renseignements personnels des patients resteront confidentiels. Les nouveaux investissements qui sont faits dans les soins primaires et spécialisés, les hôpitaux, les services de santé mentale et les soins de longue durée partout dans la province – y compris dans les communautés autochtones et du Nord – contribueront à réduire les temps d'attente et à améliorer les soins prodigués. Les personnes âgées bénéficieront d'économies sur le coût de leurs médicaments.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

Le budget de 2016 et le plan de l'Ontario « *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé* » sont axés sur l'amélioration de l'expérience des soins de santé pour les patients et leur famille, et sur l'obtention des meilleurs résultats possibles sur le plan de la santé pour la population ontarienne. La réalisation de ces objectifs repose sur ce qui suit :

- aider les Ontariennes et Ontariens à accéder plus rapidement à des soins axés sur le patient partout dans la province;
- assurer une meilleure coordination des soins à domicile ou près du domicile;
- fournir de l'information pour aider la population à prendre de meilleures décisions au sujet de sa santé;
- protéger la viabilité du système de santé de l'Ontario financé par les deniers publics grâce à un financement et à des soins basés sur des données probantes.

TABLEAU 1.6 Exemples d'investissements en santé dans les régions

Région	Description du projet
Espanola, Dryden, Manitouwadge, Blind River, Haliburton Highlands	À compter de 2016, la province investit 2,5 millions de dollars pour l'établissement de cinq carrefours de santé dans les collectivités rurales et du Nord. Ce financement permettra de renforcer l'intégration des services de façon à coordonner les transitions entre les aidants et les médecins et à faciliter l'accès aux soins de santé que souhaitent obtenir les patients et les membres de leur famille.
Champlain (Ottawa, Cornwall, Renfrew, Greater Madawaska)	À compter de 2016, l'Ontario investit 2,8 millions de dollars sur une période de trois ans pour améliorer l'accès aux soins palliatifs et de fin de vie dans la région de Champlain. Les services offerts par les maisons de soins palliatifs comprennent le counseling et les programmes de jour pour les familles, du répit pour les aidants, la gestion des symptômes et de la douleur, les soins de fin de vie ainsi que du soutien en cas de deuil pour les parents et la fratrie.
Guelph et Wellington	En 2016-2017, la province investit plus de 3 millions de dollars pour accroître les services de santé mentale d'urgence à Guelph et dans le comté de Wellington. De ce montant, 2,4 millions de dollars serviront à offrir des services infirmiers en santé mentale 24 heures sur 24 et à recruter des conseillers en toxicomanie à l'Hôpital général de Guelph.
Hamilton	Cette année, un financement additionnel de 10,7 millions de dollars et de 3,8 millions de dollars sera versé respectivement à l'association des sciences de la santé de Hamilton et au Centre de soins de santé St-Joseph, ce qui profitera aux patients de la région de Hamilton. La province a également investi 1,97 million de dollars dans les programmes de traitement de la douleur chronique dans la région.
Kingston	En 2016-2017, les patients de la région de Kingston bénéficieront d'une hausse du financement versé à trois établissements de santé, soit 6,8 millions de dollars pour l'Hôpital général de Kingston, 4,0 millions de dollars pour Providence Care et 591 000 $ pour l'Hôpital Hôtel-Dieu.
Simcoe Nord Muskoka	En 2016-2017, la province accroît de près de 6,0 millions de dollars le financement de cinq hôpitaux dans la région de Simcoe Nord Muskoka, notamment les suivants : • Hôpital General and Marine de Collingwood; • Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia; • Muskoka Algonquin Healthcare (divers emplacements).
Toronto et Vaughan	• Du montant supplémentaire de 75 millions de dollars que le gouvernement investira dans les soins palliatifs et les maisons de soins palliatifs de la province au cours des trois prochaines années, 625 600 $ serviront à agrandir la maison de soins palliatifs pour enfants Emily's House, à Toronto, afin de pouvoir offrir des soins à environ 150 patients et à leur famille. • L'Ontario investit également environ 1 million de dollars par année pour soutenir 10 nouveaux lits de soins palliatifs, des services de counseling, des programmes à l'intention des familles ainsi que des services de recherche et d'éducation à l'Hospice Vaughan Centre of Excellence in Hospice Palliative Care, qui devrait ouvrir ses portes en 2017-2018.

Progrès

Amélioration de l'accès aux soins de santé

Soins primaires

Pour faire en sorte que tous les Ontariennes et Ontariens puissent obtenir rapidement des soins de santé de qualité quand et où ils en ont besoin, le gouvernement continue d'améliorer l'accès à des soins primaires coordonnés et axés sur le patient dans l'ensemble de la province. En instaurant la garantie en matière de soins primaires, l'Ontario a promis que chaque Ontarienne ou Ontarien qui le souhaite aurait un praticien de soins primaires. Aujourd'hui, 94 % de la population ontarienne a accès à un fournisseur de soins primaires comme un médecin de famille ou une infirmière praticienne. Depuis les trois dernières années, le nombre de nouveaux médecins qui travaillent en Ontario a augmenté de près de deux par jour et, au cours des cinq dernières années, 11 125 infirmières et infirmiers ont rejoint les rangs du système de santé de l'Ontario.

La province continue d'investir dans les fournisseurs de soins de santé familiale en affectant une somme supplémentaire de 85 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le recrutement et le maintien en poste des infirmières et infirmiers, du personnel infirmier autorisé, des travailleuses et travailleurs sociaux, des diététiciennes et diététiciens et d'autres fournisseurs de soins de santé interprofessionnels dans des équipes et cliniques de soins primaires en Ontario, notamment dans le Nord de la province et dans les collectivités rurales et à forte croissance. Des équipes Santé familiale interprofessionnelles favorisent désormais l'accès aux soins dans 206 collectivités et servent plus de 3,2 millions d'Ontariennes et d'Ontariens.

Le gouvernement continuera d'améliorer l'accès aux soins primaires en offrant un plus grand nombre de rendez-vous médicaux le même jour, le lendemain, en soirée et en fin de semaine, et d'élargir le champ d'activité des professionnels, ce qui contribuera à réduire les temps d'attente et les visites inutiles aux services des urgences.

Réduction des temps d'attente – Investir dans les interventions prioritaires, les hôpitaux et les services oncologiques

L'Ontario a investi près de 2,8 milliards de dollars depuis 2003-2004 afin de réduire considérablement les temps d'attente pour les interventions prioritaires, les procédures de diagnostic et les soins d'urgence. Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de plus de 345 millions de dollars dans les hôpitaux publics, notamment une augmentation de un pour cent du financement de base global.

Dans le présent document, le gouvernement annonce un investissement additionnel de 140 millions de dollars pour maintenir et élargir l'accès à des services de qualité dans les hôpitaux publics en Ontario, qui continuent à répondre aux besoins croissants dans leurs collectivités locales. En comptant ce nouvel investissement, les hôpitaux publics en Ontario auront bénéficié d'une augmentation de leur financement de base d'au moins 2 % en 2016-2017. Le nouveau financement aidera de nombreux hôpitaux à maintenir et à améliorer l'accès à des services importants comme les interventions chirurgicales non urgentes et l'imagerie diagnostique, et contribuera à réduire les temps d'attente.

> Dès octobre 2016, ce sont quelque 900 000 patients et visiteurs, y compris 135 000 personnes âgées, qui devraient bénéficier de frais de stationnement réduits et d'une plus grande souplesse lorsqu'ils se rendent à l'hôpital, ce qui aidera non seulement les patients, mais aussi leur famille et leurs proches.

Amélioration de l'accès à des médecins spécialistes

La province instaurera une démarche plus rapide, mieux adaptée et plus transparente pour aiguiller les patients de l'Ontario vers des médecins spécialistes. Ce rehaussement s'accompagnera de l'accès à de meilleures données publiques sur les temps d'attente et d'un processus centralisé d'accueil et d'évaluation de façon à ce les Ontariennes et Ontariens puissent consulter des spécialistes plus rapidement et plus près de leur domicile lorsque cela est nécessaire.

Investissements supplémentaires dans les soins oncologiques spécialisés

En réponse à la demande croissante de services complexes et très spécialisés, et pour élargir l'accès aux soins de santé et réduire les temps d'attente dans les collectivités en croissance à l'échelle de la province, une somme supplémentaire de 130 millions de dollars est investie sur trois ans dans les services oncologiques.

Depuis le budget de 2016, le gouvernement a réaffirmé son engagement à améliorer l'accès aux greffes très spécialisées de cellules souches en Ontario. Outre les investissements dans le Réseau universitaire de santé, l'association des sciences de la santé de Hamilton et l'Hôpital d'Ottawa, la province envisage de créer un plus grand nombre de chambres spécialisées au Centre des sciences de la Santé Sunnybrook, à Toronto, pour soigner les personnes atteintes de lymphome, de leucémie, de myélome et d'autres maladies du sang.

Plan d'action pour la santé des Premières Nations

En mai dernier, l'Ontario a lancé le Plan d'action pour la santé des Premières Nations, qui prévoit un investissement maximal de 222 millions de dollars sur trois ans. Le plan d'action, qui est mis en oeuvre avec des partenaires autochtones et se concentre initialement sur la région du Nord de la province, contribuera à assurer l'accès des peuples autochtones à des soins de santé efficaces et adaptés sur le plan culturel, notamment dans le secteur des soins primaires, des soins aux personnes âgées et des soins hospitaliers, de la santé publique et de la promotion de la santé, ainsi que de la promotion de la vie et du soutien en situation de crise.

À la suite de l'investissement initial, un financement annuel durable de 104,5 millions de dollars aidera à améliorer, à long terme, l'accessibilité à des services de santé adaptés sur le plan culturel. Dans le cadre de ce soutien, la province poursuivra sa collaboration avec des partenaires autochtones pour investir un total de 88,5 millions de dollars sur trois ans et 54,1 millions de dollars par la suite dans les soins primaires, les soins à domicile et en milieu communautaire, de même que dans la prévention et la gestion du diabète.

Dans le cadre du document « *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones* » publié en mai dernier, l'Ontario a affirmé son intention d'aider à endiguer le cycle du traumatisme intergénérationnel en investissant dans des programmes et services de santé mentale et de toxicomanie qui répondront aux besoins des populations, familles et collectivités autochtones. La province a également promis de créer ou d'agrandir, en étroite collaboration avec des partenaires autochtones, jusqu'à six centres de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de bien-être des Autochtones.

En 2016-2017, l'Ontario a aussi versé 2 millions de dollars pour la tenue de consultations avec 10 organismes autochtones représentant les Premières Nations, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain pour obtenir leurs commentaires sur les problèmes de santé mentale et de toxicomanie auxquels font face les peuples autochtones partout dans la province. Leurs conseils continueront d'être incorporés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances intitulée « *Esprit ouvert, esprit sain* ».

Esprit ouvert, esprit sain : Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances

La première phase de la stratégie *Esprit ouvert, esprit sain* (de 2011 à 2014) se concentrait sur les enfants et les jeunes. Sur les recommandations du Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances, la deuxième phase s'adresse également aux adultes, aux jeunes en transition et aux personnes aux prises avec des dépendances. Outre un financement annuel d'environ un milliard de dollars dans des services de santé mentale et de toxicomanie, le gouvernement a investi 83 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de la stratégie depuis 2014 pour soutenir un total de 205 initiatives communautaires sur la santé mentale et le traitement de la toxicomanie destinées aux Ontariennes et aux Ontariens, et un autre 4 millions de dollars pour la création de 248 logements avec services de soutien destinés aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

Stratégie en matière de démence

Le gouvernement a amorcé cet automne un processus de consultation partout dans la province en vue d'améliorer l'accès aux meilleurs modèles de soins pour les quelque 230 000 personnes atteintes de démence et de soutenir leurs aidants. La nouvelle stratégie en matière de démence se greffera aux 31 millions de dollars actuellement investis pour renforcer les Sociétés Alzheimer partout en Ontario et bénéficiera du financement annuel de 54 millions de dollars versé au Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement (Projet OSTC). Le Projet OSTC vise à rehausser les services de santé et à améliorer la qualité de vie pour les personnes âgées et les membres de leur famille qui doivent composer avec les comportements complexes et difficiles associés à la démence, aux troubles neurologiques ou à d'autres problèmes de santé mentale, que ce soit à domicile et dans les foyers de soins de longue durée.

Programme de médicaments pour les contribuables à faible revenu

Le gouvernement a augmenté, en août 2016, les seuils de revenu pour l'admissibilité des personnes âgées à faible revenu au Programme de médicaments de l'Ontario, ce qui permettra à plus de 170 000 personnes âgées de désormais demander une réduction du prix de leurs médicaments sur ordonnance. Les personnes âgées admissibles économiseront en moyenne 130 $ par an sur les frais qu'elles déboursent pour leurs médicaments. En vertu de ce programme, quelque 30 000 personnes âgées de plus peuvent devenir admissibles chaque année.

L'Ontario continue d'appuyer une approche nationale en matière de programmes publics de médicaments pour que les Ontariennes et Ontariens aient un accès équitable à des médicaments sur ordonnance de qualité.

Expansion du programme d'immunisation

Il est largement reconnu que la vaccination constitue l'un des investissements en santé les plus fructueux et rentables. L'Ontario offre gratuitement le vaccin contre la grippe dans plus de 2 500 pharmacies ainsi qu'un programme de vaccination systématique par l'entremise d'unités de soins de santé primaires et bureaux de santé publique. En septembre 2016, la province a élargi son programme d'immunisation pour y inclure la vaccination d'un plus grand nombre de jeunes contre le virus du papillome humain (VPH) et, grâce à un investissement de 68 millions de dollars sur trois ans, pour offrir gratuitement le vaccin contre le zona aux personnes âgées de 65 à 70 ans. Un tel programme permet aux personnes âgées d'économiser environ 170 $ et contribue à réduire le nombre de visites aux urgences et d'hospitalisations.

L'Ontario présentera de nouveau un projet de loi pour modifier la *Loi sur l'immunisation des élèves* en vue de protéger les élèves et les collectivités en établissant des critères plus stricts d'exemption de la vaccination des élèves.

Services de fertilité

Afin d'élargir l'accès aux services de fertilité, la province vient en aide chaque année, par l'entremise de 52 cliniques réparties en Ontario, à plus de 5 000 Ontariennes et Ontariens atteints d'infertilité en prenant en charge le coût d'un cycle de fécondation *in vitro* par patiente admissible. Ainsi, un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens voient leur famille s'agrandir.

Davantage de soins coordonnés à domicile et dans les collectivités

Davantage de soins intégrés à domicile et en milieu communautaire

L'Ontario continue d'augmenter le financement visant à offrir des soins à domicile et en milieu communautaire de qualité à raison d'environ 5 % par an jusqu'en 2017-2018, ce qui comprend une hausse de 250 millions de dollars en 2016-2017. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement a investi 100 millions de dollars en juillet 2016 pour accroître le soutien offert aux clients des soins à domicile ayant des besoins élevés, dont 80 millions de dollars pour l'amélioration des soins à domicile et 20 millions de dollars pour offrir des services de répit aux aidants. En avril 2016, le salaire minimum de base des préposés aux services de soutien à la personne admissibles, qui sont les piliers du secteur des soins à domicile et en milieu communautaire, a été porté à 16,50 $ l'heure.

Les patients des soins à domicile et leurs aidants profiteront d'approximativement :

- 350 000 heures additionnelles de soins infirmiers;
- 1,3 million d'heures supplémentaires de soutien à la personne;
- 600 000 heures de plus en services de répit pour les aidants;
- 100 000 heures additionnelles de réadaptation.

Le projet de loi 41, soit la *Loi donnant la priorité aux patients*, a été déposé à nouveau. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée législative, cette loi permettrait de mieux coordonner l'accès en temps opportun à des soins primaires, à domicile et en milieu communautaire ininterrompus en élargissant le rôle des réseaux locaux d'intégration des services de santé afin de leur permettre de mieux planifier les soins dans les collectivités qu'ils servent. L'Ontario élabore aussi un cadre de planification de la capacité de façon à administrer les soins coordonnés appropriés dans l'endroit le plus approprié – à l'hôpital, dans un foyer de soins de longue durée ou en milieu communautaire – et à réduire le nombre de séjours et de réadmissions inutiles, en commençant par un modèle de planification pour les soins en matière de démence.

Assurer la sécurité et la qualité de vie des pensionnaires des foyers de soins de longue durée

Au cours des dix dernières années, l'Ontario a presque doublé le financement des foyers de soins de longue durée en le faisant passer à environ 4 milliards de dollars par année. À partir de maintenant, la province augmentera ce financement de 2 % par année pendant trois ans et offrira des sommes supplémentaires pour inciter les exploitants à réaménager plus de 30 000 lits de soins de longue durée en Ontario d'ici 2025, de façon à éventuellement éliminer les chambres à quatre lits dans les établissements.

Plus grand choix en matière de maisons de soins palliatifs et de soins palliatifs

Le gouvernement s'est engagé auprès des Ontariennes et des Ontariens à accroître la qualité, le choix, l'accès et l'équité dans le domaine des soins palliatifs et de fin de vie en milieu communautaire, tout en offrant un plus grand soutien aux aidants. Il investira 75 millions de dollars supplémentaires dans les soins palliatifs et les maisons de soins palliatifs au cours des trois prochaines années, y compris pour soutenir les maisons de soins palliatifs existants et jusqu'à 20 nouveaux établissements de ce type. Ce financement vient s'ajouter aux 80 millions de dollars déjà investis dans ce secteur, doublant presque le nombre de lits de soins palliatifs, notamment dans les régions rurales. Ces investissements améliorent les soins prodigués en fin de vie et aident les Ontariennes et Ontariens à finir leurs jours de façon paisible.

Aide médicale à mourir

En février 2015, la Cour suprême du Canada a invalidé la loi fédérale qui interdisait l'aide médicale à mourir dans certaines circonstances. En réaction à la décision de la Cour, le parlement canadien a adopté, le 17 juin 2016, une loi qui détermine désormais les conditions dans lesquelles cette aide peut être offerte.

Les particuliers et leur famille peuvent consulter leurs médecins ou infirmières ou infirmiers praticiens lorsqu'ils considèrent les décisions à prendre en fin de vie. Les organes de réglementation des professions de la santé de l'Ontario, tels que l'Ordre des médecins et des chirurgiens de l'Ontario, ont établi des directives pour soutenir les patients qui demandent une aide médicale à mourir.

L'Ontario a également établi un service pour aiguiller les médecins vers des collègues qui sont en mesure de procéder à un examen et à une évaluation du patient. Le gouvernement entend proposer des modifications législatives pour permettre la mise en oeuvre de l'aide médicale à mourir, et il est déterminé à veiller à ce que les soins soient prodigués de manière appropriée, sécuritaire et avec compassion. L'aide médicale à mourir est couverte par les programmes de santé de la province, et les médicaments connexes sont offerts gratuitement.

Amélioration de l'information sur la santé

Renforcement de la responsabilisation, de la transparence et de la protection de la vie privée

La *Loi de 2015 pour des choix santé dans les menus*, modifiée en avril 2016, aidera les Ontariennes et Ontariens à faire des choix plus sains en exigeant que certaines chaînes de restauration et magasins d'alimentation affichent des renseignements sur la teneur en calories des aliments et des boissons à partir du 1er janvier 2017.

En mai dernier, l'Ontario a modifié la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements sur la santé* afin de renforcer la protection des renseignements personnels des patients ainsi que la responsabilisation et la transparence dans le système de santé en imposant de nouvelles sanctions pour atteinte à la vie privée et en reconnaissant le droit des patients d'avoir accès à l'information sur leur propre santé.

Protection de la santé des patients et du système de santé

Gestion de la douleur et prévention de l'usage abusif d'opioïdes

L'usage abusif d'opioïdes est la troisième cause de décès accidentels en Ontario. Pour prévenir la dépendance et les surdosages associés aux opioïdes, la nouvelle stratégie exhaustive du gouvernement en matière d'opioïdes prévoit moderniser les activités de prescription et de surveillance, améliorer la gestion de la douleur et aiguiller les patients vers un plus grand nombre de services de qualité en matière de traitement de la toxicomanie et de réduction des méfaits. La province investit 17 millions de dollars par an pour créer ou agrandir 17 cliniques de la douleur chronique en Ontario de façon à améliorer la rapidité et la pertinence des soins offerts.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a élargi l'accès gratuit au naloxone, un antagoniste des opioïdes, afin de prévenir les décès liés aux surdosages. Le Dr David Williams, médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, désormais désigné comme le tout premier coordonnateur provincial de l'action en matière de surdosage, lancera un nouveau système de surveillance et de signalement pour cerner rapidement les risques associés à l'usage d'opioïdes et au surdosage dans la province. En outre, la province publiera d'ici la fin 2017-2018 des normes fondées sur les éléments probants concernant les activités de prescription d'opioïdes appropriées.

À l'automne 2016, le gouvernement mènera des consultations auprès de familles, d'aidants, de fournisseurs de soins de santé, d'universitaires et de personnes personnellement touchées par cette question afin d'obtenir des commentaires sur la stratégie.

Depuis octobre 2016, le Suboxone, un traitement utilisé pour atténuer les symptômes de sevrage aux opioïdes, est plus largement couvert par le Programme de médicaments de l'Ontario. Ce médicament comporte un risque de surdosage inférieur à celui de la méthadone.

Prévention des agressions sexuelles contre les patients

Afin de renforcer sa politique de tolérance zéro envers les agressions sexuelles contre les patients commises par tout professionnel de la santé dont les activités sont réglementées, le gouvernement a annoncé son intention de présenter des modifications législatives à l'automne 2016 et de prendre d'autres mesures en fonction des recommandations formulées par le Groupe d'étude ministériel pour la prévention des agressions sexuelles contre les patients.

Ombudsman des patients de l'Ontario

En juillet 2016, Christine Elliott, la première ombudsman des patients de l'Ontario, a commencé à faire enquête sur les plaintes non résolues au sujet de soins reçus dans les hôpitaux publics, les foyers de soins de longue durée et les centres d'accès aux soins communautaires. L'ombudsman rendra compte publiquement de ses conclusions et fera des recommandations au ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

CHAPITRE II

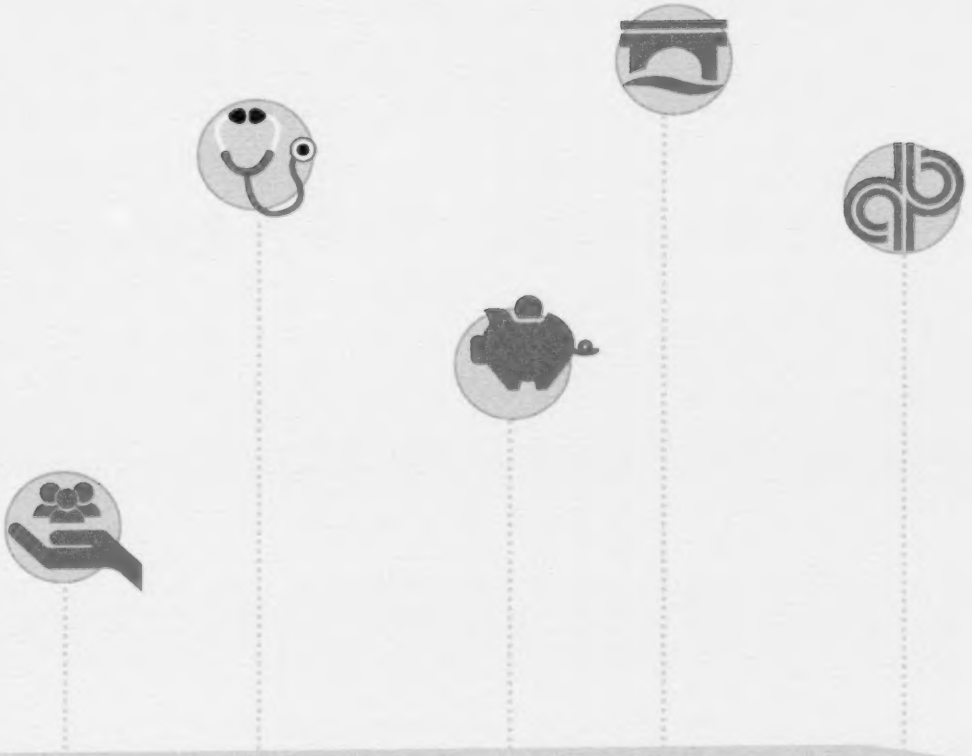

UN CHEMINEMENT RAISONNABLE VERS UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Section A : La voie choisie par l'Ontario pour équilibrer le budget

Le gouvernement entend gérer les coffres de la province en adoptant une approche financièrement responsable qui contribuera à faire croître l'économie, à créer des emplois et à assurer la viabilité des programmes et des services qui aident les Ontariennes et Ontariens à vivre au quotidien.

Le renforcement de l'économie ontarienne, conjugué à l'approche du gouvernement pour la gestion financière, favorise les investissements stratégiques dans de nouvelles places de garderie, dans les hôpitaux et dans l'allégement des coûts d'électricité pour les consommateurs.

L'Ontario continue de travailler à équilibrer le budget en faisant des investissements qui stimulent la croissance économique; en réorganisant le gouvernement et en gérant les dépenses de façon responsable; en s'attaquant à l'économie souterraine et en assurant l'équité fiscale. Le gouvernement entend bien atteindre sa cible de réduction du déficit en 2016-2017, équilibrer le budget en 2017-2018 et maintenir cet équilibre en 2018-2019.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

On prévoyait dans le budget de 2016 un déficit provisoire de 5,7 milliards de dollars en 2015-2016, un déficit de 4,3 milliards de dollars en 2016-2017, le retour à l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et le maintien de l'équilibre en 2018-2019.

Progrès

Selon les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016* publiés en octobre, le déficit en 2015-2016 se chiffrait à 5,0 milliards de dollars, soit 3,5 milliards de dollars de moins que les 8,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2015.

Ces résultats marquent la septième année de suite où l'Ontario a dépassé ses objectifs concernant le déficit. Grâce à ces résultats, le gouvernement gère la dette de la province et maintient l'intérêt sur la dette à un niveau raisonnable. Cela contribuera à protéger les Ontariennes et Ontariens, aujourd'hui et demain, contre la hausse des frais d'intérêt, qui risquerait autrement de réduire les fonds destinés aux programmes et aux services qui soutiennent la population ontarienne au quotidien.

GRAPHIQUE 2.1 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

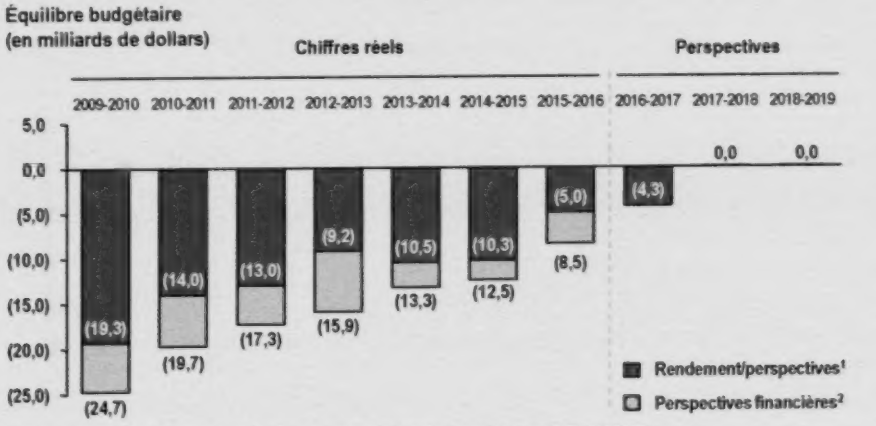

[1] Représente les perspectives du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016* pour 2016-2017 à 2018-2019. Pour la période allant de 2009-2010 à 2015-2016, les chiffres réels sont présentés. Les résultats réels de 2015-2016 rendent compte du traitement comptable adopté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, y compris le rajustement lié à l'actif net des régimes de retraite. Les perspectives pour la période allant de 2016-2017 à 2018-2019 tiennent également compte du rajustement lié aux régimes de retraite.

[2] Les perspectives de 2009-2010 reposent sur le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*; celles de la période 2010-2011 à 2013-2014 reposent sur le budget de 2010; celles de 2014-2015, sur le budget de 2014 et celles de 2015-2016, sur le budget de 2015.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement prévoit toujours un déficit de 4,3 milliards de dollars en 2016-2017, le retour à l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et le maintien de cet équilibre en 2018-2019, ce qui est conforme au budget de 2016. Le renforcement de l'économie ontarienne, conjugué à l'approche responsable adoptée par le gouvernement pour la gestion financière, favorise les investissements stratégiques, comme l'allégement des coûts d'électricité pour les consommateurs ontariens, le soutien aux hôpitaux publics et la création de nouvelles places dans les garderies. Conformément au traitement comptable adopté dans les *Comptes publics de l'Ontario de 2015-2016*, dont le rajustement touchant l'actif net des régimes de retraite, les perspectives reflètent aussi une approche prudente aux prévisions des charges liées aux régimes de retraite chaque année (voir la section B du présent chapitre, *Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts*).

Même en tenant compte des investissements et du rajustement au titre des régimes de retraite dans les perspectives financières, le gouvernement demeure déterminé à atteindre l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et à maintenir cet équilibre en 2018-2019. Pour contribuer à atténuer l'incidence possible du rajustement au titre des régimes de retraite, qui n'était pas prévu au moment du budget de 2016, le gouvernement a réduit le montant de la réserve, inclus dans le plan financier pour prémunir les perspectives financières de la province contre des changements négatifs imprévus (voir la section B du chapitre III, *Perspectives financières*, pour de plus amples détails). D'autres facteurs clés ont contribué à ces prévisions, dont les projections de revenus plus élevées que ce à quoi on s'attendait et l'intérêt sur la dette plus faible que prévu.

La croissance économique prévue de l'Ontario et l'engagement continu de transformer les programmes et services gouvernementaux placent la province en bonne position pour assurer sa viabilité financière. Le ratio de la dette nette au PIB devrait être de 40,3 % en 2016-2017 et commencer à diminuer à partir de 2017-2018. Cette baisse continue est attribuable aux investissements que le gouvernement effectue pour stimuler la croissance économique et qui feront en sorte que le PIB augmentera plus rapidement que la dette, contribuant du coup à ramener le ratio de la dette nette au PIB à son niveau d'avant la récession.

GRAPHIQUE 2.2 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB

En pourcentage

Nota : Les ratios historiques de la dette nette au PIB ont été révisés pour correspondre aux données historiques sur le PIB publiées par Statistique Canada en novembre 2016.
À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. Ces ratios tiennent compte des effets du rajustement lié aux régimes de retraite en 2015-2016 ainsi que des effets du rajustement prévu à ce titre pour les années subséquentes.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Dorénavant, le plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit comprend trois éléments déterminants :

- les investissements pour stimuler la croissance économique;
- la réorganisation du gouvernement et la gestion responsable des dépenses;
- la protection de l'intégrité des revenus et la lutte contre l'économie souterraine.

Les sections suivantes du présent chapitre décrivent les mesures que le gouvernement prend pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018 et le maintenir en 2018-2019, tout en aidant les Ontariennes et Ontariens à vivre au quotidien.

Section B : Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts

La population de l'Ontario s'attend à ce que le gouvernement fournisse des services en ayant recours à des moyens modernes et efficients. Grâce à une collaboration entre les ministères, la province adopte une approche coordonnée pour faire en sorte que les programmes soient efficaces et viables, et qu'ils répondent aux besoins des Ontariennes et des Ontariens. Cette approche permet d'améliorer la prestation des programmes et de déterminer la façon de réaffecter les ressources aux secteurs prioritaires, tels que les soins de santé et l'éducation. La réorganisation des services et la gestion de la rémunération en faisant preuve de prudence font partie du plan permanent du gouvernement visant à équilibrer le budget.

Examen, renouvellement et réorganisation des programmes

Le Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP) est l'approche permanente adoptée par l'Ontario pour la planification financière et la gestion des dépenses. Grâce à une collaboration interministérielle, le gouvernement prend des mesures ciblées relativement à d'importantes initiatives de réorganisation et d'efficience qui amélioreront les résultats pour les Ontariennes et Ontariens, feront en sorte que les programmes soient efficaces et viables, et contribueront à libérer des ressources à réinvestir dans des secteurs prioritaires, comme la santé et l'éducation.

Le processus ERRP met l'accent sur la prise de décisions fondées sur des données probantes pour mieux déterminer les résultats visés et les façons de les atteindre à l'échelle du gouvernement. À cette fin, il est nécessaire de remanier des politiques pour favoriser une efficience et une coopération accrues au sein du gouvernement, de moderniser la prestation des programmes et de modifier ou d'annuler des programmes qui ne répondent plus aux besoins des gens.

Efficacité et viabilité des programmes

Aide financière améliorée et mieux ciblée pour les étudiantes et étudiants du palier postsecondaire

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants ontariens obtenant un diplôme d'études postsecondaires n'a jamais été aussi élevé, mais certains jeunes hésitent à poursuivre des études collégiales ou universitaires parce qu'ils s'inquiètent des frais de scolarité et des autres coûts à assumer, ou qu'ils craignent de s'endetter à cause des prêts étudiants. À compter de septembre 2017, grâce à la Subvention ontarienne d'études (SOE), le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) permettra à un plus grand nombre de jeunes de poursuivre des études postsecondaires s'ils en ont les habiletés et le potentiel, peu importe le revenu familial. Pour plus de détails sur le nouveau RAFEO, voir la section C du chapitre I, *Investir dans les talents et les compétences des gens*.

Les crédits d'impôt pour les frais de scolarité et l'éducation seront annulés. Tous les revenus supplémentaires découlant de cette mesure seront réinvestis en vue d'appuyer la nouvelle SOE ou d'autres programmes d'études postsecondaires, d'éducation et de formation, et d'emplois pour les jeunes. Les subventions sont plus efficaces que les crédits d'impôt pour offrir un soutien financier immédiat aux étudiantes et étudiants ayant les plus grands besoins.

Dépenses fiscales

Au 1er janvier 2017, le gouvernement mettra fin au crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être et au crédit d'impôt pour les activités des enfants parce qu'ils ne donnent pas les résultats escomptés, de façon efficace, et font double emploi avec un soutien offert par d'autres programmes provinciaux.

Modernisation interne du gouvernement

Gouvernement numérique

L'Ontario est fondamentalement en train de repenser la façon dont il conçoit et dispense les services publics. L'élaboration du Plan d'action pour un gouvernement numérique progresse bien. Ce plan dévoilera la façon dont on entend transformer les services gouvernementaux en ligne afin que les gens puissent se brancher n'importe quand, n'importe où et à l'aide de n'importe quel dispositif. Ce plan, qui s'appuiera sur des consultations publiques, orientera la transformation numérique de l'Ontario. Dans le cadre de cette transformation, la province ouvrira, en 2017, un nouveau poste éloigné numérique à Communitech, situé à Kitchener, ce qui permettra au gouvernement d'avoir accès à des approches non traditionnelles pour la prestation des services et à des talents numériques très performants.

Conformément à sa vision axée sur le numérique, la province est toujours déterminée à dispenser par voie électronique plus de services fiscaux et relatifs aux prestations, pour améliorer l'accès. Depuis la publication du budget de 2016, le gouvernement a fait des progrès en ce qui a trait à l'établissement d'un mode de prestation électronique des services et a mis en oeuvre des initiatives clés. Il a notamment accru la possibilité d'avoir recours au dépôt direct, permettant ainsi à davantage de personnes et d'entreprises de recevoir plus rapidement leurs remises à l'égard de l'impôt, leurs remboursements et leurs paiements. La mise en oeuvre de ces initiatives débutera en décembre et se poursuivra tout au long de l'été 2017.

Modernisation de l'information et de la technologie de l'information

Dans le budget de 2016, l'Ontario a annoncé qu'il améliorerait la productivité et l'efficience de l'information et de la technologie de l'information (TI) en vue de réaliser des économies annuelles totalisant 100 millions de dollars d'ici 2020. Le gouvernement a déjà dépassé sa cible d'économies de 2016-2017 grâce à l'amélioration de la gestion des applications et de l'infrastructure liées à la TI, à une collaboration avec le secteur parapublic et au travail fait avec les fournisseurs de logiciels pour réduire les coûts des contrats.

Des mesures initiales ont aussi été prises pour améliorer la productivité de la TI et réaliser les économies prévues en 2017-2018. On a notamment établi un seul groupe de gestion des services pour la fonction publique de l'Ontario en vue d'améliorer la prestation des services de TI internes et mis en oeuvre des initiatives visant à mieux gérer les contrats communs dans le but de réduire le coût des logiciels et des services de TI. Le gouvernement continue aussi à réduire sa dépendance aux ressources axées sur les paiements à l'acte. Des plans visant à avoir moins recours aux services de consultants externes sont en voie de se concrétiser, ce qui augmentera de 96 le nombre de postes permanents en TI au sein de la fonction publique de l'Ontario. Cela devrait représenter des économies de 4 millions de dollars par année d'ici 2018-2019.

Unité de l'application des sciences du comportement

Faisant suite à l'annonce en 2015 de la création du nouveau Centre d'excellence pour le soutien à la prise de décision fondée sur des données probantes, l'Ontario continue d'accroître sa capacité d'évaluer les résultats affichés dans le cadre des programmes, se servant de données probantes pour faire des choix et apporter des changements aux services publics cruciaux. Le gouvernement a de plus en plus recours à des données probantes pour choisir, financer et dispenser des programmes publics de façon plus stratégique. Pour réorganiser et actualiser les processus gouvernementaux, il est essentiel de définir les résultats escomptés et de surveiller le rendement.

L'Ontario avait aussi annoncé l'établissement de l'Unité de l'application des sciences du comportement chargée d'évaluer les programmes et de trouver des moyens peu coûteux de les améliorer. En appliquant les sciences du comportement aux politiques et aux programmes, on pourra établir des processus plus efficients, améliorer les résultats obtenus et fournir de meilleurs services à la population de l'Ontario.

L'Unité de l'application des sciences du comportement a établi des relations avec des partenaires clés et lancé plusieurs projets pilotes pour mettre à l'essai l'application des sciences du comportement en vue de déterminer si elle améliore les résultats pour les Ontariennes et Ontariens.

L'Unité continuera de travailler avec ses partenaires dans le cadre de projets pilotes, dont le Bureau de la Stratégie de réduction de la pauvreté, Emploi et Développement social Canada, Action Cancer Ontario et le ministère des Finances de l'Ontario, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes qui sont plus efficaces, plus efficients et davantage axés sur la personne.

Modernisation de l'administration des paiements de transfert

La province simplifie la gestion des paiements de transfert de façon à appuyer un gouvernement plus moderne, plus efficace et plus efficient. Les modifications apportées simplifieront les processus tant pour les bénéficiaires de paiements de transfert que pour les employés du gouvernement, réduisant le temps consacré à l'administration. Dans un premier temps, cet automne, la province met en oeuvre un système d'enregistrement commun unique qui facilitera la soumission et la mise à jour en ligne de renseignements par les bénéficiaires de paiements de transfert.

Gérer les coûts liés à la rémunération

Dans le budget de 2016, le gouvernement réaffirmait sa détermination à équilibrer le budget d'ici 2017-2018, précisant que la gestion des coûts liés à la rémunération est essentielle à cette fin.

La fonction publique aide le gouvernement dans une très grande mesure à concrétiser ses engagements et ses priorités clés. De ce fait, il est nécessaire de reconnaître son rôle grâce à une approche uniforme et coordonnée en matière de rémunération qui favorise une relation positive entre la province et ses partenaires du secteur public. À cette fin, le gouvernement continuera à fournir des services publics efficaces et abordables tout en reconnaissant la nécessité d'une rémunération équitable. Un cadre de relations de travail rigoureux sera une source de stabilité, améliorera la qualité des services publics sur lesquels les Ontariennes et Ontariens comptent et soutiendra le programme de réorganisation du gouvernement.

Le gouvernement est déterminé à négocier avec les agents négociateurs du secteur public des conventions collectives équitables qui prennent en compte les récentes tendances macroéconomiques et du marché du travail. À l'avenir, la province s'attend à ce que les salaires demeurent modestes dans le secteur public, une tendance donnant des résultats qui cadrent avec le plan financier.

Depuis juillet 2012, les conventions négociées dans le secteur public comprennent des hausses annuelles moyennes des salaires qui sont inférieures à celles du secteur privé. Plus précisément, les hausses salariales du secteur public provincial de l'Ontario, négociées directement avec le gouvernement, ont été beaucoup moindres que dans tout autre secteur.

TABLEAU 2.1 Hausses annuelles moyennes des salaires négociées en Ontario

Secteurs	Hausse en pourcentage (De juillet 2012 à septembre 2016)
Secteur public provincial	0,6
Secteur public municipal	1,7
Secteur public fédéral	1,7
Secteur privé	1,9

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère du Travail de l'Ontario.

Le budget de 2016 a mis en évidence les conventions collectives conclues avec le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) qui s'appliquaient à tous les membres de la fonction publique de l'Ontario. Depuis, la province est également parvenue à une entente avec Ingénieurs Gouvernement de l'Ontario. Elle a également obtenu récemment une sentence arbitrale pour l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, qui prévoit des hausses inférieures aux normes du secteur policier.

Depuis la publication du budget de 2016, un certain nombre d'organismes gouvernementaux, dont la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ont également négocié des ententes conformes au cadre financier de la province.

À partir de maintenant, l'accent sera mis sur un processus de négociation collective qui soutient les priorités en matière de réorganisation et de modernisation et tient compte des besoins des employés. La gestion financièrement prudente de la rémunération et la promotion de la réorganisation des services aideront le gouvernement à concrétiser son engagement d'équilibrer le budget d'ici 2017-2018, et à continuer de fournir des services publics de haute qualité qui sont efficients, efficaces et durables.

Responsabilisation et transparence

Le gouvernement continue de démontrer qu'il a à coeur de présenter l'information financière de façon transparente, ce qui constitue un élément clé de la comptabilisation de l'utilisation des fonds publics.

Comptabilisation des régimes de retraite

Lors de la préparation des *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, les professionnels faisant partie du personnel comptable et le Bureau de la vérificatrice générale de la province ont eu des discussions sur l'interprétation appropriée des normes comptables pour le secteur public en ce qui concerne la comptabilisation des régimes de retraite conjoints. La province applique les normes de façon uniforme depuis leur mise en oeuvre il y a 15 ans.

Le gouvernement a adopté l'interprétation des normes comptables de la vérificatrice générale quant au traitement de l'actif net des régimes de retraite pour 2015-2016 en procédant à une modification réglementaire d'une durée limitée (le « rajustement pour les régimes de retraite »).

Cette modification a eu pour effet d'ajouter 10,7 milliards de dollars à la dette nette et au déficit accumulé, et d'augmenter de 1,5 milliard de dollars le déficit annuel pour 2015-2016.

En plus de se conformer au traitement comptable adopté pour les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, les perspectives financières à moyen terme indiquées dans le présent document résultent aussi de l'approche prudente prise chaque année pour la prévision du rajustement pour les régimes de retraite. Grâce à cette approche prudente, l'impact de la modification pourrait être de 2,2 milliards de dollars en 2016-2017, de 2,8 milliards de dollars en 2017-2018 et de 3,7 milliards de dollars en 2018-2019.

Le gouvernement a établi le Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite chargé d'évaluer l'interprétation des normes comptables pour le secteur public en ce qui a trait aux régimes de retraite de l'Ontario. Les membres de ce comité fourniront aussi des conseils sur la façon d'évaluer l'actif des régimes de retraite déclaré dans les livres de la province en tenant compte de futures décisions pouvant être prises par les promoteurs des régimes. Ils aideront notamment à déterminer le montant d'actif net des régimes de retraite dont on devrait tenir compte dans les états financiers de la province si on s'entend sur le fait que l'actif devrait être comptabilisé. Il y a un actif net d'un régime de retraite lorsque les cotisations totales du gouvernement au régime, dont les intérêts créditeurs, sont supérieures aux charges du régime constatées depuis sa mise en oeuvre.

Les recommandations du Comité serviront à préparer le budget de 2017 et à déterminer le traitement comptable de l'actif net des régimes de retraite par la province à l'avenir.

Section C : Contrer l'économie souterraine et maintenir l'équité fiscale

La participation à l'économie souterraine crée un avantage injuste pour les entreprises qui ne respectent pas les règles. Lorsque ces dernières ne déclarent pas leurs revenus aux fins de l'impôt ou évitent la taxe de vente, il en résulte un sous-financement des services publics essentiels sur lesquels comptent les familles et qui favorisent l'essor de l'Ontario. De plus, la sécurité des consommateurs et des travailleurs est mise en jeu quand les entreprises font fi des exigences réglementaires. Les mesures de conformité prises par le gouvernement sont donc essentielles et, depuis 2013-2014, ont généré plus de 1,1 milliard de dollars en revenus. L'Ontario est également déterminé à travailler avec des partenaires afin de s'attaquer au problème de la contrebande du tabac par des mesures d'application de la loi et des activités de promotion de la santé.

Budget de 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain

Le budget de 2016 présentait un certain nombre de mesures pour s'attaquer à l'économie souterraine, notamment :

- **Prolonger le projet pilote sur la pose de toitures résidentielles de deux ans. Ce projet contribue à assurer la conformité aux obligations en matière de santé et de sécurité, et, d'autre part, informe les travailleurs et les consommateurs des risques et responsabilités associés à la participation à l'économie souterraine.**
- **Renforcer la capacité de la province à détecter et à combattre les activités de l'économie souterraine par l'amélioration de l'échange d'information.**
- **S'associer avec les services publics de gaz naturel afin d'aider les propriétaires à travailler avec des vérificateurs énergétiques agréés et des entrepreneurs sérieux.**
- **Combattre le problème de la contrebande du tabac par une approche équilibrée fondée sur les partenariats et les activités de conformité à la loi.**

Progrès

Le gouvernement a réalisé des progrès importants depuis le budget de 2016. Au moyen de mesures de conformité permanentes et plus musclées, l'Ontario a pu encaisser plus de 1,1 milliard de dollars à ce jour, soit une augmentation de plus de 230 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2016.

En partenariat avec l'Agence du revenu du Canada, l'Ontario a mis en place des équipes de vérification spécialisées qui sont affectées à des secteurs à risque élevé de l'activité économique souterraine. Ces équipes se composent de vérificateurs spécialisés qui ont recours à des outils novateurs d'application de la loi pour veiller au respect des obligations fiscales.

Le gouvernement met également en application les recommandations formulées dans le rapport final intitulé *L'économie souterraine dans le secteur de la construction résidentielle en Ontario* qui a été présenté au ministre des Finances en août. Ce rapport est le fruit de vastes consultations menées au printemps 2016 auprès de l'industrie de la construction résidentielle sur les questions touchant l'économie souterraine.

L'Ontario propose d'apporter des modifications à la *Loi sur le ministère du Revenu* afin de renforcer la capacité de la province à cerner et à combattre les secteurs qui présentent un risque élevé d'activité économique souterraine. Le partage plus efficace de l'information et des analyses de données entre les ministères et les entités du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'avec les gouvernements municipaux et fédéral, permettront à la province de mieux cibler ses efforts d'application de la loi et de renforcer la sécurité et la protection des consommateurs et des travailleurs.

Le gouvernement a également signé des accords avec des sociétés de gaz naturel afin d'encourager les propriétaires à travailler avec des vérificateurs énergétiques agréés et des entrepreneurs sérieux, dans le cadre des fonds investis par la province dans les vérifications et les rénovations écoénergétiques dans les logements au titre du Fonds d'investissement vert.

À l'avenir, le gouvernement continuera de trouver des moyens de sensibiliser et d'informer le public sur les risques et les responsabilités éventuelles associés à la participation à l'économie souterraine.

Suppression électronique des ventes

Lorsque les entreprises utilisent une technologie de suppression électronique des ventes, elles jouissent d'un avantage en déclarant des revenus moindres et en conservant les taxes payées par les consommateurs.

> La suppression électronique des ventes consiste à utiliser des logiciels ou des dispositifs difficiles à déceler afin de manipuler les opérations de vente enregistrées dans les systèmes aux points de vente et les caisses enregistreuses électroniques.

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur les impôts de 2007* qui ont rendu illégales la vente, l'utilisation ou la distribution d'appareils de suppression électronique des ventes, le gouvernement lancera un projet pilote dans les secteurs du détail et de l'hospitalité dans le but de tester des logiciels de sécurité capables de déceler l'utilisation de technologies de suppression électronique des ventes.

Tabac de contrebande

L'Ontario a mené à bien un certain nombre d'importantes initiatives. Le gouvernement a :

- lancé des projets pilotes de désignation d'équipes polyvalentes avec quatre bureaux de santé publique afin de contribuer à simplifier et à rationaliser les inspections de détaillants de tabac dans ces emplacements;
- mis en oeuvre les exigences relativement à la mise en ballots ou en emballage du tabac en feuilles et à son étiquetage, après avoir consulté l'industrie et les intéressés;
- poursuivi sa collaboration avec des organismes d'application de la loi, comme l'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac au sein de la Police provinciale de l'Ontario, et d'autres entités, pour se pencher sur le rôle du crime organisé dans le tabac de contrebande dans la province.

En outre, la province donnera suite aux initiatives suivantes :

- Amélioration du programme de permis de détaillants de tabac pour faire en sorte que tous les détaillants de tabac en Ontario soient bien inscrits, et sollicitation de la participation des détaillants et des associations de détaillants à ce processus.
- Proposition d'apporter d'autres modifications à la *Loi de la taxe sur le tabac* et aux règlements afférents afin d'intensifier sa surveillance de la culture du tabac en feuilles. Pour ce faire, la province entend étendre les pouvoirs réglementaires et rehausser les mesures de mise en conformité et d'application.

CHAPITRE III

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Section A : Perspectives économiques de l'Ontario

L'économie ontarienne poursuit sa croissance malgré l'incertitude qui règne dans l'économie mondiale. Le taux de chômage est à son plus bas en huit ans et plus de 641 000 nouveaux emplois nets ont été créés depuis le creux de la récession mondiale de 2008-2009. La croissance économique de l'Ontario des deux dernières années a été supérieure à celle de l'ensemble du Canada et les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'Ontario mène le bal pour ce qui est de la croissance au cours des deux prochaines années. Malgré les défis économiques qui persistent à l'échelle mondiale, l'Ontario continue de tirer profit de la croissance économique soutenue aux États-Unis, des faibles prix du pétrole et du dollar canadien concurrentiel. Les perspectives économiques de l'Ontario sont caractérisées par un ensemble de risques équilibrés.

Le ministère des Finances prévoit que le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario augmentera en moyenne de 2,2 % au cours de la période allant de 2016 à 2019. Par souci de prudence dans la planification financière, ces projections de croissance du PIB réel sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé[1].

TABLEAU 3.1 Perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016p	2017p	2018p	2019p
Croissance du PIB réel	1,5	2,7	2,5	2,5	2,2	2,1	1,9
Croissance du PIB nominal	2,2	4,7	4,9	3,4	4,1	4,1	3,9
Croissance de l'emploi	1,8	0,8	0,7	1,0	1,2	1,2	1,1
Inflation de l'IPC	1,0	2,4	1,2	1,9	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La croissance économique stable aux États-Unis ainsi que l'incidence continue d'un dollar canadien plus concurrentiel et des bas prix du pétrole appuient toujours la croissance économique de l'Ontario. Les exportations affichent une tendance à la hausse, les entreprises embauchent davantage de travailleurs, la productivité s'est améliorée et le revenu des ménages augmente. On s'attend à ce que l'économie de l'Ontario continue à mener le bal pour ce qui est de la croissance au niveau provincial au cours des deux prochaines années, ce qui correspond en grande partie aux prévisions du budget de 2016.

[1] D'après les renseignements disponibles le 26 octobre 2016. Le 9 novembre 2016, Statistique Canada a publié les *Comptes économiques provinciaux* pour 2015, y compris les révisions remontant à 2013. On a tenu compte de ces chiffres dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*. Cependant, les prévisions économiques pour la période 2016-2019 sont fondées sur les estimations antérieures du PIB qui figurent dans les *Comptes économiques de l'Ontario*.

Récents résultats économiques de l'Ontario

En 2015, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 2,5 %, ce qui est comparable au taux enregistré aux États-Unis et dépasse celui du Canada et de tous les autres pays du G7. La croissance de l'Ontario s'explique par une augmentation des dépenses des consommateurs, une intensification des exportations et la vigueur de l'investissement des entreprises.

GRAPHIQUE 3.1 Croissance du PIB réel en 2015, Ontario et G7

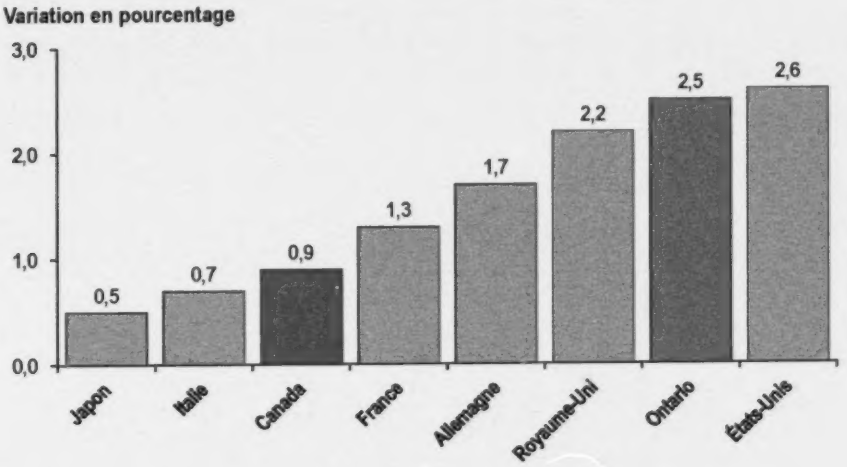

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario a continué d'afficher une forte croissance durant le premier trimestre de 2016. Le PIB réel a augmenté de 0,8 %, ce qui est attribuable à la hausse des exportations et des dépenses des ménages. Au cours du deuxième trimestre, la croissance économique a ralenti, passant à 0,2 %, en raison principalement de la diminution des exportations, faisant suite à une forte hausse au cours des quatre trimestres précédents. Cependant, les indicateurs économiques récents démontrent que la croissance de l'Ontario retrouve son dynamisme dans la deuxième moitié de 2016.

Le marché de l'emploi continue de progresser en Ontario

GRAPHIQUE 3.2 **Progression de l'emploi surtout dans les postes à temps plein, dans le secteur privé et dans les industries offrant un salaire supérieur à la moyenne**

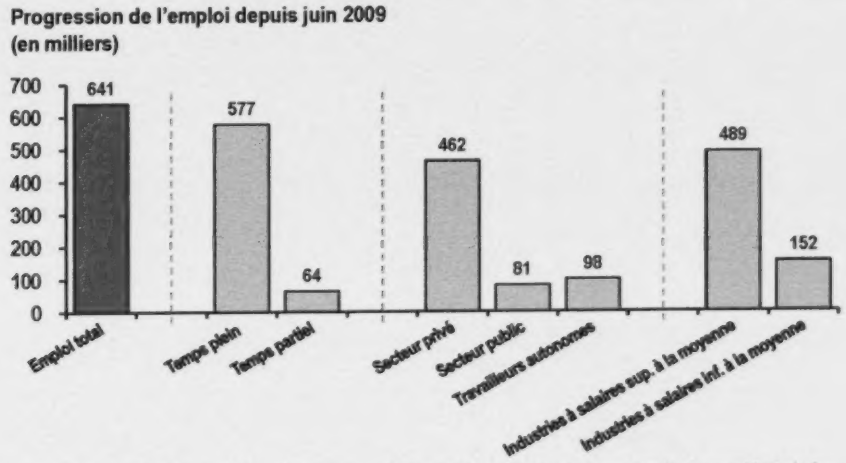

Nota : Les industries à salaires supérieurs à la moyenne sont celles offrant un salaire horaire moyen plus élevé que celui au sein de l'ensemble des industries en 2015.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Une progression constante de l'emploi depuis la récession mondiale de 2008-2009 a entraîné une amélioration continue du taux de chômage de l'Ontario, qui est à son plus bas en huit ans. En octobre, le taux de chômage en Ontario se situait à 6,4 %, un taux plus bas que celui de 7,4 % enregistré dans le reste du Canada.

Les exportations ontariennes demeurent vigoureuses

GRAPHIQUE 3.3 Le commerce continue de soutenir l'économie en Ontario

Nota : Le commerce total inclut l'échange des biens et des services à l'échelle internationale et interprovinciale.
Source : Statistique Canada.

En 2015, la croissance des exportations de l'Ontario était attribuable à l'augmentation considérable des exportations internationales de marchandises, où des gains appréciables ont été enregistrés auprès des trois principaux partenaires commerciaux de l'Ontario (les États-Unis, le Royaume-Uni et le Mexique).

Contexte économique externe

Le tableau qui suit résume les prévisions liées aux facteurs externes clés dont le ministère des Finances se sert pour faire ses prévisions de croissance économique de l'Ontario.

TABLEAU 3.2 Prévisions liées aux facteurs externes

	2013	2014	2015	2016p	2017p	2018p	2019p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,3	3,4	3,2	3,1	3,4	3,6	3,7
Croissance du PIB réel des É.-U. (en pourcentage)	1,7	2,4	2,6	1,5	2,2	2,1	2,1
Pétrole brut West Texas Intermediate (en $ US/baril)	98	93	49	43	53	59	64
Dollar canadien (en cents américains)	97,1	90,5	78,2	75,6	77,0	80,0	82,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	1,0	0,9	0,5	0,5	0,5	1,0	1,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	2,3	2,2	1,5	1,2	1,5	2,2	2,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions du secteur privé.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2016), *U.S. Bureau of Economic Analysis*, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2016), *U.S. Energy Information Administration*, Banque du Canada, enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes (octobre 2016) et ministère des Finances de l'Ontario.

La conjoncture externe demeure favorable à la poursuite de la croissance économique en Ontario, grâce à la compétitivité du dollar canadien, à la faiblesse du prix du pétrole et au renforcement de la croissance économique mondiale.

Perspectives de croissance économique en Ontario

GRAPHIQUE 3.4 La croissance économique de l'Ontario devrait s'amplifier

Variation annuelle moyenne en pourcentage, de 2016 à 2019

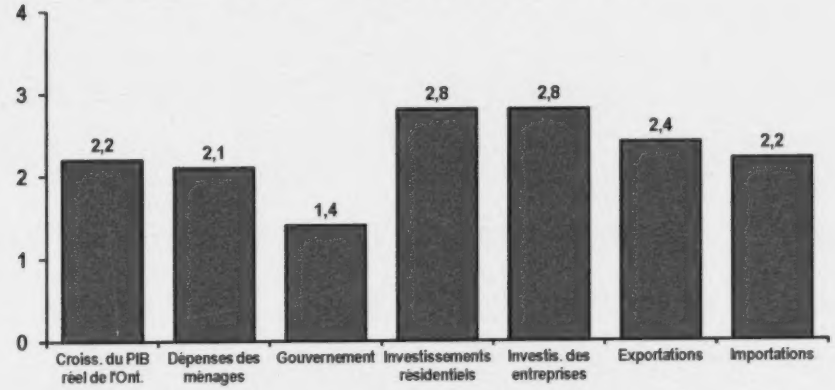

Nota : Le gouvernement inclut les dépenses d'investissement et de consommation. Les investissements des entreprises incluent les investissements dans les usines, le matériel et les produits de propriété intellectuelle.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que l'économie ontarienne prendra de la vigueur, la croissance s'étendant aux principaux secteurs, dont les dépenses des ménages et les exportations.

On prévoit que le niveau d'emploi augmentera de 1,0 % en 2016, ce qui représente 68 000 nouveaux emplois nets, soit une hausse comparativement au taux de croissance de 0,7 % enregistré en 2015. On s'attend à une progression du niveau de l'emploi au cours de la période allant de 2017 à 2019, lequel devrait enregistrer en moyenne des gains de 1,2 % par an. Le taux de chômage en Ontario devrait s'établir à 6,6 % cette année, par rapport au taux de 6,8 % affiché en 2015. Il devrait par la suite baisser régulièrement jusqu'en 2019 pour se situer à 6,2 %.

GRAPHIQUE 3.5 Le marché du travail de l'Ontario devrait continuer à s'améliorer

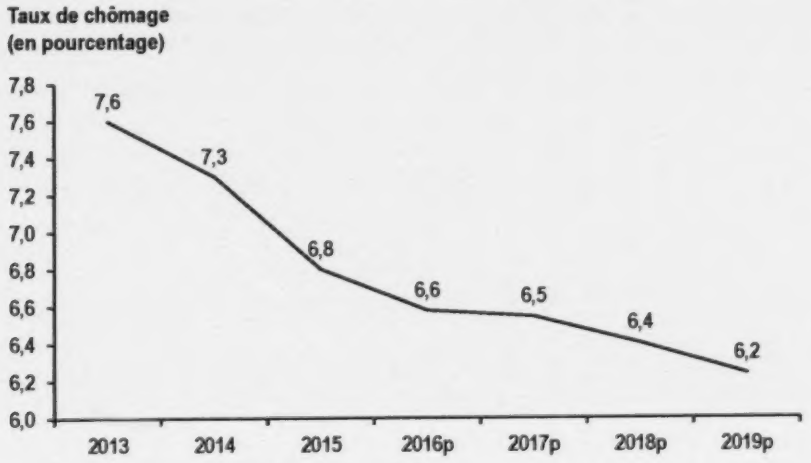

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Marché du logement de l'Ontario

L'abordabilité des logements dans la plupart des régions de l'Ontario depuis 2015 se situait dans les récentes plages historiques, tandis que les récentes hausses de prix ont eu des répercussions sur l'abordabilité dans la région du grand Toronto et, dans une moindre mesure, dans la région de Hamilton-Burlington. Les augmentations de prix sont attribuables à plusieurs facteurs, dont les revenus à la hausse, la croissance du nombre de ménages et les faibles coûts des emprunts. Cependant, les sources de données disponibles ne fournissent pas une explication exhaustive de tous les facteurs ayant une incidence sur les prix des logements. Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour mieux comprendre le marché du logement de l'Ontario et est déterminé à appuyer l'abordabilité des logements pour les acquéreurs (pour de plus amples renseignements, voir la section E du chapitre I, *Vers une société équitable*, et la section B du chapitre V, *Modernisation des droits de cession immobilière et autres mesures fiscales*).

GRAPHIQUE 3.6 **Les frais hypothécaires sont élevés dans la RGT et à Hamilton-Burlington par rapport aux tendances historiques**

Frais hypothécaires exprimés proportionnellement au revenu total (en pourcentage)

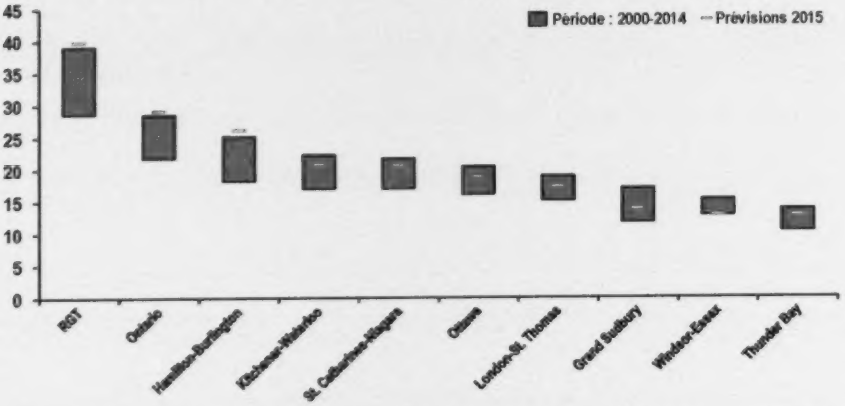

Nota : Les frais hypothécaires reposent sur la moyenne des taux hypothécaires de cinq ans, un amortissement de 25 ans et un versement initial de 25 %. Le prix d'un logement est le prix de revente moyen selon la région/collectivité. Pour la période de 2000 à 2014, le revenu est le revenu médian total par famille de recensement par région métropolitaine de recensement. Le revenu pour 2015 est une estimation du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques ayant trait aux perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau 3.3 présente les estimations actuelles des répercussions des changements subis par les principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important entre les estimations est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie à ces variations des conditions externes.

TABLEAU 3.3 Répercussions des changements subis par les principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario
(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 $ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse du prix du pétrole brut de 10 $ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de 1 point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de 1 point de pourcentage	–0,1 à –0,5	–0,2 à –0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les faibles prix du pétrole favorisent l'économie ontarienne grâce aux coûts réduits du carburant pour les entreprises et les ménages. Si ces prix restent bas, cela pourrait stimuler l'économie ontarienne plus que prévu. De plus, les taux d'intérêt pourraient rester faibles plus longtemps que prévu, ce qui favoriserait les dépenses et l'investissement intérieurs, dont le marché du logement de l'Ontario.

La croissance économique mondiale plus faible que prévu pourrait freiner la demande d'exportations de l'Ontario et accroître la volatilité sur les marchés des capitaux. Cela pourrait avoir un effet négatif sur la confiance des entreprises et des consommateurs, ainsi que sur les activités d'investissement et les dépenses de consommation en Ontario. La concurrence mondiale croissante et l'augmentation du protectionnisme commercial à l'échelle internationale pourraient aussi représenter un défi pour le secteur des exportations de la province. La détérioration de l'abordabilité et l'endettement hypothécaire élevé pourraient contribuer à un ralentissement sur le marché du logement.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau suivant fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances pour la période de 2016 à 2019.

TABLEAU 3.4 Économie de l'Ontario, de 2014 à 2019
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit intérieur brut réel	**2,7**	**2,5**	**2,5**	**2,2**	**2,1**	**1,9**
Consommation des ménages	2,8	2,7	3,0	2,1	1,8	1,6
Construction résidentielle	0,7	7,2	7,0	1,5	1,2	1,8
Construction non résidentielle	7,7	9,7	(0,8)	2,0	5,0	4,1
Machines et matériel	4,3	6,8	(2,4)	3,8	6,5	6,0
Exportations	4,4	2,8	2,4	2,5	2,5	2,4
Importations	4,0	3,7	1,8	2,5	2,4	2,2
Produit intérieur brut nominal	**4,7**	**4,9**	**3,4**	**4,1**	**4,1**	**3,9**
Revenu primaire des ménages	3,6	4,4	3,9	3,9	4,1	4,1
Rémunération des employés	3,5	4,2	3,8	4,0	4,4	4,5
Excédent net d'exploitation – sociétés	14,9	9,1	1,3	7,5	6,3	4,5
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	5,0	4,2	4,7	3,6	4,1	4,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	59,1	70,2	73,0	68,0	68,0	72,0
Reventes de logements	4,0	9,6	6,9	(2,0)	0,9	2,7
Indice des prix à la consommation	2,4	1,2	1,9	2,0	2,0	2,0
Emploi	0,8	0,7	1,0	1,2	1,2	1,1
Création d'emplois (en milliers)	55	45	68	85	88	81
Taux de chômage (en pourcentage)	7,3	6,8	6,6	6,5	6,4	6,2
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel américain	2,4	2,6	1,5	2,2	2,1	2,1
Pétrole brut WTI (en $ US le baril)	93	49	43	53	59	64
Dollar canadien (en cents américains)	90,5	78,2	75,6	77,0	80,0	82,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1]	0,9	0,5	0,5	0,5	1,0	1,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1]	2,2	1,5	1,2	1,5	2,2	2,8

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, *U.S. Bureau of Economic Analysis*, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2016), *U.S. Energy Information Administration* et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances consulte les économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin de poser les hypothèses de planification du gouvernement. De plus, dans le cadre du processus d'élaboration du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé pour discuter de leur point de vue sur l'économie.

Les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue pour l'Ontario au cours de la période de prévision. Ils s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance du PIB réel de 2,6 % en 2016, 2,3 % en 2017, 2,2 % en 2018 et 2,0 % en 2019. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

TABLEAU 3.5 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019
BMO Marchés des capitaux (octobre)	2,6	2,3	1,7	1,7
Central 1 Credit Union (octobre)	2,3	2,2	2,4	2,8
Centre for Spatial Economics (août)	2,6	2,3	1,7	1,6
Marchés mondiaux CIBC (octobre)	2,5	2,2	2,3	–
Le Conference Board du Canada (juillet)	2,8	2,2	1,9	1,9
Mouvement Desjardins (octobre)	2,6	2,3	2,2	1,5
IHS Global Insight (juillet)	2,5	2,5	2,5	2,1
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (août)	2,7	2,4	2,4	–
Banque Nationale (septembre)	2,3	2,1	–	–
RBC Groupe financier (septembre)	2,7	2,4	–	–
Groupe Banque Scotia (octobre)	2,6	2,3	2,2	–
Groupe financier Banque TD (septembre)	2,7	2,0	1,7	–
Université de Toronto (octobre)	2,7	2,6	2,7	2,2
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	**2,6**	**2,3**	**2,2**	**2,0**
Hypothèse de planification de l'Ontario	**2,5**	**2,2**	**2,1**	**1,9**

Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (26 octobre 2016)

Comparaison avec le budget de 2016

Selon les perspectives moyennes du secteur privé, la croissance du PIB réel de l'Ontario se situe à 2,6 % en 2016, une hausse par rapport au taux de 2,3 % prévu lors de la publication du budget de 2016. Les perspectives plus favorables découlent de la croissance économique relativement forte enregistrée en Ontario au cours de la deuxième moitié de 2015 et au début de 2016. Les perspectives pour la période allant de 2017 à 2019 ont légèrement fléchi comparativement à celles du budget de 2016.

Voici les principaux changements depuis le budget de 2016 :

- Croissance du PIB réel plus élevée en 2016, mais légèrement inférieure pour la période allant de 2017 à 2019;
- Croissance du PIB nominal plus faible au cours de la période de prévision;
- Niveau plus élevé de mises en chantier de logements en 2016-2017;
- Révisions à la hausse du dollar canadien au cours de la période 2016-2017;
- Révisions à la baisse de la croissance du PIB réel aux É.-U. ainsi que des taux d'intérêt au cours de la période de prévision.

TABLEAU 3.6 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : Comparaison entre le budget de 2016 et l'exposé économique d'automne (EEA) de 2016

(variation en pourcentage)

	2016p		2017 p		2018p		2019p	
	Budget 2016	EEA 2016	Budget 2016	EEA 2016	Budget 2016	EEA 2016	Budget 2016	EEA 2016
Produit intérieur brut réel	2,2	2,5	2,4	2,2	2,2	2,1	2,0	1,9
Produit intérieur brut nominal	4,0	3,4	4,6	4,1	4,2	4,1	4,0	3,9
Ventes au détail	4,8	4,7	3,7	3,6	3,4	4,1	3,2	4,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	64,0	73,0	65,0	68,0	68,0	68,0	72,0	72,0
Revenu primaire des ménages	4,5	3,9	4,4	3,9	4,2	4,1	4,2	4,1
Rémunération des employés	4,4	3,8	4,5	4,0	4,5	4,4	4,4	4,5
Excédent net d'exploitation – sociétés	3,7	1,3	8,5	7,5	5,7	6,3	3,9	4,5
Emploi	1,1	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1
Création d'emplois (en milliers)	78	68	85	85	82	88	79	81
Indice des prix à la consommation	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel américain	2,1	1,5	2,4	2,2	2,4	2,1	2,2	2,1
Pétrole brut WTI (en $ US le baril)	42	43	53	53	60	59	67	64
Dollar canadien (en cents américains)	72,0	75,6	75,5	77,0	81,0	80,0	83,0	82,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	0,5	0,5	0,8	0,5	2,2	1,0	2,8	1,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	1,6	1,2	2,3	1,5	3,3	2,2	3,6	2,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, *U.S. Energy Information Administration*, *U.S. Bureau of Economic Analysis*, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2016) et ministère des Finances de l'Ontario.

Section B : Perspectives financières

Le gouvernement entend gérer les coffres de la province en adoptant une approche financièrement responsable, ce qui contribuera à la croissance économique, à la création d'emplois et à la viabilité des programmes et des services qui sont utiles pour les Ontariennes et Ontariens dans leur vie de tous les jours. Son engagement d'équilibrer le budget en 2017-2018 constitue un aspect important de l'approche financière du gouvernement. Le renforcement de l'économie ontarienne, conjugué à l'approche du gouvernement pour la gestion financière, favorise les investissements stratégiques dans de nouvelles places de garderie, dans les hôpitaux et dans l'allégement des coûts d'électricité pour les consommateurs.

Le gouvernement prévoit actuellement un déficit de 4,3 milliards de dollars en 2016-2017, et un budget équilibré en 2017-2018 et en 2018-2019, conformément au plan budgétaire de 2016.

TABLEAU 3.7 Plan financier et perspectives à moyen terme de l'Ontario
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2015-2016	Perspect. actuelles 2016-2017	Perspectives à moyen terme 2017-2018	2018-2019
Revenus	**128,4**	**132,7**	**140,1**	**144,9**
Charges				
Programmes	122,4	125,3	127,7	131,7
Intérêt sur la dette	11,0	11,4	11,7	12,4
Charges totales	**133,4**	**136,6**	**139,4**	**144,1**
Excédent/(Déficit) avant réserve	**(5,0)**	**(3,9)**	**0,7**	**0,8**
Réserve	–	0,4	0,7	0,8
Excédent/(Déficit)	**(5,0)**	**(4,3)**	**0,0**	**0,0**
Dette nette exprimée en pourcentage du PIB	40,0	40,3	39,8	39,3
Déficit accumulé exprimé en pourcentage du PIB	26,6	26,2	25,2	24,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Les résultats réels de 2015-2016 rendent compte du traitement comptable adopté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, y compris le rajustement lié à l'actif net des régimes de retraite. Les perspectives pour 2016-2017 à 2018-2019 tiennent compte également de ce rajustement.

On prévoit que les revenus passeront de 132,7 milliards de dollars en 2016-2017 à 144,9 milliards de dollars en 2018-2019. Cela représente une amélioration des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016, attribuable à l'assiette fiscale accrue qui résulte en grande partie du traitement des déclarations de revenus de 2015 des particuliers et des sociétés depuis la publication du budget de 2016, ainsi qu'au marché du logement plus vigoureux en 2016.

Les charges de programmes devraient passer de 125,3 milliards de dollars en 2016-2017 à 131,7 milliards de dollars en 2018-2019, et être plus élevées chaque année que ce que prévoyait le plan budgétaire de 2016. Ces hausses procèdent d'investissements dans des choses utiles pour les Ontariennes et Ontariens, et qui comptent le plus pour eux, comme l'allégement des coûts d'électricité pour les consommateurs ontariens et le soutien aux hôpitaux publics. Conformément au traitement comptable pour les régimes de retraite qui est appliqué dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, y compris le rajustement lié à l'actif net de ces régimes, les perspectives tiennent également compte d'une approche prudente pour la prévision des charges liées aux régimes de retraite chaque année. (Voir la section B du chapitre II, *Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts*.)

Les charges totales devraient également être supérieures chaque année aux prévisions du budget de 2016, mais cette hausse est en partie compensée par des charges liées aux intérêts sur la dette moins élevées en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Le budget de 2016 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars en 2016-2017, de 1,1 milliard de dollars en 2017-2018 et de 1,2 milliard de dollars en 2018-2019 visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables. La réserve a été ramenée à 0,4 milliard de dollars en 2016-2017, à 0,7 milliard de dollars en 2017-2018 et à 0,8 milliard de dollars en 2018-2019 pour contribuer à atténuer l'incidence de changements imprévus au traitement comptable pour l'actif net des régimes de retraite.

On s'attend à ce que le ratio de la dette nette au PIB s'établisse à 40,3 % en 2016-2017 et qu'il commence à diminuer à partir de 2017-2018.

Mise à jour financière de 2016-2017

Le gouvernement prévoit toujours un déficit de 4,3 milliards de dollars en 2016-2017, inchangé par rapport aux prévisions du budget de 2016.

TABLEAU 3.8 Mise à jour financière en cours d'exercice pour 2016-2017
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Revenus	**130 589**	**132 720**	**2 131**
Charges			
Programmes	122 139	125 269	3 130
Intérêt sur la dette	11 756	11 375	(381)
Charges totales	**133 895**	**136 644**	**2 749**
Réserve	1 000	400	(600)
Excédent/(Déficit)	**(4 306)**	**(4 324)**	**(18)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le plan budgétaire est fonction de l'application historique des normes comptables dans le secteur public pour l'actif net des régimes de retraite. Les perspectives actuelles tiennent compte de l'approche utilisée pour prévoir les charges liées aux régimes de retraite, y compris le rajustement au titre de ces régimes.

Au total, les perspectives de revenus de la province se chiffrent à 132,7 milliards de dollars en 2016-2017, soit 2,1 milliards de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de 2016. Cela s'explique en grande partie par des prévisions plus importantes des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et par la vigueur du marché du logement qui persiste.

Les perspectives des charges de programmes pour 2016-2017 sont de 3,1 milliards de dollars supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget de 2016. Cette hausse est attribuable à l'allégement des coûts d'électricité et à un investissement visant à soutenir les hôpitaux publics. Elle comprend également une augmentation des charges liées aux régimes de retraite de 2,2 milliards de dollars découlant du rajustement touchant ces régimes. (Voir la section B du chapitre II, *Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts*.)

On prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette en 2016-2017 s'établiront à 11,4 milliards de dollars, soit une baisse de 0,4 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2016. Cette baisse s'inscrit dans une tendance amorcée en 2010-2011 en raison d'une combinaison de déficits, de besoins d'emprunt et de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Par conséquent, les perspectives de charges totales pour 2016-2017 devraient être supérieures de 2,7 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2016.

Les perspectives de 2016-2017 comportent aussi une réserve de 0,4 milliard de dollars visant à prémunir les perspectives financières contre des variations défavorables relatives aux revenus et aux charges de la province. La réserve est réduite de 0,6 milliard de dollars par rapport au plan budgétaire de 2016 afin de contribuer à atténuer l'incidence financière du rajustement pour les régimes de retraite.

Variations des revenus de 2016-2017 depuis la publication du budget de 2016

Les perspectives de revenus de la province se chiffrent à 132,7 milliards de dollars en 2016-2017, soit 2,1 milliards de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de 2016. Cette hausse s'explique en grande partie par le fait que les revenus tirés de l'impôt sur le revenu, en particulier de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, ont été plus élevés que prévu, ce qui est attribuable au traitement des déclarations de revenus de 2015 et au marché du logement plus vigoureux, donnant lieu à une hausse des revenus tirés des droits de cession immobilière.

TABLEAU 3.9 Résumé des variations des revenus depuis la publication du budget de 2016
(en millions de dollars)

	2016-2017
Variations des revenus fiscaux	
Impôt sur le revenu des particuliers et Contribution-santé de l'Ontario	1 108
Impôt des sociétés	726
Droits de cession immobilière	314
Tous les autres impôts et taxes	123
Impôt-santé des employeurs	(111)
Taxe de vente	(132)
Total des variations des revenus fiscaux	**2 028**
Transferts du gouvernement du Canada	**(182)**
Revenus tirés des entreprises publiques	**185**
Autres revenus non fiscaux	**100**
Variations totales des revenus depuis la publication du budget de 2016	**2 131**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations des revenus en cours d'exercice pour 2016-2017

Les principales variations des projections de revenus depuis la publication du budget de 2016 comprennent les suivantes :

- Les revenus combinés tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** et de la **Contribution-santé de l'Ontario** sont de 1 108 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget 2016, en raison surtout des revenus plus élevés obtenus en 2015, selon les déclarations de revenus traitées depuis la publication du budget de 2016. Cependant, cette hausse est partiellement neutralisée par la prévision de croissance légèrement plus faible des traitements et salaires en 2016.

- Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** affichent une hausse de 726 millions de dollars, fondée sur les déclarations de revenus de 2015 traitées depuis la publication du budget de 2016. Cette hausse est partiellement neutralisée par le ralentissement de la croissance des bénéfices des entreprises en 2016.
- Les revenus tirés des **droits de cession immobilière** sont de 314 millions de dollars plus élevés, en raison de la vigueur du marché du logement de l'Ontario qui persiste en 2016.
- Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** sont de 123 millions de dollars supérieurs, en raison surtout des revenus plus élevés générés par les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires de 2015-2016, l'impôt sur les dividendes privilégiés et la taxe sur le tabac.
- Les revenus tirés de l'**impôt-santé des employeurs** sont de 111 millions de dollars inférieurs, compte tenu des résultats de 2015-2016 et de la prévision de croissance légèrement plus faible des traitements et salaires en 2016.
- Les perspectives des revenus tirés de la **taxe de vente** sont de 132 millions de dollars inférieures. Cette baisse s'explique par un redressement négatif prévu de la quote-part provinciale des revenus générés par la taxe de vente harmonisée (TVH) pour 2015.
- Les **transferts du gouvernement du Canada** sont de 182 millions de dollars inférieurs, en raison surtout des transferts plus bas en 2016-2017 que ceux prévus dans le budget de 2016 au titre des soins à domicile et de l'infrastructure. Les perspectives comprennent le financement annoncé depuis la publication du budget de 2016 au titre du logement abordable, de l'éducation postsecondaire et des projets financés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.
- Les **revenus des entreprises publiques** sont de 185 millions de dollars supérieurs, une hausse attribuable aux meilleurs résultats de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) jusqu'ici en 2016-2017.
- Les **autres revenus non fiscaux** sont en hausse de 100 millions de dollars, les prévisions de revenus générés par les recouvrements des dépenses de l'exercice précédent fondés sur les résultats de 2015-2016 ayant été plus élevées.

Variations des charges en 2016-2017 depuis la publication du budget de 2016

Les perspectives de charges totales pour 2016-2017, qui s'établissent à 136,6 milliards de dollars, sont de 2,7 milliards de dollars supérieures aux prévisions du budget de 2016.

TABLEAU 3.10 Sommaire des variations des charges en cours d'exercice depuis la publication du budget de 2016
(en millions de dollars)

	2016-2017
Variations nettes des charges de programmes déclarées dans *Finances de l'Ontario – premier trimestre*	**0,9**
Variations des charges de programmes depuis la publication de *Finances de l'Ontario – premier trimestre*	
Rajustement pour les régimes de retraite[1]	2 240,5
Variations nettes des charges de programmes associées à la hausse des transferts fédéraux	423,0
Fonds d'investissement vert	325,0
Rabais provincial de 8 % pour les consommateurs d'électricité	300,0
Soutien pour l'amélioration des services aux patients hospitalisés	140,3
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	65,0
Financement de la réfection des écoles	37,6
Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes	1,4
Fonds de prévoyance	(404,0)
Variations nettes des charges de programmes depuis la publication de *Finances de l'Ontario – premier trimestre*	**3 128,8**
Intérêt sur la dette	(381,0)
Total des variations des charges depuis la publication du budget de 2016	**2 748,7**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

[1] Tient compte de l'approche utilisée pour prévoir les charges liées aux régimes de retraite, y compris le rajustement de ces régimes (voir la section B du chapitre II, *Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts*).

Détails des variations des charges au cours de l'exercice 2016-2017

Les charges ont connu les variations suivantes depuis la publication du document *Finances de l'Ontario – premier trimestre* de 2016-2017.

- Une hausse de 2,2 milliards de dollars des charges liées aux régimes de retraite attribuable au rajustement pour ces régimes. Cette incidence possible découle d'une démarche cohérente pour les charges liées aux régimes de retraite, conformément à ce qui est indiqué dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016* (voir la section B du chapitre II, *Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts*, pour de plus amples détails sur le traitement de l'actif net des régimes de retraite provinciaux).
- Une hausse des charges de 423,0 millions de dollars en 2016-2017 pour soutenir de nouveaux investissements dans le logement social et abordable, l'éducation postsecondaire et les projets prévus dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, entièrement compensée par les revenus provenant du gouvernement fédéral. L'augmentation nette des charges en 2016-2017 de 423,0 millions de dollars représente la première partie des ententes bilatérales pluriannuelles sur l'infrastructure conclues entre la province et le gouvernement fédéral depuis la publication du budget de 2016. Les ententes prévoient du financement fédéral de près de 2 milliards de dollars pour le logement social et abordable, de nouveaux investissements dans l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et les projets prévus dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.
- Un investissement de 325,0 millions de dollars pour le Fonds d'investissement vert, conformément à ce qui a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*, à l'appui de la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique.
- L'allégement des coûts d'électricité de 300,0 millions de dollars visant à accorder un rabais équivalent à la portion provinciale de la TVH sur les factures d'électricité.
- Un investissement de 140,3 millions de dollars pour maintenir, voire améliorer, l'accès des patients à des services de haute qualité dans les hôpitaux publics de l'Ontario, qui continuent de répondre aux besoins sans cesse croissants de leurs collectivités. Ce nouveau financement aidera de nombreux hôpitaux à maintenir et à améliorer l'accès à des services clés tels que l'obstétrique, les interventions chirurgicales non urgentes et l'imagerie diagnostique, et contribuera à réduire le temps d'attente pour l'obtention de services dans les hôpitaux.

- Un montant supplémentaire de 65,0 millions de dollars pour appuyer les activités liées aux mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt jusqu'à la fin de la saison des incendies de 2016.
- Une augmentation de 37,6 millions de dollars pour le financement de la réfection des écoles. Cette augmentation fait partie du montant supplémentaire de 1,1 milliard de dollars, réparti sur deux années scolaires, que la province a annoncé à l'été 2016.
- Une hausse de 1,4 million de dollars pour soutenir la planification de la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes.
- Une baisse de 404,0 millions de dollars des fonds de prévoyance pour compenser certaines variations des charges de programmes survenues depuis la publication de *Finances de l'Ontario – premier trimestre 2016-2017*.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette sont de 381,0 millions de dollars de moins que les prévisions du budget de 2016, ce qui s'explique surtout par des taux d'intérêt plus bas que prévu.

Perspectives financières à moyen terme

Le gouvernement continue de prévoir un budget équilibré en 2017-2018 et en 2018-2019, ce qui correspond aux prévisions du budget de 2016.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les perspectives de revenus à moyen terme reposent sur les données actuelles concernant les revenus et les projections relatives à l'économie de la province décrites à la section A, *Perspectives économiques de l'Ontario*, du présent chapitre, ainsi que sur les hypothèses révisées concernant les engagements du gouvernement fédéral. Les revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,1 % entre 2015-2016 et 2018-2019.

Certains renseignements clés, qui devraient être connus d'ici la fin de l'exercice en cours, pourraient avoir de fortes répercussions sur les perspectives de revenus à moyen terme.

TABLEAU 3.11 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Perspect. actuelles 2016-2017	Perspectives à moyen terme	
		2017-2018	2018-2019
Revenus			
Revenus fiscaux	93,8	98,1	103,0
Gouvernement du Canada	24,5	25,7	26,5
Revenus tirés des entreprises publiques	5,2	5,5	5,9
Autres revenus non fiscaux	9,2	10,7	9,5
Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016	**132,7**	**140,1**	**144,9**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de **revenus fiscaux** à moyen terme tiennent compte des données actuelles sur les revenus et les prévisions relatives à l'économie de l'Ontario. Les revenus fiscaux devraient progresser de 11,1 milliards de dollars entre 2015-2016 et 2018-2019, soit à un taux moyen de 3,9 % par année, ce qui est conforme au taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) nominal de 3,9 %.

Les transferts du **gouvernement du Canada** devraient augmenter de 3,6 milliards de dollars à moyen terme, soit un taux annuel moyen de 5,0 %. Les prévisions comprennent également de nouveaux fonds pour l'éducation postsecondaire et les projets d'infrastructure, correspondant aux ententes conclues récemment avec le gouvernement fédéral.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les prévisions du ministère des Finances concernant Hydro One et Hydro One Brampton ainsi que sur les projections fournies par Ontario Power Generation, la LCBO et OLG. Les revenus globaux tirés des entreprises publiques devraient progresser de 1,0 milliard de dollars entre 2015-2016 et 2018-2019, soit à un taux moyen de 6,4 % par année, grâce à une hausse globale des revenus nets tirés de toutes les entreprises publiques.

Les perspectives quant aux **autres revenus non fiscaux** reposent sur les projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Les perspectives des autres revenus non fiscaux devraient augmenter de 0,8 milliard de dollars, soit un taux annuel moyen de 2,8 %, à moyen terme. Les perspectives des autres revenus non fiscaux comprennent les produits prévus de la vente aux enchères des quotas d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange, à compter de 2017, et les produits nets prévus de la stratégie d'optimisation des actifs du gouvernement. La baisse des autres revenus non fiscaux en 2018-2019 est attribuable en grande partie à l'élimination de la redevance de liquidation de la dette des factures d'électricité à compter du 1er avril 2018 et à une baisse des produits nets prévus de la stratégie d'optimisation des actifs.

Variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016

TABLEAU 3.12 Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016
(en milliards de dollars)

	Perspect. actuelles 2016-2017	Perspectives à moyen terme	
		2017-2018	2018-2019
Total des revenus – budget de 2016	130,6	137,7	141,9
Variations depuis la publication du budget de 2016			
Revenus fiscaux	2,0	2,1	2,8
Gouvernement du Canada	(0,2)	(0,0)	(0,1)
Revenus tirés des entreprises publiques	0,2	0,2	0,2
Autres revenus non fiscaux	0,1	0,1	0,1
Total – variations depuis la publication du budget de 2016	2,1	2,4	3,0
Revenus totaux – *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*	132,7	140,1	144,9

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives relatives aux **revenus fiscaux** ont augmenté à moyen terme, en raison de la vigueur du marché du logement qui persiste en 2016 et d'une assiette fiscale accrue comprenant des revenus plus élevés découlant du traitement en 2016 des déclarations de revenus de 2015 des particuliers et des sociétés ainsi que des revenus plus élevés tirés de la TVH attribuable en partie à l'augmentation prévue de la quote-part provinciale des revenus générés par la TVH. Ces effets positifs sont en partie neutralisés par le ralentissement de la croissance du PIB nominal en 2016 et en 2017.

Les perspectives à moyen terme plus faibles des transferts du **gouvernement du Canada** sont attribuables en grande partie à la baisse des paiements de péréquation en 2017-2018 et en 2018-2019 ainsi qu'à la révision du financement prévu pour l'infrastructure, ce qui comprend de nouveaux fonds pour le logement abordable, l'éducation postsecondaire et les projets financés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Les variations dans les perspectives à moyen terme des **revenus tirés des entreprises publiques** sont attribuables à des prévisions plus élevées des revenus provenant d'OLG et de la LCBO, selon les résultats affichés par ces entreprises jusqu'ici en 2016-2017.

Les variations dans les **autres revenus non fiscaux** s'expliquent en grande partie par des prévisions plus élevées des recouvrements des dépenses de l'exercice précédent selon les résultats de 2015-2016.

Perspectives des charges à moyen terme

TABLEAU 3.13 Sommaire des variations des charges à moyen terme depuis la publication du budget de 2016
(en milliards de dollars)

	Perspect. actuelles 2016-2017	Perspectives à moyen terme 2017-2018	2018-2019
Total des charges – budget de 2016	**133,9**	**136,6**	**140,7**
Variations depuis la publication du budget de 2016			
Rajustement pour les régimes de retraite[1]	2,2	2,8	3,7
Autres variations nettes des charges de programmes	0,9	0,8	0,4
Variations totales des charges de programmes depuis la publication du budget de 2016	**3,1**	**3,5**	**4,1**
Intérêt sur la dette	(0,4)	(0,8)	(0,7)
Variations totales des charges depuis la publication du budget de 2016	**2,7**	**2,8**	**3,4**
Charges totales – *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*	**136,6**	**139,4**	**144,1**

[1] Les perspectives tiennent compte de l'approche utilisée pour prévoir les charges liées aux régimes de retraite, y compris le rajustement au titre de ces régimes. L'incidence comparative pour 2015-2016 était de 1,5 milliard de dollars, comme le constatent les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les charges de programmes devraient être plus élevées que celles prévues dans le budget de 2016, de l'ordre de 3,5 milliards de dollars en 2017-2018 et de 4,1 milliards de dollars en 2018-2019. Les perspectives des charges de programmes à moyen terme sont supérieures en raison surtout de l'allégement des coûts d'électricité pour les consommateurs et de l'incidence des ententes sur l'infrastructure conclues récemment avec le gouvernement fédéral. Elles comprennent également l'incidence d'un changement dans les prévisions des charges liées aux régimes de retraite chaque année afin de tenir compte du rajustement prévu au titre de ces régimes.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être inférieures de 0,8 milliard de dollars en 2017-2018 et de 0,7 milliard de dollars en 2018-2019 aux prévisions faites dans le budget de 2016, principalement à cause des taux d'intérêt plus faibles que prévu et de la gestion efficiente de la dette.

Le total des charges devrait augmenter de 144,1 milliards de dollars d'ici 2018-2019, ce qui est supérieur aux prévisions publiées dans le budget de 2016, en raison des charges de programmes plus élevées, compensée en partie par l'intérêt sur la dette plus faible.

Prudence financière

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario se fonde sur une approche prudente qui se caractérise par une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province. Les perspectives financières actuelles comportent une réserve de 0,4 milliard de dollars en 2016-2017, de 0,7 milliard de dollars en 2017-2018 et de 0,8 milliard de dollars en 2018-2019, ce qui représente une baisse par rapport aux prévisions du budget de 2016 visant à contribuer à atténuer l'incidence du rajustement pour les régimes de retraite.

Les perspectives actuelles comportent aussi des fonds de prévoyance qui visent à contribuer à atténuer les risques liés aux charges – surtout dans des cas où la santé et la sécurité ou les services aux personnes les plus vulnérables pourraient être en péril, ou encore en cas de catastrophe naturelle – qui pourraient avoir sinon une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario.

Détails des finances de l'Ontario

Les tableaux et les graphiques qui suivent renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et le plan financier et les perspectives de l'Ontario.

TABLEAU 3.14 Revenus
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Perspectives actuelles 2016-2017
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	26 929	29 313	31 141	33 202
Taxe de vente[1]	20 481	21 689	23 455	23 844
Impôt des sociétés	11 423	9 557	11 428	12 776
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires[2]	5 457	5 561	5 839	5 914
Impôt-santé des employeurs	5 283	5 415	5 649	5 896
Contribution-santé de l'Ontario	3 128	3 366	3 453	3 677
Taxe sur l'essence	2 363	2 447	2 459	2 564
Droits de cession immobilière	1 614	1 778	2 118	2 365
Taxe sur le tabac	1 110	1 163	1 226	1 243
Taxe sur les carburants	718	739	751	766
Taxe sur la bière et le vin	557	560	582	600
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	543	180	3 247	515
Autres impôts et taxes	360	507	470	485
	79 966	**82 275**	**91 818**	**93 847**
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	11 940	12 408	13 089	13 893
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 689	4 847	4 984	5 141
Péréquation	3 169	1 988	2 363	2 304
Programmes d'infrastructure	123	137	146	742
Programmes du marché du travail	909	896	927	1 187
Logement social	474	465	455	434
Fonds pour la réduction des temps d'attente	96	–	–	–
Autres paiements fédéraux	877	874	893	761
	22 277	**21 615**	**22 857**	**24 462**
Entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 009	1 995	2 234	2 118
Régie des alcools de l'Ontario	1 723	1 831	1 956	2 045
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd./Brampton Distribution Holdco Inc.	1 605	1 789	719	1 049
	5 337	**5 615**	**4 909**	**5 212**
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	962	985	991	983
Droits – Permis de conduire et immatric. des véhicules	1 248	1 433	1 565	1 751
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	954	956	859	625
Recouvrements – Contrats d'approv. en électricité	1 296	950	875	643
Ventes et locations	1 160	2 336	2 102	2 409
Produits du programme de plafonnement et d'échange	–	–	–	478
Autres droits, permis et licences	759	693	964	987
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électricité	243	217	172	129
Redevances	242	275	274	287
Divers autres revenus non fiscaux[3]	1 467	1 196	991	907
	8 331	**9 041**	**8 793**	**9 199**
Total des revenus	**115 911**	**118 546**	**128 377**	**132 720**

[1] Les revenus provenant de la taxe de vente ne comprennent pas le crédit de taxe de vente de l'Ontario ni le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

[2] Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne comprennent pas le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ni la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier.

[3] Les divers autres revenus non fiscaux sont relativement élevés en 2013-2014, en raison du gain découlant de la vente d'actions de la société General Motors que détenait la province et des recouvrements supérieurs aux dépenses de l'exercice précédent.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.15 Total des charges
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2013-2014	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Perspectives actuelles 2016-2017
Affaires autochtones[1]	63	67	74	79,9
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales[1]	800	805	882	915,9
Procureur général	1 812	1 782	1 859	1 867,8
Commission de régie interne[2]	199	264	205	219,9
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 973	4 112	4 242	4 448,8
Affaires civiques, Immigration et Commerce international	152	157	169	176,8
Services sociaux et communautaires[1]	9 977	10 551	11 295	11 470,8
Sécurité communautaire et Services correctionnels[1]	2 380	2 524	2 567	2 648,5
Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation[1]	992	1 076	1 134	1 176,4
Éducation[1]	23 645	24 630	24 998	25 672,3
Énergie[1]	311	326	328	322,0
Environnement et Action en matière de changement climatique[1]	480	486	503	531,4
Bureaux du corps exécutif[1]	30	43	36	44,9
Finances[1]	907	951	1 045	968,6
Office des affaires francophones	5	5	8	5,7
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	594	573	608	605,6
Santé et Soins de longue durée[1,3]	48 933	50 039	51 067	51 931,4
Travail	303	305	304	309,3
Affaires municipales et Logement[1]	845	889	922	900,0
Richesses naturelles et Forêts[1]	720	714	724	750,1
Développement du Nord et Mines	719	804	701	790,7
Tourisme, Culture et Sport[1]	1 337	1 246	1 431	1 290,1
Formation, Collèges et Universités[3]	7 599	7 684	7 656	8 096,6
Transports[1]	2 823	2 944	3 287	3 849,6
Secrétariat du Conseil du Trésor[1]	222	227	215	347,7
Intérêt sur la dette[4]	10 572	10 635	10 967	11 375,0
Autres charges[1]	5 972	5 022	6 177	6 648,3
Économies de fin d'exercice[5]	–	–	–	(800,0)
Charges totales	**126 364**	**128 861**	**133 406**	**136 644,1**

[1] Les détails des autres charges des ministères se trouvent au tableau 3.16, Détails des autres charges.
[2] Le montant de 2014-2015 tient compte des dépenses engagées pour les élections générales de 2014.
[3] Les données des années antérieures à 2015-2016 sont fondées sur l'application historique des normes comptables dans le secteur public pour l'actif net des régimes de retraite. Les résultats réels de 2015-2016 rendent compte du traitement comptable adopté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, y compris le rajustement touchant l'actif net des régimes de retraite. Les perspectives pour 2016-2017 tiennent compte également de cette mesure pour les prévisions des charges liées aux régimes de retraite.
[4] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 134 millions de dollars en 2013-2014, à 202 millions de dollars en 2014-2015, à 165 millions de dollars en 2015-2016 et à 183 millions de dollars en 2016-2017.
[5] Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent des gains d'efficience résultant de la gestion des dépenses en cours d'exercice et de la sous-utilisation des fonds attribuable à différents facteurs comme la gestion des programmes ou encore des modifications aux plans de démarrage ou de mise en oeuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Les mises à jour futures tiendront compte de l'incidence de la restructuration des ministères annoncée récemment.

TABLEAU 3.16 Détails des autres charges
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2013-2014	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Perspect. actuelles 2016-2017
Affaires autochtones				
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	–	5,0
Investissements ponctuels – y compris les règlements	12	3	5	0,4
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	132	36	47	116,4
Aide provisoire	17	7	–	3,1
Services sociaux et communautaires				
Investissements de durée limitée dans les logements abordables et les logements avec services de soutien	–	–	–	23,0
Sécurité communautaire et Services correctionnels				
Soutien de durée limitée pour la sécurité des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	5	44	122	–
Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation				
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	–	99,0
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	–	–	316,3
Éducation				
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario[1]	873	564	1 590	1 672,0
Énergie				
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	–	108,0
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	1 006	1 078	860	–
Gestion des actifs et réorganisation stratégiques au titre du PAPE de Hydro One	–	–	44	70,9
Rabais provincial de 8 % pour les consommateurs d'électricité	–	–	–	300,0
Environnement et Action en matière de changement climatique				
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	–	1,0
Bureaux du corps exécutif				
Aide provisoire	–	–	–	1,0
Finances				
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	569	542	513	505,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	1 296	920	875	643,1
Santé et Soins de longue durée				
Investissements de durée limitée dans les logements abordables et les logements avec services de soutien	–	–	–	4,7
Affaires municipales et Logement				
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	–	92,0
Investissements de durée limitée dans les logements sociaux et abordables des municipalités	155	153	165	543,6
Investissements de durée limitée	208	7	1	0,9
Richesses naturelles et Forêts				
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	92	78	95	134,8
Tourisme, Culture et Sport				
Investissements de durée limitée pour appuyer les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	332	405	839	88,6
Transports				
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	–	20,0
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	100,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	552,4
Avantages sociaux et prestations de retraite[1]	1 275	1 186	1 021	1 247,0
Total des autres charges	**5 972**	**5 022**	**6 177**	**6 648,3**

[1] Les données des années antérieures à 2015-2016 sont fondées sur l'application historique des normes comptables dans le secteur public pour l'actif net des régimes de retraite. Les résultats réels de 2015-2016 rendent compte du traitement comptable adopté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, y compris le rajustement touchant l'actif net des régimes de retraite. Les perspectives pour 2016-2017 tiennent compte également de cette mesure pour les prévisions des charges liées aux régimes de retraite.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Les mises à jour futures tiendront compte de l'incidence de la restructuration des ministères annoncée récemment.

TABLEAU 3.17 Dépenses liées à l'infrastructure en 2016-2017
(en millions de dollars)

Secteur	Dépenses totales liées à l'infrastructure Chiffres réels 2015-2016[1]	Perspectives actuelles 2016-2017		
		Investiss. dans les immobil.[2]	Transferts et autres dépenses – Infrastructure[3]	Dépenses totales liées à l'infrastruct.[4]
Transports				
Transports en commun	3 421	4 701	660	5 361
Routes provinciales	2 372	2 108	43	2 150
Autres – Transports, biens et planification	547	603	186	788
Santé				
Hôpitaux	3 045	2 621	263	2 884
Autres – Santé	181	60	248	308
Éducation	1 590	2 390	171	2 561
Postsecondaire				
Collèges et autres	400	704	13	716
Universités	224	–	375	375
Services sociaux	267	12	801	814
Justice	150	58	197	255
Autres secteurs[5]	556	436	748	1 183
Dépenses totales liées à l'infrastructure	**12 752**	**13 693**	**3 703**	**17 396**

[1] Comprend 8,5 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations.

[2] Comprend 183 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction.

[3] Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

[4] Comprend les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, et les contributions fédérales provisoires aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

[5] Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.18 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices[1]

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010[2]
Revenus	**104 115**	**97 532**	**96 313**
Charges			
Programmes	94 601	95 375	106 856
Intérêt sur la dette[3]	8 914	8 566	8 719
Charges totales	**103 515**	**103 941**	**115 575**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**600**	**(6 409)**	**(19 262)**
Dette nette[4]	156 616	169 585	193 589
Déficit accumulé	105 617	113 238	130 957
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	601 735	608 446	597 882
Revenu primaire des ménages	403 408	414 724	412 847
Population – Juillet (en milliers)	12 764	12 883	12 998
Dette nette par habitant (en dollars)	12 270	13 164	14 894
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	31 605	32 193	31 763
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,6	8,8	9,1
Dette nette en pourcentage du PIB	26,0	27,9	32,4
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	17,6	18,6	21,9

1 Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de l'Ontario de 2010, de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'organismes du gouvernement qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2011* et de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012.

2 Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

3 L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 134 millions de dollars en 2013-2014, à 202 millions de dollars en 2014-2015, à 165 millions de dollars en 2015-2016 et à 183 millions de dollars en 2016-2017.

4 Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À des fins de comparaison, la dette nette a été redressée de 2007-2008 à 2008-2009 pour se conformer à cette nouvelle présentation.

Nota : Les données des années antérieures à 2015-2016 sont fondées sur l'application historique des normes comptables dans le secteur public pour l'actif net des régimes de retraite. Les résultats réels de 2015-2016 rendent compte du traitement comptable adopté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*, y compris le rajustement touchant l'actif net des régimes de retraite. Les perspectives pour 2016-2017 tiennent compte également de cette mesure pour les prévisions des charges liées aux régimes de retraite.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Perspectives actuelles 2016-2017
107 175	**109 773**	**113 369**	**115 911**	**118 546**	**128 377**	**132 720**
111 706	112 660	112 248	115 792	118 225	122 439	125 269
9 480	10 082	10 341	10 572	10 635	10 967	11 375
121 186	**122 742**	**122 589**	**126 364**	**128 861**	**133 406**	**136 644**
–	–	–	–	–	–	400
(14 011)	**(12 969)**	**(9 220)**	**(10 453)**	**(10 314)**	**(5 029)**	**(4 324)**
214 511	235 582	252 088	267 190	284 576	305 233	317 947
144 573	158 410	167 132	176 634	187 511	202 697	207 020
630 989	659 743	680 084	695 349	727 962	763 276	789 176
424 251	444 076	459 111	472 921	490 023	511 781	531 545
13 135	13 264	13 414	13 556	13 685	13 797	13 983
16 331	17 762	18 793	19 710	20 795	22 123	22 738
32 299	33 481	34 226	34 886	35 807	37 094	38 014
8,8	9,2	9,1	9,1	9,0	8,5	8,6
34,0	35,7	37,1	38,4	39,1	40,0	40,3
22,9	24,0	24,6	25,4	25,8	26,6	26,2

GRAPHIQUE 3.7 Composition des revenus, 2016-2017

Total des revenus en 2016-2017 : 132,7 milliards de dollars

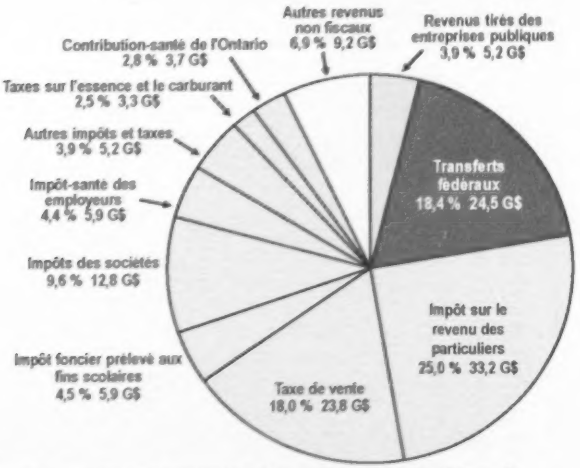

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 3.8 Composition des charges totales, 2016-2017

Total des charges en 2016-2017 : 136,6 milliards de dollars

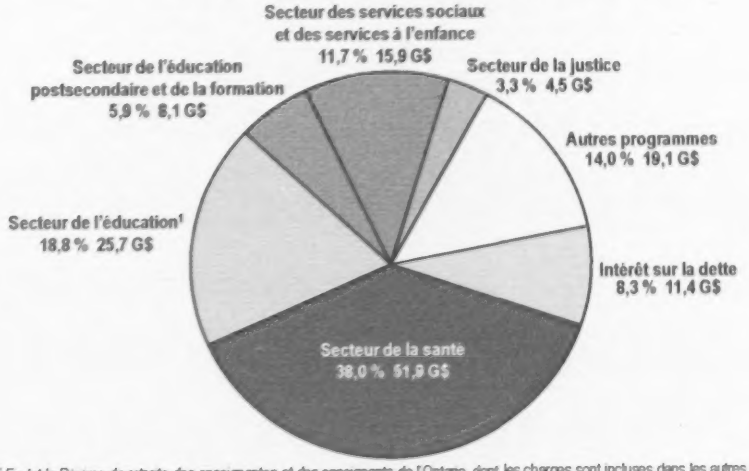

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dont les charges sont incluses dans les autres programmes.
Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Section C : Emprunts et gestion de la dette

Les emprunts à long terme contractés par la province pour 2016-2017 devraient totaliser 23,8 milliards de dollars, soit 2,6 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2016. Ce montant représente l'emprunt le moins élevé depuis 2008-2009. Grâce à des taux d'intérêt historiquement bas et à une gestion efficiente de la dette, l'Ontario a pu faire en sorte que les coûts de l'intérêt sur la dette soient inférieurs aux prévisions du budget. Dans le cadre de sa gestion efficiente de la dette, la province a aussi prolongé l'échéance de ses emprunts pour tirer parti des faibles taux d'intérêt pour de plus longues périodes, atténuant ainsi les risques de refinancement. Le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus prévu de la province devrait être de 8,6 cents de chaque dollar de revenus, soit 0,4 cent de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2016. Pour 2016-2017, la dette nette et la dette totale devraient se chiffrer à 317,9 milliards de dollars et à 328,6 milliards de dollars respectivement. L'Ontario s'est aussi engagé à contribuer au développement du marché canadien des obligations vertes et envisage de procéder à une troisième émission d'obligations vertes d'ici la fin de 2016-2017.

Emprunts à long terme sur les marchés publics

On prévoit que le déficit de la province pour 2016-2017 sera de 4,3 milliards de dollars, ce qui est conforme au plan budgétaire de 2016. Le total des besoins en matière de financement pour 2016-2017 devrait être de 28,9 milliards de dollars, soit 1,4 milliard de dollars de moins que les prévisions du budget de 2016.

Les emprunts à long terme contractés par la province en 2016-2017 devraient totaliser 23,8 milliards de dollars, soit 8,3 milliards de dollars de moins que le montant emprunté en 2015-2016 et 2,6 milliards de dollars de moins que les prévisions pour 2016-2017 qui ont été faites dans le budget de 2016.

Adoptant une approche prudente, la province a tenu compte du rajustement projeté pour les régimes de retraite dans ses perspectives des charges, comme cela est décrit à la section B du chapitre II, *Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts*. Le rajustement projeté pour les régimes de retraite de 2,2 milliards de dollars pour 2016-2017 est entièrement hors trésorerie et n'a pas d'incidence directe sur les emprunts prévus de la province ni sur sa dette totale.

Le changement global des redressements sans effet sur la trésorerie, ainsi que les emprunts anticipés de 2015-2016 permettront à la province de réduire de 3,6 milliards de dollars, au total, les emprunts à court et à long terme par rapport aux chiffres du plan budgétaire de 2016.

La dette de la province diffère de la dette personnelle de plusieurs façons. Une différence clé est le fait que le gouvernement fait des investissements multigénérationnels dans l'infrastructure. En contractant la dette à des taux d'intérêt comparativement faibles, la province peut emprunter de l'argent pour faire aujourd'hui des investissements dans les immobilisations corporelles qui améliorent la qualité de vie de la population de l'Ontario et répartir les coûts équitablement pendant la durée de vie des biens.

TABLEAU 3.19 Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme
(en milliards de dollars)

	2016-2017				
	Budget de 2016	Persp. actuelles	Variation en cours d'exerc.	2017-2018	2018-2019
Déficit/(Excédent)	4,3	4,3	0,0	0,0	0,0
Investissement dans les immobilisations corporelles	11,2	11,7	0,6	12,4	14,2
Redressements sans effet sur la trésorerie	(5,8)	(7,4)	(1,6)	(6,1)	(6,3)
Prêts à Infrastructure Ontario	–	–	–	0,3	0,1
Autres prêts/investissements nets	(0,9)	(0,9)	–	(0,8)	(1,2)
Dette arrivant à échéance	21,5	21,2	(0,2)	17,5	22,1
Remboursement de titres	0,1	–	–	0,1	0,1
Total des besoins en matière de financement	**30,3**	**28,9**	**(1,4)**	**23,3**	**28,8**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,1)	(0,1)	–	–	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,0)	–	1,0	–	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	(2,7)	(3,0)	(0,3)	–	–
Emprunts anticipés de 2015-2016	–	(2,0)	(2,0)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**26,4**	**23,8**	**(2,6)**	**23,3**	**28,7**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La province planifie d'emprunter 75,8 milliards de dollars au cours de la période de trois ans faisant partie des perspectives du programme d'emprunt à moyen terme, ce qui est inférieur aux prévisions de 85,9 milliards de dollars du budget de 2015 pour cette période. Cette diminution des emprunts de 10,1 milliards de dollars est attribuable à l'incidence des déficits moins élevés.

Au 25 octobre 2016, l'Ontario avait emprunté 16,1 milliards de dollars à long terme sur les marchés publics pour combler les besoins de cette année.

GRAPHIQUE 3.9 Emprunts 2016-2017

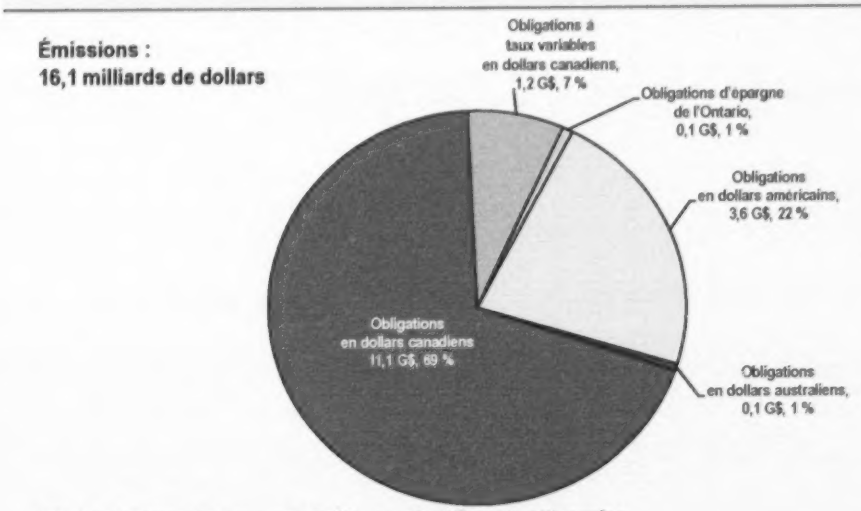

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement

Jusqu'ici cette année, environ 77 % des emprunts ont été contractés en dollars canadiens, principalement par l'entremise d'obligations consortiales. Étant donné la forte demande des obligations de l'Ontario sur le marché du dollar canadien, la province maintiendra sa cible d'emprunt en dollars canadiens, soit au moins 75 % en 2016-2017.

Environ 23 % des emprunts, soit 3,6 milliards de dollars, ont été contractés en devises. Le marché du dollar américain est demeuré une importante source de financement pour l'Ontario cette année, la plupart des emprunts en devises de la province ayant été contractés jusqu'ici en dollars américains. Le reste des emprunts contractés en devises l'ont été en dollars australiens.

La province tire régulièrement parti des occasions d'emprunter dans des devises autres que le dollar canadien en vue de continuer à diversifier son bassin d'investisseurs. Cela aide à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permet à la province de continuer à avoir accès à du capital lorsque les conditions du marché sont moins favorables.

Mise à jour sur les obligations vertes

L'Ontario, qui est la première province canadienne à émettre des obligations vertes, continue d'ouvrir la voie à l'établissement et au développement d'un marché des obligations vertes en dollars canadiens auquel participent des investisseurs du monde entier. Depuis l'émission inaugurale d'obligations vertes de l'Ontario en 2014, celles-ci ont attiré des investisseurs des États-Unis, d'Europe et d'Asie, ce qui a amené de nouveaux acheteurs internationaux et, récemment, des émetteurs internationaux à prendre part au marché du dollar canadien.

Le marché continuant à prendre de l'expansion, la province envisagera de procéder à une troisième émission d'obligations vertes en dollars canadiens pour tirer profit de la demande des investisseurs à l'échelle mondiale et aider à financer des projets d'infrastructure écologiques partout dans la province. Selon les conditions du marché, l'Ontario projette de procéder à cette troisième émission d'ici la fin de l'exercice 2016-2017.

Jusqu'à présent, le financement découlant des obligations vertes de l'Ontario totalise 1,25 milliard de dollars, jusqu'à 1,2 milliard de dollars étant attribués à Metrolinx pour des projets de transport propres. En tout, huit projets différents ont été financés grâce à des obligations vertes de l'Ontario, le transport léger sur rail Eglinton Crosstown ayant reçu des fonds de la première et de la deuxième émission :

- Metrolinx – la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown;
- Metrolinx – le service d'autobus rapides vivaNext de York;
- Metrolinx – le service ferroviaire express régional de GO Transit;
- le Collège Sheridan – expansion du campus Hazel McCallion – Mississauga;
- le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton – campus West 5th;
- le St. Joseph's Health Care London – London et St. Thomas;
- le Waypoint Centre for Mental Health Care – Penetanguishene;
- le Centre de toxicomanie et de santé mentale – emplacement de la rue Queen, Phase 1B.

Économies au titre de l'intérêt sur la dette et abordabilité

Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 11 375 millions de dollars en 2016-2017, soit inférieures de 381 millions de dollars aux prévisions du budget de 2016, ce qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt plus faibles que prévu, aux besoins d'emprunt moins élevés et à la gestion efficiente de la dette. Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 11 700 millions de dollars en 2017-2018 et de 12 400 millions de dollars en 2018-2019, soit de 753 millions de dollars et de 707 millions de dollars inférieures respectivement aux prévisions du budget de 2016.

Ces économies s'inscrivent dans une tendance amorcée en 2010-2011 par les déficits et les besoins d'emprunt moins élevés que prévu, ainsi que les taux d'intérêt plus faibles que prévu. Les économies au titre de l'intérêt sur la dette jusqu'à ce qu'on atteigne l'équilibre totalisent maintenant 22,8 milliards de dollars comparativement aux prévisions du budget de 2010.

Le graphique 3.10 illustre de quelle façon les économies au titre de l'intérêt sur la dette ont abaissé une mesure clé de l'abordabilité de la dette. Le budget de 2010 prévoyait que, d'ici 2016-2017, la province allait devoir consacrer au paiement de l'intérêt 11,7 cents de chaque dollar perçu. Or, les prévisions actuelles sont de 8,6 cents, soit 3,1 cents de moins. Ce ratio est inférieur à ce qu'il était au cours des années 1990 et 2000, et cette tendance devrait se poursuivre durant la période de prévision jusqu'en 2018-2019.

GRAPHIQUE 3.10 Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus

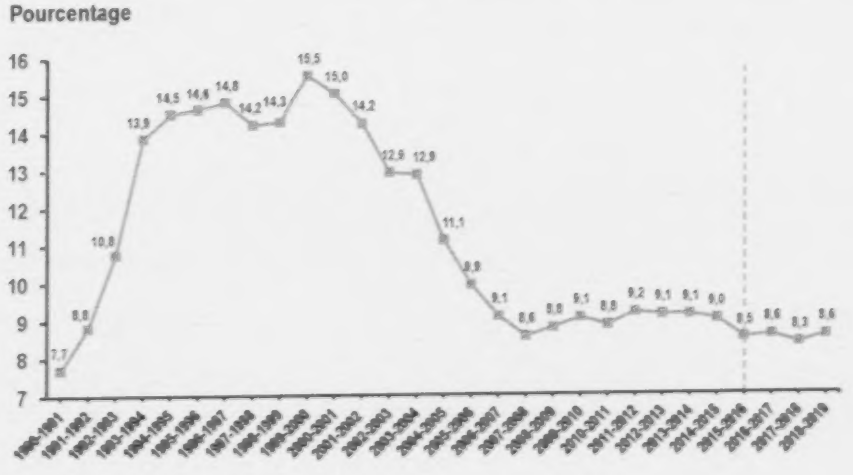

Source : Office ontarien de financement

Ratio de la dette nette au PIB

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, devrait s'élever à 328,6 milliards de dollars au 31 mars 2017, comparativement à 327,4 milliards de dollars au 31 mars 2016.

La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. La dette nette devrait s'élever à 317,9 milliards de dollars au 31 mars 2017, comparativement à 305,2 milliards de dollars au 31 mars 2016. La dette nette projetée pour le 31 mars 2017 était de 308,3 milliards de dollars dans le budget de 2016, de 311,5 milliards de dollars dans le budget de 2015 et de 317,2 milliards de dollars dans le budget de 2014.

On prévoit que le déficit accumulé sera de 207,0 milliards de dollars au 31 mars 2017. La différence projetée de 110,9 milliards de dollars entre la dette nette et le déficit accumulé est attribuable au niveau constant d'investissements que la province fait dans l'infrastructure.

Le rajustement pour les régimes de retraite effectué dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016* a entraîné une augmentation du ratio de la dette nette au PIB, qui a atteint 40,0 % au 31 mars 2016 et qui devrait se situer à 40,3 % au 31 mars 2017. Ce ratio commencera à diminuer à partir de 2017-2018.

Le rajustement pour les régimes de retraite qui a augmenté la dette nette de 10,7 milliards de dollars en 2015-2016 n'a pas d'incidence sur la dette totale ni sur les emprunts actuels et futurs de l'Ontario.

Environ 64 % de l'augmentation de la dette nette entre 2008-2009 et 2015-2016 est attribuable au déficit, le reste résultant surtout des investissements dans les immobilisations corporelles. Une fois que le budget sera équilibré, l'augmentation de la dette nette se limitera à la différence entre les investissements de trésorerie dans les immobilisations corporelles et l'amortissement.

Ces investissements stimuleront la croissance économique et feront en sorte que le PIB augmentera plus rapidement que la dette, contribuant ainsi à la réduction du ratio de la dette nette au PIB pour le ramener au niveau enregistré avant la récession.

GRAPHIQUE 3.11 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB

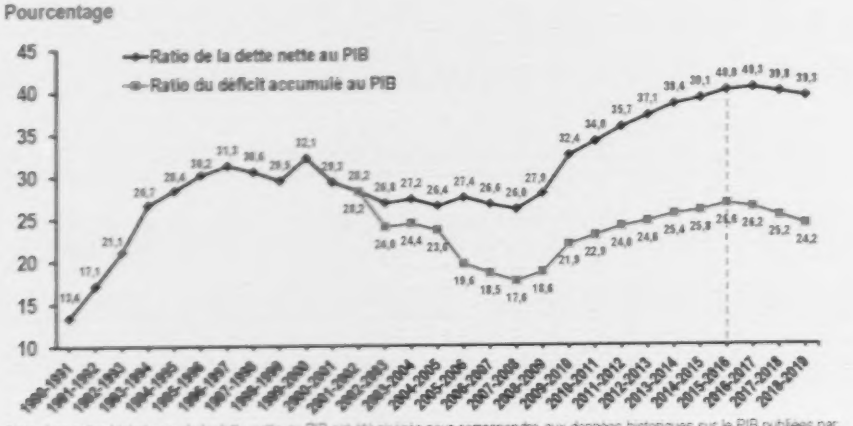

Nota : Les ratios historiques de la dette nette au PIB ont été revisés pour correspondre aux données historiques sur le PIB publiées par Statistique Canada en novembre 2016. A compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. Ces ratios tiennent compte de l'incidence du rajustement pour les regimes de retraite en 2015-2016 ainsi que du rajustement prévu à ce titre pour les années subséquentes.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Coût de la dette

Le taux d'intérêt que l'Ontario paie sur sa dette est à la baisse depuis 1990-1991; le taux d'intérêt effectif sur la dette totale atteignait alors de 10,9 %. Au 30 septembre 2016, il était de 3,6 %, soit le même qu'au 31 mars 2016, et inférieur au taux d'intérêt de 3,7 % affiché au 31 mars 2015.

La baisse générale des taux d'intérêt des 25 dernières années ne peut durer indéfiniment. Afin de se protéger contre une hausse de ces taux, la province a continué à prolonger l'échéance de sa dette. Au début de l'exercice 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 59,9 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans pour tirer parti des faibles taux d'intérêt. Ainsi, la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement, étant passée de 8,6 ans en 2008-2009 à 14,2 ans en 2015-2016 et à 15,1 ans pour 2016-2017 au 25 octobre 2016.

Pour 2016-2017, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer l'intérêt sur la dette de quelque 350 millions de dollars pour la province.

GRAPHIQUE 3.12 **Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

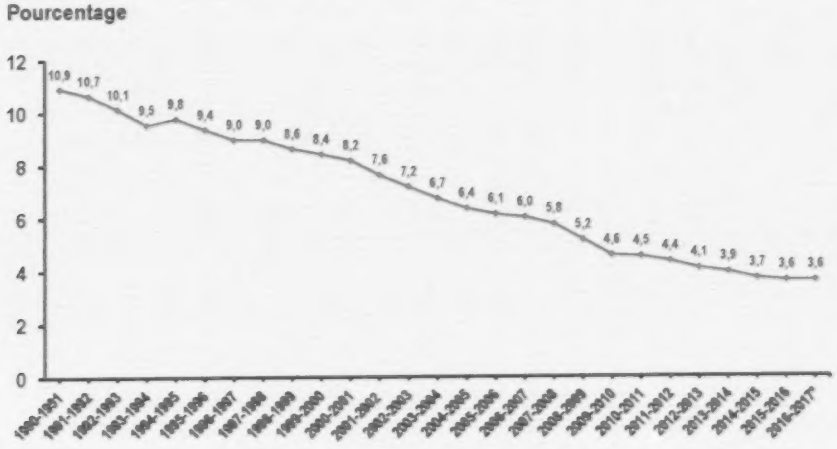

* Au 30 septembre 2016.
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991-2016) et Office ontarien de financement.

Réduction de la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario

Les états financiers annuels de 2016 de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus sont de 3,7 milliards de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduit la dette non provisionnée de la SFIEO (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité »), pour la faire passer de 8,1 milliards de dollars au 31 mars 2015 à 4,4 milliards de dollars au 31 mars 2016.

Il s'agit de la 12e année consécutive de réduction de la dette insurmontable et de la plus importante réduction annuelle du passif non capitalisé que la SFIEO n'a jamais enregistrée. Cette réduction découle principalement de l'incidence sur les résultats de la SFIEO de 2015-2016 découlant de l'élargissement de l'actionnariat dans Hydro One dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires.

CHAPITRE IV

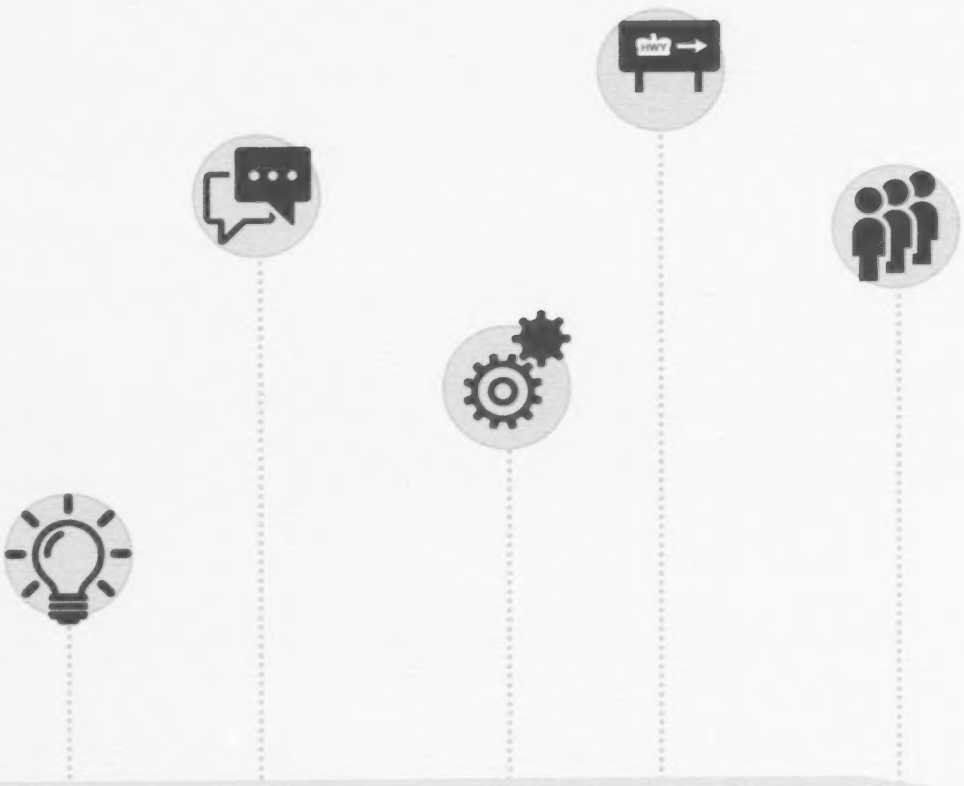

ENSEMBLE, VERS UN ONTARIO PLUS FORT ET UN CANADA PLUS FORT

L'Ontario et le gouvernement fédéral conjuguent leurs efforts pour améliorer la santé, la prospérité et la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens. La province établit des partenariats avec tous les ordres de gouvernement afin de soutenir la viabilité financière et de répondre aux besoins en capital des municipalités partout en Ontario. Pour assurer un avenir brillant à tous, il est essentiel de collaborer avec des partenaires autochtones afin de trouver des moyens d'améliorer les conditions sociales et de favoriser les possibilités économiques.

Collaboration au sein de la fédération

Une démarche fondée sur la collaboration porte ses fruits. L'Ontario et le gouvernement fédéral conjuguent leurs efforts pour trouver des solutions constructives et pour offrir des avantages réels à la population dans son quotidien, comme le renforcement des régimes de retraite et le renouvellement des infrastructures.

Les défis de plus en plus complexes auxquels fait face la fédération, comme l'incertitude entourant la croissance économique mondiale, le changement climatique et les conséquences du vieillissement de la population, doivent être résolus par plus d'un ordre de gouvernement.

La province se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires de la fédération, afin de favoriser son essor et d'assurer un brillant avenir à sa population.

Collaboration fédérale-provinciale : les progrès et les prochaines étapes

Depuis le dépôt du budget de l'Ontario de 2016, la province a joué un rôle actif dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux. Il en est résulté une collaboration intergouvernementale fructueuse qui donnera des résultats avantageux pour toute la population ontarienne.

En mars 2016, la première ministre Kathleen Wynne et ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux ont accepté la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et le changement climatique. Les premiers ministres ont convenu de dresser un plan concret pour réaliser les engagements internationaux du Canada en matière d'environnement dans un cadre pancanadien. À la suite de la déclaration, l'Ontario a participé à l'élaboration d'une politique nationale de tarification du carbone tenant compte des mécanismes de plafonnement et d'échange qui existent déjà au Canada. L'Ontario se veut un partenaire national déterminé qui collabore avec le gouvernement fédéral afin de respecter ses engagements internationaux en matière d'environnement et de changement climatique. La province continuera de travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans ce cadre pancanadien afin d'atteindre les objectifs établis.

Après la réunion des ministres des Finances en juin 2016 et grâce au leadership énergique de l'Ontario, le gouvernement fédéral et neuf provinces ont convenu de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) à compter du 1er janvier 2019. Le gouvernement fédéral a donc déposé un projet de loi visant à renforcer le RPC, le 6 octobre 2016. (Pour plus de détails, voir la section D du chapitre I, *Sécuriser la retraite*.)

De plus, dans la foulée de la rencontre des ministres des Finances, l'Ontario s'est engagé avec ses partenaires fédéral, provinciaux et municipaux dans un examen des questions entourant l'abordabilité du logement et la stabilité du marché immobilier au Canada.

Pour faire suite à l'engagement du gouvernement fédéral de légaliser et de réglementer l'usage de la marijuana, y compris le dépôt d'un projet de loi au printemps 2017, le gouvernement de l'Ontario fait preuve de responsabilité en s'assurant d'être prêt à répondre à cet important changement.

Sous la direction du Procureur général, 13 ministères provinciaux travaillent en collaboration dans l'ensemble du gouvernement afin d'examiner les questions soulevées par la légalisation, dans la perspective d'élaborer un cadre de travail qui met l'accent sur la promotion de la santé publique et de l'éducation, de la communauté et de la sécurité routière, de la protection des jeunes et des populations vulnérables, ainsi que de fragiliser l'économie souterraine et les activités illicites en lien avec la marijuana.

Équilibre fiscal fédéral-provincial au sein de la fédération

Il continue d'exister un déséquilibre fiscal structurel entre les ordres de gouvernement au Canada : les gouvernements des provinces et des territoires n'ont pas les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles en matière de dépenses, tandis que le gouvernement fédéral perçoit plus de revenus qu'il ne lui faut pour remplir ses obligations.

De plus, cet écart s'élargit et exerce de plus en plus de pressions financières sur les provinces et les territoires qui font déjà face à toutes sortes de défis hors de leur contrôle tels que l'incertitude économique mondiale qui perdure et le vieillissement de la population.

Selon un rapport récent du directeur parlementaire du budget (DPB)[1] du gouvernement fédéral, à long terme, les provinces et les territoires ne seront pas globalement dans une situation financière viable, tandis que le gouvernement fédéral sera en mesure d'enregistrer un excédent financier. Si on ne s'attaque pas à ce déséquilibre, il pourrait limiter la capacité des provinces et des territoires à réaliser les investissements nécessaires pour renforcer leur économie et à maintenir les services publics sur lesquels la population canadienne compte et qu'elle mérite.

En plus de ce déséquilibre fiscal fédéral-provincial, la contribution de l'Ontario à la fédération continue d'augmenter.

Par exemple, en 2016-2017, les Ontariennes et Ontariens devraient verser quelque 6,9 milliards de dollars au programme de péréquation du gouvernement fédéral, tandis que la province ne recevra en retour qu'environ 2,3 milliards de dollars en paiements de péréquation. Comme la croissance économique de l'Ontario dépasse la moyenne canadienne, il est à prévoir que les paiements de péréquation faits à la province diminueront, entraînant une augmentation de la contribution nette des Ontariennes et des Ontariens à ce programme.

[1] Bureau du directeur parlementaire du budget, « Rapport sur la viabilité financière de 2016 », 2016, http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/FSR_2016/FSR_2016_FR.pdf.

GRAPHIQUE 4.1 Contribution nette au programme de péréquation, 2016-2017

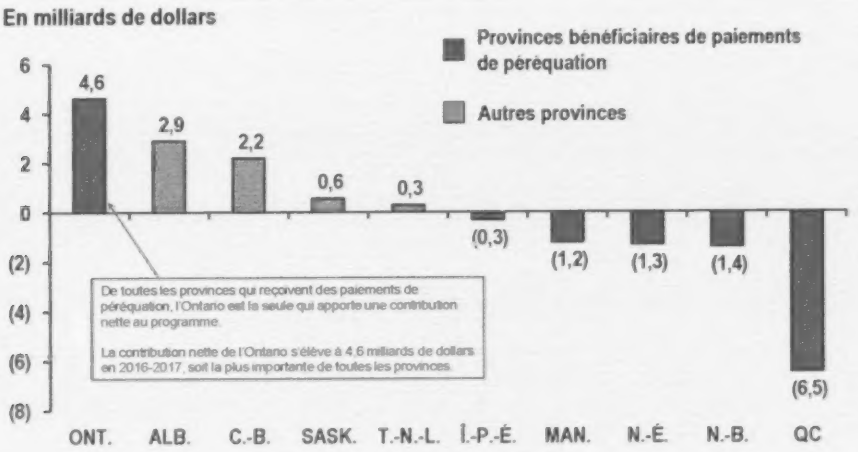

Sources : Calculs réalisés par le ministère des Finances de l'Ontario, fondés sur les données de Statistique Canada et du ministère des Finances Canada.

Bien que l'Ontario reconnaisse qu'il apporte depuis longtemps une contribution nette à la fédération canadienne, la province continuera de revendiquer des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux qui harmonisent mieux les ressources et les responsabilités entre les ordres de gouvernement. Ces arrangements doivent aussi permettre aux provinces et aux territoires d'encourager leur croissance économique et leur prospérité.

Besoin continu d'un partenariat solide

Bien que le nouveau partenariat avec le gouvernement fédéral ait déjà donné des résultats positifs, on a encore besoin d'un partenaire fédéral pour prendre des mesures fondées sur des principes dans des domaines qui touchent le quotidien des gens.

Soins de santé

Les Ontariennes et Ontariens et les Canadiennes et Canadiens sont fiers de leur système de soins de santé. Cependant, les pressions liées aux changements démographiques, notamment le vieillissement de la population, ainsi que d'autres facteurs de coût comme l'inflation, le prix des médicaments et les progrès technologiques, augmenteront les pressions sur les services de santé dispensés par les provinces. Même selon les estimations les plus prudentes, les dépenses en santé continueront d'augmenter en tant que pourcentage du total des dépenses du gouvernement et de l'économie dans son ensemble.

Même si l'Ontario, les autres provinces et les territoires continuent d'innover et d'améliorer l'efficience des services de santé, on s'inquiète de la viabilité à long terme des systèmes de santé provinciaux et territoriaux.

Par ailleurs, le partenariat de financement du domaine de la santé entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires s'est affaibli depuis les premières années du régime d'assurance-maladie. En outre, plusieurs experts ont démontré que la part fédérale du financement des services de santé devrait diminuer encore davantage[2].

À la suite d'une décision unilatérale de l'ancien gouvernement fédéral en 2011, le taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) sera réduit pour passer de 6 % à un nouveau seuil de 3 % à compter de 2017-2018. Les retombées budgétaires de cette réduction pour toutes les provinces et les territoires s'élèveront à plus d'un milliard de dollars la première année. Au cours de la prochaine décennie, ce retranchement entraînera le retrait de quelque 60 milliards de dollars de l'enveloppe pour les soins de santé à l'échelle du pays, dont plus de 23 milliards de dollars pour l'Ontario seulement.

[2] Erich Hartmann et Alexa Greig, *Partnership Renewed: Transforming Canada's Health Funding Arrangements*, Mowat Centre, septembre 2016; Kevin Page, Sahir Khan et Helaina Gaspard, « We Need Health Care and Innovation, Tied Together by Sustainable Finances », *The Globe and Mail*, 19 juillet 2016.

Avec cette réduction imminente, le niveau de financement fédéral sera insuffisant pour soutenir non seulement le système de santé existant, mais aussi les efforts de la province pour se préparer à faire face aux besoins en soins de santé émergeants et changeants de la population ontarienne. Ce n'est pas le moment de réduire la croissance du TCS.

L'Ontario, comme les autres provinces et les territoires, croit qu'une entente à long terme est réalisable et est déterminé à travailler avec le gouvernement fédéral pour y arriver. Au cours de l'année marquant le 50e anniversaire de la création du régime d'assurance-santé canadien, l'Ontario incite le gouvernement fédéral à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires afin de garantir le financement à long terme du secteur de la santé, d'appuyer le système actuel et de continuer à soutenir les améliorations qu'on y apporte.

Infrastructure

Ces dernières années, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont donné l'exemple en réalisant des investissements dans l'infrastructure qui jettent les bases de la croissance économique canadienne et rendent les communautés fortes et prospères.

Les investissements de la province dans l'infrastructure, lesquels s'élèvent à plus de 160 milliards de dollars sur 12 ans à compter de 2014-2015, contribuent aujourd'hui à la croissance économique et à la création d'emplois, tout en soutenant les emplois de demain (pour en savoir davantage, se reporter à la section B du chapitre I, *Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant*).

Le financement fédéral constitue un élément important de ce plan. L'Ontario accueille avec plaisir l'engagement du gouvernement fédéral à faire de nouveaux investissements dans l'infrastructure, comme il l'a annoncé dans son énoncé économique de l'automne. L'Ontario se réjouit à l'idée de s'associer avec le gouvernement fédéral pour soutenir les investissements considérables de la province dans son infrastructure, qui aideront à faire croître l'économie.

Depuis le dépôt du budget de 2016, la province et le gouvernement fédéral ont conclu plusieurs ententes bilatérales sur l'infrastructure dans le cadre de la phase initiale du plan fédéral d'infrastructure visant à investir dans des projets prioritaires.

Cependant, pour soutenir une solide planification des infrastructures, il est essentiel que les ententes de financement avec le gouvernement fédéral offrent aux gouvernements des provinces et des territoires une plus grande souplesse pour affecter les fonds fédéraux aux priorités existantes et qu'elles n'imposent pas de coûts budgétaires imprévus à la province. Ces priorités comprennent entre autres des investissements dans les réseaux de transport en commun comme la construction de lignes de transport léger sur rail pouvant réduire les temps de navettage et améliorer la croissance économique.

Une approche plus souple dans l'ensemble, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de l'« apport différentiel » pour l'admissibilité des projets, est nécessaire afin de reconnaître plus équitablement et plus correctement les nombreuses années d'efforts cruciaux en matière de planification des immobilisations et de priorisation déjà accomplis par l'Ontario.

De plus, ce financement doit être attribué équitablement et respecter les relations provinciales et municipales.

La planification d'infrastructures fondée sur des données probantes permet aux ordres de gouvernement de cibler leur action là où les besoins sont les plus aigus. Cette façon d'établir les priorités exige du temps et des consultations. Pour tirer rapidement parti de son investissement, le gouvernement fédéral devrait prendre appui sur des projets déjà réalisés par la province. Lorsqu'il se tournera vers des projets à plus long terme à la phase suivante de son plan d'infrastructure, le gouvernement fédéral devrait continuer de collaborer avec l'Ontario pour s'assurer que les programmes d'investissements fédéraux concordent avec les plans et les priorités de la province, afin d'exercer le meilleur effet possible sur les Ontariennes et Ontariens et sur l'économie.

Les emplois et l'économie

Les marchés du travail canadiens sont en transition, la technologie transformant les industries partout dans le monde à un rythme sans précédent. On prévoit que les moteurs de l'économie de l'avenir seront les perturbations, l'innovation et la transformation fondamentale du monde du travail.

L'Ontario a déjà amorcé un processus de transformation diversifié et à long terme pour ses programmes et services d'emploi et de formation, ainsi que pour soutenir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et inclusive (pour plus de détails, se reporter à la section C du chapitre I, *Investir dans les talents et les compétences des gens*).

La province a aussi collaboré avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires au renouvellement des ententes sur le marché du travail. Ces deux gouvernements conviennent que des efforts concertés sont nécessaires pour soutenir la formation ciblée sur ceux qui en ont besoin, l'élévation du niveau de compétence et les bons emplois. Il est crucial que ces ententes renouvelées permettent aux Ontariennes et aux Ontariens d'obtenir les compétences et le soutien nécessaires pour s'adapter à une économie fondée sur la technologie. Ces ententes renouvelées doivent :

- **maximiser la souplesse des transferts visant le marché du travail** afin de permettre à l'Ontario de concevoir et d'offrir des programmes inclusifs de manière à aider tous les Ontariens et Ontariennes;
- **augmenter globalement les investissements fédéraux** dans les transferts visant le marché du travail canadien, misant sur les engagements du programme fédéral;
- **allouer une part proportionnelle et équitable** du nouvel investissement fédéral.

L'inflexibilité du financement fédéral actuel est un grand défi pour l'Ontario puisque environ 70 % du financement pour la formation est consacré aux prestataires présents ou récents d'assurance-emploi (a.-e.). Seulement 29 % des chômeurs en Ontario ont reçu des prestations ordinaires d'a.-e. en 2015. Cela signifie que la majorité des sans-emplois en Ontario ne sont pas admissibles à la formation financée par le gouvernement fédéral.

L'Ontario se réjouit que le gouvernement fédéral ait récemment pris des mesures pour améliorer l'accès aux prestations ordinaires d'a.-e. Une revue plus vaste du programme est cependant nécessaire.

L'Ontario souhaiterait collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires afin d'examiner des moyens de mieux aligner le régime d'assurance-emploi sur le marché du travail actuel et d'améliorer l'accès aux prestations d'a.-e. des Ontariennes et des Ontariens en chômage.

Poursuite des travaux avec les municipalités et les partenaires autochtones

La province continue, de concert avec les municipalités et les partenaires autochtones, de mettre en oeuvre des priorités partagées et de bâtir de solides partenariats.

Partenariats provinciaux-municipaux

La province a largement démontré qu'elle appuie les municipalités et sait travailler avec elles, tout en prenant des mesures pour assurer la responsabilité à l'échelon local. La province et les municipalités font face à des défis financiers découlant de pressions démographiques, économiques et autres. L'Ontario continue à travailler en partenariat avec les municipalités pour promouvoir des relations financières provinciales-municipales responsables, positives et stables.

En 2017, la province accordera aux municipalités une aide financière continue de plus de 4 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,9 milliards de dollars par rapport au soutien fourni en 2003.

De plus, comme cela a été annoncé dans le budget de 2016, la reprise en charge par la province des coûts des prestations d'aide sociale et des coûts liés à la sécurité des tribunaux et au transport des détenus sera complétée d'ici 2018. Cela représente un jalon important dans les relations provinciales-municipales et aidera les municipalités à établir des assises solides pour assurer leur viabilité financière.

Dorénavant, la province investira dans des infrastructures cruciales pour la santé, la prospérité et la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens.

En partenariat avec les collectivités, l'Ontario effectue des investissements considérables afin de revitaliser l'infrastructure municipale. Le 14 septembre 2016, la province a annoncé une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral qui dégagera plus de 1,1 milliard de dollars en financement combiné provenant de tous les partenaires dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. La province a aussi annoncé qu'elle triplerait le financement du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire pour le porter à 300 millions de dollars par année d'ici 2018-2019 (pour en savoir davantage, se reporter à la section B du chapitre I, *Bâtir l'infrastructure de demain dès maintenant*).

Collaboration avec des partenaires autochtones

Dans un esprit de collaboration et de respect mutuel, l'Ontario s'est engagé à resserrer les liens en travaillant avec des partenaires autochtones et le gouvernement fédéral afin d'améliorer les conditions sociales et économiques des communautés autochtones de la province.

Depuis le dépôt du budget de 2016, on a réalisé des progrès importants sur plusieurs fronts :

- **Négociation sur la revendication territoriale des Algonquins :** En octobre, la province, le gouvernement fédéral et les Algonquins de l'Ontario ont célébré une étape importante dans le processus de réconciliation et de renouvellement des relations, en signant une entente de principe historique, ouvrant la voie à la poursuite des négociations en vue d'un accord définitif qui détaillera les droits à long terme des Algonquins de l'Ontario sur les terres et les ressources naturelles à l'intérieur de la région désignée.
- **Vérité et réconciliation :** Comme on l'a annoncé en mai, la province va de l'avant avec une stratégie dotée de 250 millions de dollars sur trois ans afin de donner suite aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada en juin 2015 (pour de plus amples détails, se reporter à la section E du chapitre I, *Vers une société équitable*).
- **Favoriser la réglementation fondée sur les collectivités :** Le gouvernement a réalisé des progrès notables en matière de réglementation fondée sur les collectivités, travaillant avec des partenaires comme le Conseil des Mohawks d'Akwesasne, la Première Nation des Chippewas de la Thames et la Nation anishinabek. De plus, la province cherche à établir un dialogue avec d'autres communautés des Premières Nations relativement à l'autoréglementation de la vente du tabac et au partage des revenus.
- **Modernisation du programme des cartes d'essence :** Après avoir obtenu les conseils de partenaires autochtones cet automne, la province développera des recommandations en vue de moderniser le programme ontarien des cartes d'essence. Celui-ci sera modifié pour en améliorer l'intégrité et pour que les marchands d'essence dans les réserves obtiennent plus facilement des remboursements du ministère des Finances pour les ventes exonérées de taxe aux consommateurs des Premières Nations.
- **Plan d'action pour la santé des Premières Nations :** L'Ontario investit près de 222 millions de dollars au cours des trois prochaines années, ainsi que 104,5 millions de dollars par année de façon continue, pour permettre aux peuples autochtones de recevoir des soins plus appropriés au point de vue culturel et d'obtenir de meilleurs résultats, initialement dans certaines régions du Nord de la province. (Pour plus de détails, voir la section E du chapitre I, *Vers une société équitable*.)

- **Électrification des communautés du Nord :** En juillet, l'Ontario a annoncé le choix de la société Wataynikaneyap Power LP pour raccorder 16 collectivités éloignées des Premières Nations au réseau d'électricité. L'électrification de ces collectivités procurerait un approvisionnement fiable d'énergie propre, réduirait les émissions des GES, générerait des emplois durant la période de construction.

  La province a aussi invité le gouvernement fédéral à conclure une entente de partage de coûts équitable.
- **Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones :** La province facilite la participation des Autochtones à des projets de production et de transport d'électricité renouvelable à l'échelle de la province par l'entremise du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones. Ce programme a récemment approuvé une garantie d'emprunt qui appuie une part de la participation des Premières Nations Aamjiwnaang et Walpole Island dans le parc éolien de Grand Bend.
- **Programme de partenariats énergétiques :** En juin, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a commencé à recevoir les demandes dans le cadre de son nouveau Programme de partenariats énergétiques (PPE). Ce programme encourage une vaste participation au secteur de l'énergie en Ontario en offrant du soutien financier aux collectivités autochtones, aux coopératives, aux municipalités et à des entités du secteur public pour le développement de projets dans le secteur énergétique.

CHAPITRE V

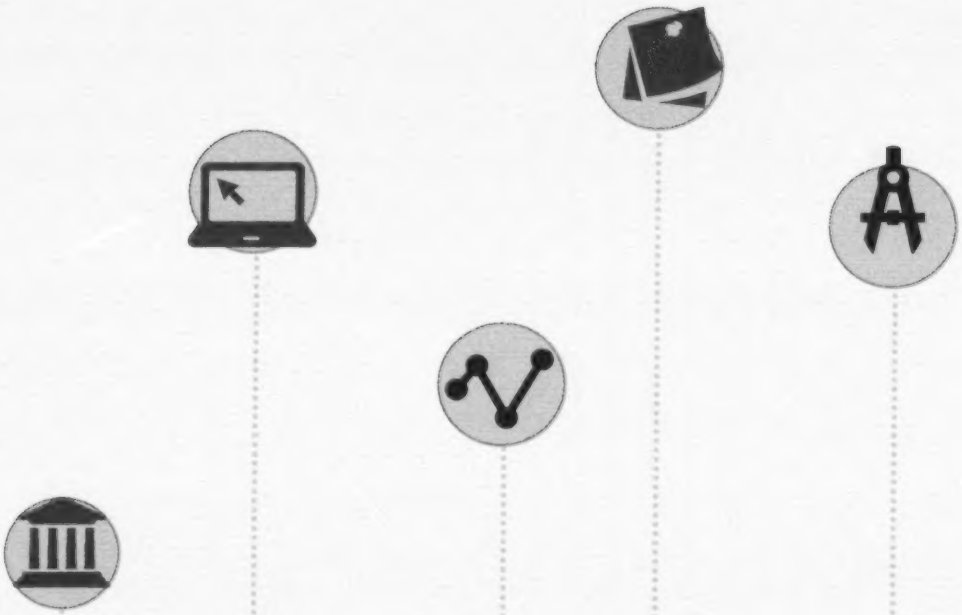

UN RÉGIME FISCAL ÉQUITABLE ET VIABLE

Section A : Renforcer le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers

Un régime d'évaluation et d'impôts fonciers équitable et efficace est essentiel pour soutenir les services locaux et financer adéquatement le système scolaire de l'Ontario.

La province collabore avec les municipalités, la Société d'évaluation foncière des municipalités et les contribuables pour accroître l'équité et l'efficacité du régime d'évaluation et d'impôts fonciers de l'Ontario. Afin d'appuyer ce travail, le gouvernement donne aux municipalités plus de souplesse pour gérer l'impôt foncier applicable aux entreprises, dont le plafonnement de cet impôt ainsi que la remise à l'égard des locaux vacants et la réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires, annonce un examen de l'imposition foncière applicable aux immeubles multirésidentiels à usage locatif et met en oeuvre les mesures nécessaires pour créer un système d'impôt foncier provincial équitable et moderne. En outre, le gouvernement a amorcé une série de consultations pour donner suite aux observations faites par les parties prenantes, dont un examen de l'imposition foncière des emprises de chemin de fer.

Souplesse accrue pour l'imposition foncière municipale

La province accorde aux municipalités plus de souplesse pour leur permettre de mieux adapter leurs programmes d'imposition foncière aux circonstances et besoins locaux, tout en veillant à ce que le régime d'imposition foncière demeure équitable et concurrentiel.

Le programme de plafonnement de l'impôt foncier applicable aux entreprises, lancé en 1998 pour faciliter le passage à l'évaluation selon la valeur actuelle (ÉVA), a donné lieu à des iniquités pour certains biens. Pour donner suite aux avis formulés par des représentants des municipalités et des entreprises, une série d'améliorations ont été apportées afin de donner aux municipalités une plus grande souplesse.

En vue de renforcer encore plus l'équité et la transparence pour les propriétaires fonciers, le gouvernement donnera aux municipalités une plus grande souplesse pour accroître l'équité entre les biens. À compter de 2017, les critères d'admissibilité permettant aux municipalités de se retirer du programme de plafonnement seront élargis, et les municipalités auront la possibilité de limiter le programme de plafonnement aux modifications liées à la réévaluation avant 2017.

La province a passé en revue le programme de remise à l'égard des locaux vacants d'entreprises et de réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires en consultation avec les représentants de municipalités et d'entreprises. L'examen a été entrepris pour donner suite aux préoccupations soulevées par les parties prenantes concernant le bien-fondé des niveaux d'imposition plus bas appliqués dans le cadre de ces programmes et les répercussions inattendues que cela pourrait avoir sur les économies locales. Dans le budget de 2016, on annonçait un cadre législatif pour donner plus de souplesse aux municipalités relativement à ces programmes. En réponse aux demandes des municipalités, la province va maintenant de l'avant et met en oeuvre des changements qui permettront aux municipalités de mieux adapter les programmes aux réalités et aux besoins de la collectivité tout en tenant compte des intérêts des entreprises locales.

Biens multirésidentiels

Le gouvernement a pris acte des préoccupations exprimées au sujet de l'impôt foncier beaucoup plus élevé prélevé sur les immeubles multirésidentiels à usage locatif, et de ses effets sur l'abordabilité du logement. Pour donner suite aux inquiétudes soulevées par cette iniquité, la province annonce un examen de l'imposition foncière des immeubles multirésidentiels à usage locatif.

À l'heure actuelle, l'impôt foncier municipal moyen prélevé sur les immeubles multirésidentiels à usage locatif est plus de deux fois supérieur à celui applicable aux biens résidentiels. En fait, pour beaucoup de ces immeubles multirésidentiels, le taux d'impôt municipal est près de trois plus élevé que celui qui est applicable aux biens résidentiels. Les impôts fonciers prélevés sur les immeubles multirésidentiels à usage locatif sont généralement inclus dans le loyer que les locataires paient. Par conséquent, ce fardeau plus lourd est particulièrement préoccupant compte tenu des revenus moyens plus faibles des locataires qui habitent dans les immeubles multirésidentiels à usage locatif.

Pendant l'examen, la province prendra des mesures pour éviter que ne s'alourdisse le fardeau fiscal élevé que représente l'impôt foncier municipal applicable aux immeubles multirésidentiels à usage locatif. C'est donc dire que pour ces municipalités, en 2017, le fardeau fiscal ne sera pas plus lourd qu'en 2016. Afin d'assurer l'imposition équitable aux fins scolaires, la province continuera d'appliquer un seul taux uniforme d'impôt foncier aux fins scolaires pour toutes les formes de logement.

Dans le cadre de l'examen, la province consultera les parties concernées, dont les municipalités, les locataires et les propriétaires d'immeubles à usage locatif.

Impôt foncier provincial

Pour donner suite aux préoccupations de représentants des municipalités du Nord, on annonçait en 2013 un examen de l'impôt foncier provincial (IFP) qui comportait une vaste consultation. Cet examen a permis de cerner les iniquités de l'imposition et du financement des services dans le Nord. Dans le budget de 2015, on annonçait des changements à l'IFP, première étape importante de la réforme de l'IFP. Cependant, les iniquités subsistent à cause des différences qui persistent entre le financement des services dans les municipalités et le financement dans les territoires non érigés en municipalité.

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à continuer de consulter les résidents du Nord pour trouver des moyens de s'attaquer aux iniquités fiscales dans le Nord avant de déterminer les rajustements à apporter aux taux de l'IFP en 2017.

Un régime d'impôt foncier provincial plus équitable et moderne

Pendant les consultations, outre les préoccupations soulevées au sujet des iniquités entre les municipalités et les territoires non érigés en municipalité, le gouvernement a entendu des intervenants qui se sont dit préoccupés par les iniquités entre les taux de l'IFP imposés au sein même des territoires non érigés en municipalité entre les secteurs situés à l'intérieur des territoires des conseils scolaires et ceux situés à l'extérieur de ces territoires. Des propriétaires fonciers vivant dans des territoires non érigés en municipalité ont aussi dit vouloir être plus rassurés quant à l'objectif final de la réforme de l'IFP. Les modifications à l'IFP présentées dans le présent document donnent suite à ces préoccupations.

- Pour les biens résidentiels à l'intérieur des territoires des conseils scolaires, le taux de l'IFP sera rajusté à raison de 20 $ par tranche de 100 000 $ de la valeur imposable en 2017. Une fois terminée la réforme de l'IFP, le taux de l'IFP pour ces biens serait de 250 $ par tranche de 100 000 $ de la valeur imposable.
- Pour les contribuables résidentiels à l'extérieur des territoires des conseils scolaires, le taux de l'IFP sera rajusté à raison de 40 $ par tranche de 100 000 $ de la valeur imposable en 2017. Grâce à ce rajustement plus élevé, on commencera à s'attaquer à l'iniquité entre les taux d'IFP résidentiels applicables aux biens à l'intérieur des territoires des conseils scolaires et ceux touchant les biens à l'extérieur de ces territoires.
- Les entreprises situées dans les territoires non érigés en municipalité verseront une contribution proportionnelle aux modifications apportées à l'IFP.

TABLEAU 5.1 Taux de l'impôt foncier provincial
(Par tranche de 100 000 $ de valeur imposable)

Catégorie de bien	Taux de l'IFP		Changement au taux de l'IFP de 2017 par rapport à 2016
	2016	2017	
Bien résidentiel à l'intérieur du territoire d'un conseil scolaire	212 $	232 $	20 $
Bien résidentiel à l'extérieur du territoire d'un conseil scolaire	75 $	115 $	40 $

Ces modifications à l'IFP rendront beaucoup plus équitables l'imposition et le financement des services dans le Nord. Le gouvernement demeure déterminé à collaborer avec les résidents du Nord pour continuer d'apporter des modifications et établir un IFP équitable et moderne.

Examen de l'imposition foncière des emprises de chemin de fer

À la demande de municipalités, la province a lancé un examen de l'imposition foncière des emprises de chemin de fer. Dans le cadre de ce processus, elle tient des consultations avec des représentants des municipalités et de l'industrie ferroviaire qui lui ont fourni une rétroaction utile qui contribuera à façonner l'examen à partir de maintenant.

Section B : Modernisation des droits de cession immobilière et autres mesures fiscales

Droits de cession immobilière

La province propose de moderniser le régime des droits de cession immobilière (DCI), pour tenir compte de l'évolution du marché de l'immobilier, en prenant les mesures suivantes :

- Accroître le soutien offert aux acheteurs d'un premier logement.
- Actualiser les taux et les fourchettes relatifs aux droits de cession immobilière.
- Limiter le remboursement pour les acheteurs d'un premier logement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Doubler le remboursement maximal pour les acheteurs d'un premier logement

Pour aider les Ontariennes et Ontariens à acheter leur premier logement, la province propose de doubler le remboursement maximal offert aux acheteurs d'un premier logement pour le faire passer de 2 000 $ à 4 000 $, à compter du 1er janvier 2017.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de DCI à acquitter pour la première tranche de 227 500 $ de la valeur de la contrepartie d'un premier logement. La valeur de la contrepartie d'un bien-fonds résidentiel désigne généralement le prix d'achat du bien-fonds et représente le montant utilisé pour calculer les DCI à acquitter.

Grâce à l'augmentation du remboursement maximal, les acheteurs admissibles n'auraient pas à acquitter de DCI sur la première tranche de 368 000 $ de la valeur de la contrepartie des logements admissibles, soit une hausse de plus de 140 000 $ par rapport au niveau actuel. Les acheteurs d'un premier logement dont la valeur est supérieure à 368 000 $ recevraient le remboursement maximal de 4 000 $. À la suite de cette modification, on estime que plus de la moitié des acheteurs d'un premier logement ne paieraient pas de DCI.

Par exemple, l'acheteur admissible d'un logement de 350 000 $ paie actuellement des DCI de 1 725 $ (comprenant le remboursement maximal actuel). À compter du 1er janvier 2017, il n'aurait pas de DCI à payer.

Les acheteurs d'un premier logement plus coûteux profiteraient aussi du remboursement accru. Par exemple, l'acheteur admissible d'un logement de 600 000 $ paie actuellement des DCI de 6 475 $ (comprenant le remboursement maximal actuel). À compter du 1er janvier 2017, ce montant passerait à 4 475 $, soit une économie de 2 000 $.

Moderniser les taux des droits de cession immobilière

Les personnes qui font l'acquisition d'un bien-fonds ou d'un intérêt dans un bien-fonds en Ontario doivent acquitter des droits de cession immobilière (DCI). Les DCI sont habituellement fondés sur la valeur de la contrepartie, laquelle représente généralement le montant payé pour le bien-fonds.

Les taux actuels des DCI sont les suivants :

- 0,5 % de la valeur de la contrepartie jusqu'à 55 000 $ inclusivement;
- 1 % de la valeur de la contrepartie supérieure à 55 000 $, jusqu'à 250 000 $ inclusivement;
- 1,5 % de la valeur de la contrepartie supérieure à 250 000 $;
- 2 % de la valeur de la contrepartie supérieure à 400 000 $ pour un bien-fonds comportant une ou deux habitations unifamiliales.

Ces taux et ces fourchettes n'ont pas changé depuis 1989. La province propose de moderniser les taux des DCI pour tenir compte du marché immobilier actuel, et ce, à compter du 1er janvier 2017 :

- Le taux d'imposition de la portion de la valeur de la contrepartie supérieure à 2 000 000 $ pour les achats d'une ou de deux maisons unifamiliales passerait de 2 % à 2,5 %. Les résidences unifamiliales comprennent, par exemple, les maisons isolées, les maisons jumelées, les maisons en rangée et les condominiums.
- Le taux d'imposition de la portion de la valeur de la contrepartie supérieure à 400 000 $ pour les achats de tous les autres types de biens-fonds passerait de 1,5 % à 2 %. Tous les autres types de biens-fonds comprennent, par exemple, les biens-fonds commerciaux, industriels, multirésidentiels et agricoles.

À titre de mesure transitoire, les acheteurs ayant conclu une convention d'achat-vente le 14 novembre 2016 ou avant cette date ne seraient pas assujettis aux taux d'imposition accrus.

Les achats de logements qui coûtent moins de 2 000 000 $ ne seraient pas touchés par la hausse des taux d'imposition. En 2015, ces logements représentaient environ 99 % des transactions de maisons unifamiliales en Ontario, y compris dans la région du grand Toronto et de Hamilton.

Limiter le remboursement pour les acheteurs d'un premier logement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents

La province propose de limiter l'admissibilité au programme de remboursement pour les acheteurs d'un premier logement aux citoyens canadiens et aux résidents permanents à compter du 1er janvier 2017.

À titre de mesure transitoire, les acheteurs ayant conclu une convention d'achat-vente le 14 novembre 2016 ou avant cette date demeureraient admissibles au remboursement, quel que soit leur citoyenneté ou leur statut de résident.

Les acheteurs qui ne sont pas des citoyens canadiens ni des résidents permanents à la clôture de la transaction auraient 18 mois pour devenir admissibles. Lorsqu'ils deviendraient citoyens canadiens ou résidents permanents, ils pourraient demander le remboursement dans la période de 18 mois.

Collecte de renseignements sur le marché immobilier de l'Ontario

La province propose des modifications à la *Loi sur les droits de cession immobilière* qui autoriseraient la collecte de renseignements supplémentaires sur les biens-fonds et les acheteurs. Les renseignements à recueillir seraient prescrits par règlement et pourraient comprendre :

- l'utilisation prévue du bien-fonds, par exemple, résidence principale ou bien locatif;
- la résidence, la citoyenneté ou le statut de résident permanent des acheteurs;
- le genre de bien-fonds, à savoir résidentiel, commercial, agricole, industriel ou récréatif.

La province collaborera avec le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario pour élaborer le règlement afin de s'assurer de prendre les mesures appropriées pour protéger les renseignements personnels recueillis. Des précisions seront données sous peu.

Juste valeur marchande

La plupart des autres provinces incluent la juste valeur marchande dans leur calcul des droits de cession ou de mutation immobilière. L'utilisation de la juste valeur marchande diminue les risques d'évitement fiscal et favorise l'équité. La province examinera la possibilité d'appliquer la juste valeur marchande des biens-fonds pour calculer les DCI plutôt que la valeur de la contrepartie comme c'est le cas actuellement.

Incidence financière des mesures relatives aux droits de cession immobilière

TABLEAU 5.2 Sommaire des mesures relatives aux droits de cession immobilière (en millions de dollars)

	2016-2017*	2017-2018	2018-2019
Doubler le remboursement maximal pour les acheteurs d'un premier logement	–	(105)	(110)
Moderniser les taux des droits de cession immobilière	–	105	110
Incidence nette	–	**0**	**0**

* Incidence prévue négligeable.

Crédits d'impôt pour entreprises

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN), remboursable, est offert aux sociétés admissibles au titre des dépenses liées à la conception, à la commercialisation et à la distribution de produits multimédias interactifs numériques admissibles.

Le gouvernement propose d'améliorer l'administration du CIOPMIN en établissant un échéancier pour la présentation des demandes de certification des produits par les entreprises. Cette modification proposée contribuerait à réduire les délais de traitement des demandes et ferait en sorte que les demandes portent sur des produits terminés récemment.

Pour qu'un produit soit admissible au CIOPMIN, une demande de certification devrait être présentée à la date la plus éloignée :

- soit le jour qui tombe 18 mois après la fin de l'année d'imposition de la société au cours de laquelle celle-ci a fini l'élaboration du produit admissible;
- soit le jour qui tombe six mois après le 14 novembre 2016.

Graphique 1.1 : Augmentation des exportations de l'Ontario vers de nouveaux marchés

Ce graphique à barres représente les exportations de marchandises de l'Ontario vers d'autres pays en tant que part des exportations totales de marchandises en 2005 et en 2015. La part des exportations à destination des États-Unis a diminué (passant de 88,8 % en 2005 à 80,5 % en 2015), tandis que la part des exportations vers d'autres marchés a augmenté, notamment vers la Chine (passant de 0,6 % en 2005 à 1,2 % en 2015), Hong Kong (passant de 0,3 % en 2005 à 1,3 % en 2015), le Mexique (passant de 0,9 % en 2005 à 1,4 % en 2015), l'Union européenne (passant de 2,4 % en 2005 à 3,1 % en 2015) et le Royaume-Uni (passant de 2,4 % en 2005 à 6,4 % en 2015).

Retourner au graphique 1.1

Graphique 1.2 : Émissions de gaz à effet de serre et cibles de réduction de l'Ontario et du Canada

Ce graphique montre les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario et du Canada entre 1990 et 2014. Il indique également les cibles de réduction des émissions de l'Ontario pour 2014, 2020 et 2030 et les cibles de réduction des émissions du Canada pour 2020 et 2030.

L'Ontario a établi des objectifs de réduction des émissions par rapport au niveau de 1990, soit de 15 % d'ici 2020 et de 37 % d'ici 2030. L'Ontario a atteint sa cible pour 2014 de réduire les émissions de 6 % par rapport au niveau de 1990.

Le Canada a établi des objectifs de réduction des émissions par rapport au niveau de 2005, soit de 17 % d'ici 2020 et de 30 % d'ici 2030.

Retourner au graphique 1.2

Graphique 1.3 : Avantages des investissements dans l'infrastructure

Ce graphique met en évidence des exemples de projets en cours dans le cadre du plan d'infrastructure de la province, comme des places en garderie, des écoles, des hôpitaux, le transport en commun, les autoroutes et les routes.

Retourner au graphique 1.3

Graphique 1.4 : Illustrations des prestations annuelles maximales

Ce graphique illustre les niveaux combinés de prestations de retraite annuelles du Régime de pensions du Canada (RPC) actuel et de celles du RPC bonifié pour trois niveaux de revenus de carrière constants. On suppose que le versement des prestations commence à 65 ans. Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars de 2016.

À la retraite, un travailleur dont le revenu avant retraite s'élevait à 15 000 $ par an recevrait une prestation viagère d'environ 1 195 $ du RPC bonifié. En combinaison avec la prestation du RPC actuelle, le travailleur recevrait environ 4 775 $ par an à vie.

À la retraite, un travailleur dont le revenu avant retraite s'élevait à 40 000 $ par an recevrait une prestation viagère d'environ 3 185 $ du RPC bonifié. En combinaison avec la prestation du RPC actuelle, le travailleur recevrait environ 12 735 $ par an à vie.

À la retraite, un travailleur dont le revenu avant retraite s'élevait à 70 000 $ par an recevrait une prestation viagère d'environ 6 815 $ du RPC bonifié. En combinaison avec la prestation du RPC actuelle, le travailleur recevrait environ 19 925 $ par an à vie.

Retourner au graphique 1.4

Graphique 2.1 : Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

Ce graphique à barres compare les déficits réels de l'Ontario aux objectifs de réduction du déficit entre 2009-2010 et 2015-2016. Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*, l'Ontario prévoyait un déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Dans les faits, le déficit de 2009-2010 s'établissait à 19,3 milliards de dollars. Le budget de 2010 prévoyait des déficits de 19,7 milliards de dollars pour 2010-2011, de 17,3 milliards de dollars pour 2011-2012, de 15,9 milliards de dollars pour 2012-2013 et de 13,3 milliards de dollars pour 2013-2014. Les déficits réels étaient de 14,0 milliards de dollars en 2010-2011, de 13,0 milliards de dollars en 2011-2012, de 9,2 milliards de dollars en 2012-2013 et de 10,5 milliards de dollars en 2013-2014. Dans le budget de 2014, on prévoyait un déficit de 12,5 milliards de dollars pour l'Ontario en 2014-2015. Le déficit réel pour 2014-2015 s'établissait à 10,3 milliards de dollars. Dans le budget de 2015, on prévoyait un déficit de 8,5 milliards de dollars pour l'Ontario en 2015-2016. Le déficit réel pour 2015-2016 s'établissait à 5,0 milliards de dollars.

Il montre également les perspectives financières pour la période de 2016-2017 à 2018-2019 qui figurent dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*. Le gouvernement prévoit actuellement un déficit de 4,3 milliards de dollars en 2016-2017, et un budget équilibré en 2017-2018 et 2018-2019, conformément au plan budgétaire de 2016.

Retourner au graphique 2.1

Graphique 2.2 : Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB

Le ratio de la dette nette au PIB de la province devrait atteindre un sommet de 40,3 % en 2016-2017. On s'attend à ce que le ratio du déficit accumulé au PIB se chiffre à 26,2 % au 31 mars 2017.

Retourner au graphique 2.2

Graphique 3.1 : Croissance du PIB réel en 2015, Ontario et G7

Ce graphique à barres illustre la variation annuelle en pourcentage du PIB réel pour tous les pays du G7 et l'Ontario en 2015. La variation du PIB réel dans chaque territoire de compétence est la suivante : Japon (+0,5 %), Italie (+0,7 %), Canada (+0,9 %), France (+1,3 %), Allemagne (+1,7 %), Royaume-Uni (+2,2 %), Ontario (+2,5 %) et États-Unis (+2,6 %).

Retourner au graphique 3.1

Graphique 3.2 : Progression de l'emploi surtout dans les postes à temps plein, dans le secteur privé et dans les industries offrant un salaire supérieur à la moyenne

Ce graphique à barres illustre les différentes caractéristiques de la progression du secteur de l'emploi en Ontario depuis juin 2009. Le nombre d'emplois total a augmenté de 641 000 depuis juin 2009, réparti comme suit : 577 000 emplois à temps plein et 64 000 emplois à temps partiel. Le nombre d'emplois a augmenté de 462 000 dans le secteur privé et de 81 000 dans le secteur public, alors que le nombre de travailleurs autonomes s'est accru de 98 000. Parmi ces nouveaux emplois, 489 000 se trouvaient dans des industries affichant des salaires supérieurs à la moyenne, tandis que 152 000 étaient dans des industries où les salaires sont inférieurs à la moyenne.

Retourner au graphique 3.2

Graphique 3.3 : Le commerce continue de soutenir l'économie en Ontario

Ce graphique linéaire et à barres indique les exportations réelles annuelles (ligne continue), les importations réelles (ligne pointillée) et la contribution de la balance commerciale positive au PIB (barres) en Ontario de 1981 à 2015. De 1981 à 2009, les exportations réelles ont été supérieures aux importations réelles, ce qui a donné lieu à une balance commerciale positive durant toute cette période. Après un bref revirement à partir de 2010, la balance commerciale de l'Ontario est redevenue positive en 2012 et continue de l'être depuis.

Retourner au graphique 3.3

Graphique 3.4 : La croissance économique de l'Ontario devrait s'amplifier

Ce graphique à barres montre la composition de la croissance de l'Ontario au cours de la période de prévision (de 2016 à 2019). Dans l'ensemble, l'économie devrait enregistrer une hausse moyenne du PIB réel de 2,2 %, soutenue par une augmentation annuelle des investissements résidentiels et des entreprises se situant en moyenne à 2,8 % respectivement. La croissance moyenne entre 2016 et 2019 devrait être de 2,1 % au titre des dépenses de consommation, de 1,4 % au titre du gouvernement, de 2,4 % au titre des exportations et de 2,2 % au titre des importations.

Retourner au graphique 3.4

Graphique 3.5 : Le marché du travail de l'Ontario devrait continuer à s'améliorer

Ce graphique linéaire montre les taux de chômage en Ontario de 2013 à 2019. Le taux de chômage a diminué, passant de 7,6 % en 2013 à 7,3 % en 2014, et à 6,8 % en 2015. Le taux de chômage devrait diminuer davantage pour se situer à 6,6 % en 2016, à 6,5 % en 2017, à 6,4 % en 2018 et à 6,2 % en 2019.

Retourner au graphique 3.5

Graphique 3.6 : Les frais hypothécaires sont élevés dans la RGT et à Hamilton-Burlington par rapport aux tendances historiques

Ce graphique à barres illustre les frais hypothécaires pour la période entre 2000 et 2014 ainsi que les frais hypothécaires estimés pour 2015 exprimés en pourcentage du revenu total en Ontario et dans ses régions. Les frais hypothécaires estimés pour 2015 exprimés en pourcentage du revenu total par région sont les suivants (en ordre décroissant) : RGT (39,9 %), Ontario (29,1 %), Hamilton-Burlington (26,2 %), Kitchener-Waterloo (20,8 %), St. Catharines-Niagara (20,6 %), Ottawa (18,8 %), London-St. Thomas (17,3 %), Grand Sudbury (13,8 %), Windsor-Essex (12,8 %) et Thunder Bay (12,7 %). La RGT, l'Ontario et Hamilton-Burlington sont les seules régions où les frais hypothécaires estimés sont supérieurs à ceux affichés durant la période de 2000 à 2014 dans leur région.

Retourner au graphique 3.6

Graphique 3.7 : Composition des revenus, 2016-2017

Ce graphique circulaire montre la composition des revenus de l'Ontario en 2016-2017, qui s'élèvent à 132,7 milliards de dollars. La source de revenus la plus importante est l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représente 33,2 milliards de dollars, soit 25,0 % des revenus totaux. Viennent ensuite les revenus tirés de la taxe de vente, qui représentent 23,8 milliards de dollars ou 18,0 % des revenus totaux, et ceux tirés de l'impôt des sociétés, qui atteignent 12,8 milliards de dollars, soit 9,6 % des revenus totaux. Le total des revenus fiscaux représente 93,8 milliards de dollars, soit 70,7 % des revenus totaux. Les autres principales sources de revenus non fiscaux sont les transferts fédéraux, qui représentent 24,5 milliards de dollars, soit 18,4 % des revenus totaux, le revenu tiré des entreprises publiques, qui représente 5,2 milliards de dollars ou 3,9 % des revenus totaux, et les autres revenus non fiscaux, qui représentent 9,2 milliards de dollars ou 6,9 % des revenus totaux.

Retourner au graphique 3.7

Graphique 3.8 : Composition des charges totales, 2016-2017

Ce graphique circulaire montre le pourcentage des charges totales par secteur en 2016-2017, ainsi que le montant correspondant en dollars. Les charges totales pour 2016-2017 se chiffrent à 136,6 milliards de dollars.

C'est dans le secteur de la santé que les charges de programmes sont les plus importantes; elles s'élèvent à 51,9 milliards de dollars, soit 38,0 % des charges totales.

Les autres charges totales sont réparties parmi les secteurs suivants : éducation, 25,7 milliards de dollars, soit 18,8 %; éducation postsecondaire et formation, 8,1 milliards de dollars, soit 5,9 %; services sociaux et services à l'enfance, 15,9 milliards de dollars, soit 11,7 %; justice, 4,5 milliards de dollars, soit 3,3 %; autres programmes, 19,1 milliards de dollars, soit 14,0 %. L'intérêt sur la dette, qui est inclus dans les charges totales, s'élève à 11,4 milliards de dollars, soit 8,3 %.

Il est à noter que le secteur de l'éducation exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dont les charges sont incluses dans les autres programmes.

Retourner au graphique 3.8

Graphique 3.9 : Emprunts 2016-2017

À ce jour, l'Ontario avait emprunté 16,1 milliards de dollars à long terme sur les marchés publics pour combler les besoins de cette année. Ces emprunts étaient constitués de 11,1 milliards de dollars en obligations en dollars canadiens, de 1,2 milliard de dollars en obligations à taux variables en dollars canadiens, de 0,1 milliard de dollars en obligations d'épargne de l'Ontario, de 3,6 milliards de dollars en obligations en dollars américains et de 0,1 milliard de dollars en obligations en dollars australiens.

Retourner au graphique 3.9

Graphique 3.10 : Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus

On prévoit que le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus sera de 8,6 % en 2016-2017. Ce ratio est inférieur à ce qu'il était au cours des années 1990, et cette tendance devrait se poursuivre durant la période de prévision jusqu'en 2018-2019.

Retourner au graphique 3.10

Graphique 3.11 : Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB

Le ratio de la dette nette au PIB devrait atteindre un sommet de 40,3 % en 2016-2017. On prévoit que le ratio du déficit accumulé au PIB sera de 26,2 % au 31 mars 2017.

Retourner au graphique 3.11

Graphique 3.12 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale

Au 30 septembre 2016, le taux d'intérêt effectif (calculé selon une moyenne pondérée) sur la dette totale de la province est estimé à 3,6 %, comparativement au taux de 3,7 % en 2014-2015. Le taux d'intérêt effectif diminue graduellement depuis 1990-1991 où un taux de 10,9 % a été affiché.

Retourner au graphique 3.12

Graphique 4.1 : Contribution nette au programme de péréquation, 2016-2017

Ce graphique montre qu'en 2016-2017, l'Ontario devrait faire la contribution nette la plus importante au programme de péréquation. L'Ontario est suivi de l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Toutes les autres provinces reçoivent du programme une contrepartie supérieure à ce que leurs contribuables y versent dans le cadre de l'impôt fédéral.

Retourner au graphique 4.1

ISSN 1483-5983 (IMPRIMÉ)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)
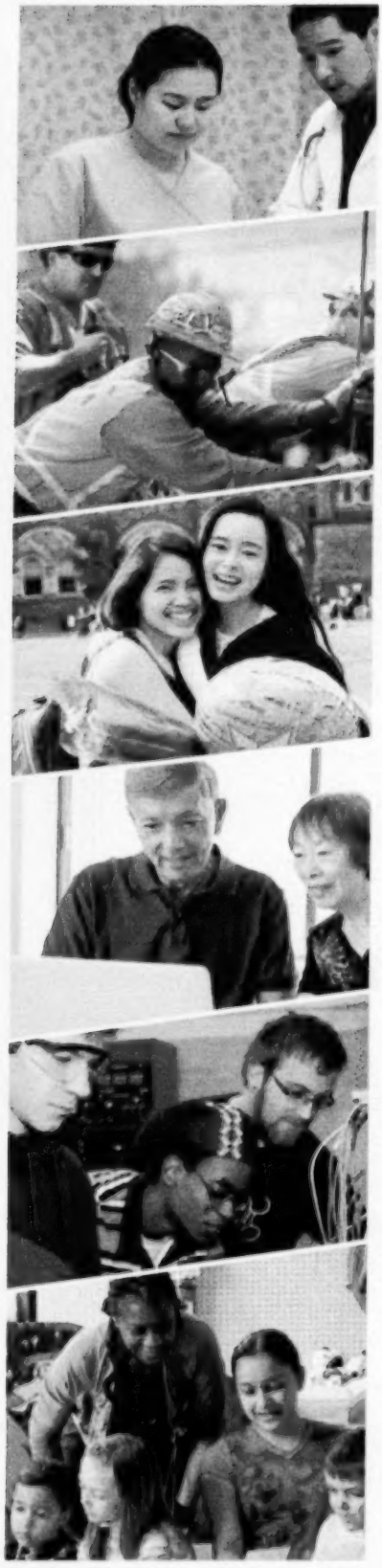
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016